



Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

**DIRECTION TERRITORIALE ILE DE FRANCE - NORD-OUEST**  
Agence régionale de Basse-Normandie

Département : Manche (50)  
Arrondissement : Cherbourg - Octeville  
Canton : Saint-Sauveur-le-Vicomte  
Région IFN : Cotentin (n° ONF 115)  
DRA : des forêts domaniales de Basse-Normandie

## FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR

Surface : 234 ha 46 a

### Révision d'aménagement forestier 2005 - 2024

Série unique : Production et protection générale des milieux et des paysages  
Traitement en futaie régulière ou en taillis

ALTITUDE	
Supérieure	: 66 m
Moyenne	: 50 m
Inférieure	: 36 m

ESSENCE FORESTIERE OU AUTRE OCCUPATION DU SOL (% en surface de couvert début d'aménagement)	
Chêne pédonculé	16 %
Chêne sessile	7 %
Châtaignier	16 %
Bouleau	31 %
Chêne rouge	3 %
Hêtre, frêne, aulne glutineux, tremble	20 %
Résineux	2 %
Arboretum	1 %
Zones non boisées et boisables dans les 20 ans	4 %

## Préambule

La signification des codes employés figure en annexe 0.

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>RESUME DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR (2005 – 2024)4</b>	
<b>0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>6</b>
0.1 - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT.....	6
~ <i>Nom et propriétaire de la forêt</i> .....	6
~ <i>Origine de la forêt - Eléments d'histoire</i> .....	6
~ <i>Situation de la forêt</i> .....	6
~ <i>Directive régionale d'aménagement</i> .....	6
~ <i>Organisation administrative de la gestion</i> .....	6
0.2 - SURFACE DE LA FORÊT.....	7
~ <i>Surfaces à la date du dernier aménagement forestier (1990)</i> .....	7
~ <i>Modifications de la matrice cadastrale intervenues entre 1990 et 2004</i> .....	7
~ <i>Surface du Tableau Général des Propriétés de l'Etat (T.G.P.E.)</i> .....	7
0.3 - PROCÈS-VERBAUX DE DÉLIMITATION OU DE BORNAGE.....	7
0.4 - PARCELLAIRE.....	7
<b>1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>8</b>
1.1 - FACTEURS ÉCOLOGIQUES.....	8
1.1.1 - <i>Topographie et hydrographie</i> .....	8
1.1.2 - <i>Climat</i> .....	8
1.1.3 - <i>Géologie</i> .....	8
1.1.4 - <i>Pédologie</i> .....	8
1.1.5 - <i>Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières</i> .....	9
1.2 - HABITATS NATURELS.....	10
1.3 - Z.N.I.E.F.F. ET Z.I.C.O.....	10
1.4 - FLORE.....	10
1.4.1 - <i>Relevé des espèces végétales remarquables</i> .....	10
1.4.2 - <i>Répartition des essences forestières et des autres occupations du sol</i> .....	11
1.4.3 - <i>Peuplements et arbres biologiquement remarquables</i> .....	11
1.4.4 - <i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements</i> .....	11
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS.....	12
1.5.1 - <i>Types de peuplements rencontrés sur la forêt</i> .....	12
1.5.2 - <i>Etat récapitulatif des types de peuplements et des autres occupations du sol</i> .....	12
1.5.3 - <i>Répartition des surfaces des types de peuplements et des autres occupations du sol par unité d'analyse</i> .....	13
1.5.4 - <i>Répartition synthétique des grands types de peuplements sur la forêt</i> .....	13
1.5.5 - <i>Précisions d'ordre quantitatif</i> .....	14
1.6 - FAUNE SAUVAGE.....	14
1.6.1 - <i>Relevé des espèces animales remarquables</i> .....	14
1.6.2 - <i>Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)</i> .....	14
1.6.3 - <i>Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</i> .....	14
1.6.4 - <i>Précisions sur l'état sanitaire</i> .....	15
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE.....	15
1.8 - RISQUES D'INCENDIE.....	15
<b>2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX .....</b>	<b>16</b>
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE.....	16
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS.....	16

2.3 - ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES.....	16
2.4 - ACTIVITÉS PISCICOLES.....	17
2.5 - ACTIVITÉS PASTORALES.....	17
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC.....	17
2.7 - PAYSAGES.....	18
2.8 - RICHESSES CULTURELLES.....	18
2.9 - SUJÉTIONS DIVERSES.....	18
2.10 - STATUTS ET RÈGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU RÉGIME FORESTIER....	18
<b>3 - GESTION PASSEE.....</b>	<b>19</b>
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	19
3.1.1 - <i>Traitements antérieurs</i> .....	19
3.1.2 - <i>Dernier aménagement forestier</i> .....	19
3.1.2.1 - Caractéristiques sommaires du dernier aménagement forestier.....	19
3.1.2.2 - Application de l'aménagement.....	20
3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL.....	21
<i>Actions de gestion courante contribuant à la conservation de la biodiversité</i> .....	21
3.3 - ETAT DES LIMITES ET ÉQUIPEMENTS.....	21
3.3.1 - <i>Matérialisation des limites périmétrales</i> .....	21
3.3.2 - <i>Equipements de desserte</i> .....	21
3.3.3 - <i>Equipements cynégétiques</i> .....	22
3.3.4 - <i>Equipements de protection contre les risques d'incendie</i> .....	22
3.3.5 - <i>Equipements d'accueil du public</i> .....	22
<b>4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</b>	<b>23</b>
4.1 - EXPOSÉ CONCIS DES PROBLÈMES POSÉS ET DES SOLUTIONS RETENUES.....	23
4.2 - DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES.....	23
4.3 - DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES À LA SÉRIE UNIQUE.....	24
4.3.1 - <i>Mode de traitement - Méthode d'aménagement</i> .....	24
4.3.2 - <i>Essences objectif et critères d'exploitabilité</i> .....	24
4.3.3 - <i>Détermination de l'effort de régénération</i> .....	25
◇ Surface à régénérer d'équilibre (Se).....	25
◇ Surface à régénérer maximum théorique (Sm).....	25
◇ Surface à régénérer minimum théorique (Sd).....	25
◇ Surface retenue (Sr).....	25
◇ Histogramme.....	25
4.3.4 - <i>Classement des unités de gestion</i> .....	26
4.3.5 - <i>Evolution de la composition en essences ou en autres occupations du sol</i> .....	27
<b>5 - PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>28</b>
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	28
5.2 - ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ SUR L'ENSEMBLE DE LA FORÊT.....	28
5.2.1 - <i>Biodiversité des peuplements forestiers</i> .....	28
5.2.1.1 - Un mélange d'essences adapté à la station forestière.....	28
5.2.1.2 - Des peuplements à plusieurs structures.....	28
5.2.1.3 - Les arbres à cavité, sénescents ou morts, et particulièrement les chandelles.....	28
5.2.1.4 - Les arbres porteurs d'aires de rapaces.....	29
5.2.1.5 - Les surréserves âgées.....	29
5.2.1.6 - Les produits agro - pharmaceutiques.....	29
5.2.2 - <i>Diversité des lisières</i> .....	29
5.2.3 - <i>Diversité des zones humides</i> .....	29
5.3 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA SÉRIE UNIQUE.....	30
5.3.1 - <i>Opérations sylvicoles : coupes</i> .....	30
5.3.1.1 - Programme d'assiette des coupes.....	30
5.3.1.2 - Règles de culture.....	32
5.3.2 - <i>Opérations sylvicoles : travaux</i> .....	32
5.3.3 - <i>Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse</i> .....	33
5.3.4 - <i>Dispositions concernant les productions diverses</i> .....	33
5.3.5 - <i>Dispositions en faveur de l'accueil du public</i> .....	33
5.3.6 - <i>Dispositions en faveur des paysages</i> .....	33
5.3.7 - <i>Protection des sites d'intérêt culturel</i> .....	34

5.3.8 - Risques naturels.....	34
5.3.9 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies.....	35
5.3.10 - Mesures générales d'ordre sanitaire.....	35
5.3.11 - Actions de communication.....	35
5.4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE LA FORÊT .....	35

## ANNEXES AUTRES QUE LES CARTES

**Remarque : Une partie de ces annexes figurent dans un fichier spécifique.**

Fichiers regroupés

ANNEXE 0 : SIGNIFICATION DES CODES EMPLOYÉS.....	44
ANNEXE 0.1 : HISTORIQUE DÉTAILLÉ DE LA FORÊT.....	45
ANNEXE 0.2.A : MATRICE CADASTRALE EN OCTOBRE 2005 .....	47
ANNEXE 0.2.B : PARCELLES CADASTRALES PAR PARCELLE FORESTIÈRE .....	48
ANNEXE 0.2.C : PARCELLES FORESTIÈRES PAR PARCELLE CADASTRALE.....	49
ANNEXE 0.4 : SURFACE (HA) PAR PARCELLE ET PAR UNITÉ DE GESTION .....	50
ANNEXE 1.1.5.A : PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION DES STATIONS FORESTIÈRES .....	51
ANNEXE 1.1.5.B : ESSENCES OBJECTIF PRÉCONISÉES PAR STATION FORESTIÈRE DU COTENTIN .....	53
ANNEXE 1.3 : DESCRIPTIF DE LA ZNIEFF SUR LA FORÊT DE SAINT-SAUVEUR.....	54
ANNEXE 1.5.3 : RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS ET DES AUTRES OCCUPATIONS DU SOL PAR UNITÉ D'ANALYSE .....	55
ANNEXE 1.5.5 : CARACTÉRISTIQUES DENDROMÉTRIQUES DES PEUPELEMENTS DE CHÂTAIGNIER.....	56
ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITÉS D'ANALYSE ET CORRESPONDANCE AVEC LES UNITÉS DE GESTION.....	57
ANNEXE 4.3.3 : HISTOGRAMME DES PEUPELEMENTS PAR ESSENCE PRÉPONDERANTE ET PAR CLASSE D'ÂGE.....	61
ANNEXE 4.3.4.A : UNITÉS DE GESTION TIGRES PAR GROUPE.....	62
ANNEXE 4.3.4.B : RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENT PAR GROUPE.....	63
ANNEXE 5.3.1.A : ÉTAT D'ASSIETTE PAR UNITÉ DE GESTION PUIS PAR ANNÉE DE PASSAGE EN COUPE.....	64
ANNEXE 5.3.1.B : ÉVOLUTION DES PASSAGES EN COUPE PRÉVUS.....	65

## CARTES ANNEXEES

**Remarque : Les cartes figurent dans des fichiers spécifiques.**

Fichiers regroupés

- PLANS DE SITUATION
- ASSEMBLAGE CADASTRAL
- STATIONS FORESTIERES (ET TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE)
- LIMITES
- PEUPELEMENTS ET AUTRES OCUPATIONS DU SOL
- PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBILITES PAYSAGERES
- INFRASTRUCTURE ET ACCUEIL DU PUBLIC
- ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF A COURT TERME ET A LONG TERME
- AMENAGEMENT
- ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES RASES ET DE RECEPAGE
- ÉTAT D'ASSIETTE DE TOUTE LA FORET PAR ANNEE ET GROUPE D'ESSENCES

# RESUME DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR (2005 – 2024)

## Les études de l'aménagement

### L'analyse du milieu naturel

La forêt domaniale (234,46 ha) est située dans la région naturelle du Cotentin.

Le climat est océanique : la pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1 000 mm, assez bien répartie sur l'année ; la température moyenne est de 10,8°C, avec peu d'extrêmes très marqués.

La forêt est située sur des formations schisteuses paléozoïques, recouvertes d'un manteau limoneux en surface et argileux en profondeur. Il en résulte 4 grands types de sols, allant du sol sain à flore neutrocline au pseudogley acide.

Il existe un réseau relativement dense de ruisseaux et de zones mouilleuses.

Les essences adaptées sont principalement le chêne sessile, notamment sur les terrains à hydromorphie temporaire, et le Châtaignier sur les terrains sains.

### L'analyse des peuplements

La forêt présente encore l'image d'une forêt ruinée par la surexploitation en vigueur avant son acquisition par l'Etat ; le taillis sous futaie plus ou moins pauvre en réserves et le taillis de bouleau occupent en effet 125 ha. Pendant l'aménagement précédent, 32 ha ont été reboisés en Chêne sessile ou Chêne rouge. Le Châtaignier est très présent et occupe 39 ha ; il résulte en partie des chablis de la tempête de 1987.

### Les animaux, plantes, arbres et milieux rares

La richesse de cette forêt est connue par l'existence d'une ZNIEFF de type 2, d'inventaires mycologiques et entomologiques et d'identification de chiroptères.

### L'équilibre forêt gibier

Le chevreuil cause des dégâts qui imposent actuellement l'enrillagement des plantations.

### L'accueil du public et le paysage

La forêt domaniale se situe en totalité sur le territoire communal de Saint Sauveur le Vicomte, lequel fait partie du parc naturel régional des Marais du Cotentin et de Bessin. Elle est très fréquentée et présente des équipements d'accueil du public implantés et entretenus avec l'aide du Conseil général de la Manche, de la commune de Saint Sauveur le Vicomte, du parc naturel régional : arboretum, sentiers balisés, aires de jeux et de pique-nique,...

Cette fréquentation induit une sensibilité paysagère interne forte au niveau des lieux les plus fréquentés ; la contiguïté de 2 routes départementales induit également une sensibilité. Cette forêt présente par endroits des aspects de parc paysager : sous-bois de rhododendrons, présence de houx de dimensions respectables, allées bordées de talus plantés de vieux hêtres tortueux.

## L'aménagement passé (1990-2004)

Il a été appliqué comme prévu, hormis le retard en plantation consécutif aux reports effectués pour prendre en compte l'ouragan de 1999.

## Les objectifs et les principaux choix de l'aménagement

### La multifonctionnalité

La multifonctionnalité répond aux besoins écologiques, économiques et sociaux de notre société.

La forêt constituera une série unique avec un objectif de production ligneuse de qualité, associé à la protection des milieux et des paysages et à l'accueil du public.

### Une production ligneuse de qualité

La surface forestière en sylviculture (225.74 ha) sera affectée au chêne sessile pour 49 %, au châtaignier pour 21 %, aux chêne pédonculé, frêne, aulne glutineux pour 23 %, aux pin laricio et sylvestre pour 7 %. 8.72 ha sont hors sylviculture (arboretum et taillis sur terrains très mouilleux).

L'objectif de production du Châtaignier est la futaie sur souche à objectif grumette à 40 ans.

Les autres âges et diamètres optimum d'exploitabilité sont 160 ans et 70 cm pour le chêne sessile, 140 ans et 70 cm pour le chêne pédonculé, 60 ans et 55 cm pour le frêne, 50 ans et 45 cm pour l'aulne glutineux.

#### **Le renouvellement de 85.85 ha**

65.49 ha seront plantés suite à coupe rase, principalement en chêne sessile, secondairement en châtaigner ou pin laricio ; 20.36 ha de châtaignier seront recépés.

Les autres peuplements seront améliorés à rotation 6 ans ou 10 ans.

### **Le programme d'actions**

#### **Une amélioration du foncier**

Il faudrait soit acquérir l'enclave au Sud-Est, soit borner cette limite litigieuse.

#### **Une conservation voire une amélioration de la biodiversité sur l'ensemble de la forêt par :**

- le façonnage de peuplements mélangés en essences adaptées à la station forestière,
- le façonnage de peuplements à plusieurs structures,
- la conservation d'arbres à cavité, sénescents ou morts, et particulièrement les chandelles,
- la conservation de arbres porteurs d'aires de rapaces,
- la conservation de surréserves,
- l'emploi raisonné de produits agro-pharmaceutiques,
- la gestion adaptée des milieux particuliers (lisières, zones humides, ruisseaux et leurs bordures,...),
- l'inventaire de la faune, de la flore et des habitats remarquables de la forêt, préalable à l'élaboration d'une gestion visant à leur préservation.

#### **Une gestion sylvicole favorisant la production de bois de grandes dimensions tout en préservant les sols**

Les guides de sylviculture de la chênaie atlantique, du châtaignier,... seront des références.

Les sols étant généralement limoneux, peu portants et fragiles, surtout s'ils sont également hydromorphes, toutes mesures devront être prises pour limiter leur tassement. Il conviendra donc de les préserver lors des exploitations et des travaux, par l'implantation de cloisonnements d'exploitation, de voies de débardage, par le travail en conditions sèches,...

#### **Le maintien de l'équilibre forêt – gibier**

La population de chevreuil devra revenir à un niveau compatible avec la plantation des peuplements ruinés et le recépage du Châtaignier, sans dispositifs de protection.

#### **Un accueil du public adapté à la demande et un paysage préservé**

En concertation avec les partenaires concernés, les équipements d'accueil du public seront entretenus régulièrement et renouvelés si nécessaire.

Les zones les plus fréquentées par le public seront traitées de manière soignée sans générer de surcoût (exploitation forestière, façonnage de peuplements diversifiés,...)

Les préconisations paysagères sont notamment :

- d'agir en fonction de la sensibilité paysagère des lieux,
- d'implanter les cloisonnements de manière à réduire leur impact sur le paysage,
- de repérer les bouquets de peuplements pouvant être conservés pour étaler la régénération et atténuer l'impact paysager des coupes rases,
- de préserver les éléments remarquables du paysage : gros houx, surréserves, rhododendron,...

Sur l'ensemble de la forêt, dans toutes ses actions (coupes, travaux), le sylviculteur devra agir en faveur d'un mélange d'essences, de peuplements à plusieurs strates, de lisières diversifiées en structure et en composition.

Les lisières externes, en particulier celles qui se trouvent à l'entrée de la forêt, seront travaillées en vue de façonner une transition douce entre le bocage et la forêt.

Le 25 janvier 2006,  
L'Ingénieur des travaux des eaux et forêts

Véronique ETIENNE

## 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

#### ~ Nom et propriétaire de la forêt

Nom : Forêt domaniale de Saint-Sauveur

Ce nom résulte du territoire communal d'assise de la forêt : Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Propriétaire : Etat

#### ~ Origine de la forêt - Eléments d'histoire

Cette forêt est le vestige (234 ha) d'une importante forêt royale (1 936 ha) maintenue comme telle jusqu'à la Révolution française (cf : historique détaillé en annexe 0.1). A la Révolution, la forêt de Saint Sauveur a une surface de 829 ha ; elle « possède une magnifique futaie qui se coupait à 92 ans ».

Le 26 février 1832, cette forêt est vendue à Monsieur Crosnier, qui la revend à plusieurs personnes. L'exploitation des taillis pendant la guerre 1939-1945 a été suivie d'une sévère coupe de grumes qui a fait disparaître tous les bois de valeur.

Le 31 mars 1966, l'Etat achète aux consorts Risselin, un bois encore appelé « Forêt Royale de Saint Sauveur » d'une surface de 216 ha. Le 22 août 1968, il achète aux consorts Bos, un bois de 15 ha.

#### ~ Situation de la forêt

La forêt se situe au centre du Cotentin. (cf : plans de situation en annexe)

- Département : Manche
- Arrondissement : Cherbourg-Octeville
- Canton : Saint-Sauveur-le-Vicomte
- Commune de situation : Saint-Sauveur-le-Vicomte ( n° INSEE 50 2 41 551)

Région forestière définie par l'Inventaire Forestier National (IFN) : Nord-Cotentin (n° ONF : 115 ; n° IFN national et départemental 50.1)

#### ~ Directive régionale d'aménagement

Le présent aménagement est à rattacher à la directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de Basse-Normandie (en cours d'élaboration).

#### ~ Organisation administrative de la gestion

Office National des Forêts  
Direction territoriale Ile de France – Nord Ouest  
Agence régionale de Basse-Normandie  
Unité territoriale de Saint-Lô (Manche – Calvados)

## 0.2 - SURFACE DE LA FORET

### ~ Surfaces à la date du dernier aménagement forestier (1990)

COMMUNE	SURFACE FORET	SURFACE REMISE EN DOTATION	SURFACE TOTALE
Saint-Sauveur-le-Vicomte	234,4637 ha	0 ha	234,4637 ha
<b>Total</b>	234,4637 ha	<b>0 ha</b>	234,4637 ha

### ~ Modifications de la matrice cadastrale intervenues entre 1990 et 2004

Il n'y a eu aucune modification de contenance entre 1990 et 2004.

Le dernier changement survenu dans la contenance est l'incorporation au domaine forestier, par acte du 10/03/92, du terrain de l'ancienne maison forestière démolie en 1988, pour 0.4369 ha. Cette modification a été anticipée et prise en compte dans l'aménagement de 1990 à 2004.

### ~ Surface du Tableau Général des Propriétés de l'Etat (T.G.P.E.)

La surface inscrite au T.G.P.E. en 2005 est de 234.4637 ha.

<b>Surface à aménager : 234 ha 46 a 37 ca arrondie à 234 ha 46 a</b>
--

Des précisions figurent en annexe :

- en annexe 0.2.A : Matrice cadastrale en 2005 ;
- en annexes 0.2.B et 0.2.C : Correspondance entre parcellaire forestier et parcellaire cadastral ;
- en annexe cartographique : Assemblage cadastral.

La forêt comporte 8.72 ha de surfaces boisées dans lesquelles les actions sylvicoles traditionnelles n'ont pas de raison d'être, à savoir :

- l'arboretum sur 2.07 ha ;
- des zones très mouilleuses, incluant l'étang, sur 6.65 ha.

La digue de l'étang n'est pas domaniale. Par ailleurs, un projet d'échange avec un bois contigu appartenant au Conseil général de la Manche n'a pas abouti.

<b>La surface en sylviculture est donc ramenée à <math>234.46 - 8.72 = 225.74</math> ha</b>
---

## 0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Malgré les préconisations de l'aménagement précédent, les sections de limite litigieuses n'ont pas été bornées. La situation actuelle des limites est décrite en 3.3.1.

## 0.4 - PARCELLAIRE

Le parcellaire forestier n'est pas modifié ; il figure sur la carte annexée de l'assemblage cadastral. Il comporte 22 parcelles de surface moyenne 10 ha.

Les surfaces ont été recalculées sur SIG en fonction de l'assemblage cadastral ; elles figurent en annexe 0.4.

# 1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

Des précisions supplémentaires peuvent être obtenues dans la directive régionale d'aménagement (DRA) des forêts domaniales de la Basse-Normandie (en cours d'étude).

## 1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

### 1.1.1 - Topographie et hydrographie

La forêt occupe un plateau d'altitude supérieure 66 m, d'altitude inférieure 36 m et d'altitude moyenne 50 m. Les pentes sont faibles (de 2 à 9%).

Elle est parcourue par un réseau relativement dense de ruisseaux, dont le plus important est le ruisseau des Moulineaux, qui aboutit au plan d'eau situé en parcelle 5, avant de sortir de la forêt domaniale. Les zones mouilleuses sont assez nombreuses.

Cette forêt fait partie du bassin Seine-Normandie.

La topographie et l'hydrographie figurent sur la carte des stations forestières annexée.

### 1.1.2 - Climat

Le climat peut être qualifié d'océanique accentué ; il est décrit dans le catalogue des stations forestières des forêts publiques du Cotentin (Laurent Chaunu, 1990).

Les stations climatologiques de référence sont celles Saint Sauveur le Vicomte (altitude 30 m) à l'Est et de Fierville les mines (altitude 72 m) à l'Ouest.

La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10,8°C, avec peu d'extrêmes très marqués. La faiblesse des amplitudes thermiques est surtout due à la clémence des hivers, plutôt qu'à la fraîcheur des étés. Les températures moyennes de janvier et février, mois les plus froids, sont parmi les plus élevées de France, après le littoral méditerranéen et landais.

Le nombre de jours avec gelée sous abri est particulièrement faible.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 995 à 1041 mm ; sa répartition est assez homogène mais l'excédent automnal et hivernal est tout de même sensible.

L'humidité atmosphérique est toujours élevée.

De telles caractéristiques climatiques, associées à des sols de bonne qualité, sont susceptibles de permettre une productivité élevée ; mais, le faible ensoleillement s'y oppose.

Cette forêt est très exposée aux vents. L'ouragan de 1999 n'a pas causé de dégâts. En revanche, la tempête du 16 octobre 1987 a provoqué des chablis importants sur toute la forêt.

### 1.1.3 - Géologie

La forêt appartient au Massif armoricain. Elle est située sur des formations schisteuses paléozoïques, toujours recouvertes d'un manteau d'altération épais (supérieur au mètre), généralement limoneux en surface et argileux en profondeur.

Les grès à *Platyorthis monnieri* affleurent au Nord-Est de la forêt, en parcelle 5.

### 1.1.4 - Pédologie

Les formations schisteuses (et leur manteau d'altération) donnent naissance à 4 grands types de sol :

- sols sains drainés à flore neutrocline (120 ha) ;
- sols à pseudogley à flore neutrocline et pseudogley à flore acidocline (84 ha) ;
- sols à pseudogley acide (30 ha).

Les grès se décomposent en poches sableuses, aux dépens desquelles se sont formés de beaux podzols humo-ferrugineux.

Les bords de ruisseaux, les pourtours de mares et la queue d'étang occasionnent des sols à gley.

Les sols étant souvent limoneux et parfois affectés par la dynamique de l'eau, ils sont très sensibles au tassement. Il conviendra donc de prendre toutes mesures permettant d'éviter une telle dégradation, notamment en matière de pénétration des engins dans les parcelles.

### **1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières**

*Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est intéressante et utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.*

En 1988, une étude des stations forestières a été réalisée sur la base du catalogue des stations forestières des forêts publiques du Cotentin (Laurent Chaunu, 1990) ; la carte figure en annexe et des précisions sur l'organisation des stations en annexe 1.1.5.A.

La répartition des stations en surface figure dans le tableau ci-après.

Numéros des stations	Dénomination des stations du catalogue du Cotentin	Surface	
		ha	%
2	sol brun lessivé à flore neutrocline	111	47
2,3,4	sol brun lessivé ou à pseudogley, à flore neutro-acidocline (la station 4 est plutôt localisée sur le plateau et la station 2 en bas de pente)	28	12
3	sol à pseudogley à flore neutrocline	21	9
2,3,16	sol sain à pseudogley évolué, à flore neutrocline à acidocline, en thalweg ou dépression	4	2
4,5	pseudogley ou sol à pseudogley (variation du degré d'hydromorphie souvent très rapide), à flore acidocline	28	12
9	pseudogley acide	16	7
13	podzol	3	1
16,19	pseudogley de bord de ruisseau à tourbière oligotrophe à sphaignes	21	9
5	pseudogley à flore acidocline	2	1
TOTAL		234	100

Aucune station rare ou remarquable n'est connue à ce jour.

#### **Essences forestières les mieux adaptées**

Les essences objectif préconisées par station forestière du Cotentin, dans la directive régionale d'aménagement de Basse-Normandie, figurent en annexe 1.1.5.B.

Le chêne sessile est tout à fait à sa place sur la majorité des stations ; le chêne pédonculé l'est également mais sous réserve que l'alimentation en eau soit assurée toute l'année, ce qui limite sa place possible aux vallons et bas de versants.

La station 2 est la seule station peu acide qui ne présente pas de problème d'hydromorphie ; le châtaignier, le merisier et le hêtre pourront y être favorisés. Le potentiel pour le châtaignier pourra être considéré comme intermédiaire, selon la définition du guide de sylviculture du châtaignier dans le Nord-Ouest.

Dans les fonds de vallons, les essences adaptées sont celles qui supportent un engorgement temporaire ; pourront donc y être favorisés le chêne sessile, le bouleau, le frêne, le chêne pédonculé et l'aulne glutineux.

Sur les stations les plus acides (9, 13), les pins seront les essences les plus adaptées.

La qualité de ces essences est écrite en 2.1.

## **1.2 - HABITATS NATURELS**

Aucune cartographie particulière des habitats d'intérêt communautaire n'a été réalisée dans le cadre de la révision de l'aménagement ; ce massif n'est pas inscrit dans le réseau Natura 2000.

Il existe toutefois des habitats d'intérêt communautaire et notamment la hêtraie-chênaie hyperatlantique acidiphile à If, Houx et Fragon.

L'état actuel des connaissances nous permet également de mettre en évidence :

- une mare forestière et un étang en parcelle 5, plus ou moins fermés et comblés ;
- un vallon très engorgé toute l'année, boisé d'aulne glutineux, de bouleau,...à l'amont de l'étang ;
- quelques mares et des ruisseaux, bordés d'une ripisylve peu importante, constituée d'aulne glutineux, de bouleau,..., mais ces milieux humides ne restent pas en eau toute l'année ;
- une ancienne carrière de grès, parcelle 5, sans intérêt écologique particulier.

Ces éléments devront être pris en compte dans les règles de gestion du présent aménagement.

## **1.3 - Z.N.I.E.F.F. ET Z.I.C.O.**

La forêt domaniale de Saint Saver est incluse dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2 dite de la « forêt de Saint Saver et landes du Mont de Besneville ». Cette ZNIEFF porte le numéro régional 0159-0000 et le numéro national 250008426 ; son descriptif figure en annexe 1.3. Elle n'impose pas de contrainte particulière.

Cette forêt n'est pas concernée par une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

## **1.4 - FLORE**

### **1.4.1 - Relevé des espèces végétales remarquables**

Les principales connaissances sur le sujet sont celles qui figurent dans le descriptif de la ZNIEFF (annexe 1.3) ; il serait souhaitable de les compléter par un inventaire de la flore remarquable.

La forêt présente également quelques sous-bois de rhododendrons pontiques, qui devront être maintenus, tout en évitant leur expansion.

Par ailleurs, 130 espèces de champignons ont été recensés par l'association mycologique de Valognes de 1995 à 2005.

### 1.4.2 - Répartition des essences forestières et des autres occupations du sol

<b>REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES ET DES AUTRES OCCUPATIONS DU SOL</b>			
<b>Essence forestière (étage dominant) ou autre occupation du sol</b>	<b>Surface en couvert (ha)</b>	<b>% de la surface boisée</b>	<b>% de la surface totale</b>
chêne sessile	17	8	7
chêne pédonculé	38	17	16
chêne rouge	6	3	3
châtaignier	38	17	16
hêtre	8	4	3
frêne	9	4	4
tremble	17	7	7
bouleau	72	32	31
aulne glutineux	14	6	6
<b>Total feuillus</b>	<b>219</b>	<b>98</b>	<b>93</b>
<b>Total résineux</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Surface boisée</b>	<b>223</b>	<b>100</b>	<b>95</b>
arboretum	2		1
vides boisables suite à coupe rase	9		4
<b>Surface totale</b>	<b>234</b>		<b>100</b>

Seules les essences principales font l'objet d'une cartographie qui se trouve en annexe.

Le sous-étage est réduit et principalement constitué de houx et de noisetier ; le hêtre ne s'installe pas.

### 1.4.3 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

De très gros hêtres ou gros chênes ont été conservés, soit dans des parcelles, soit en bordure d'allées (parfois alors plantés sur talus) ; ils présentent un intérêt pour la biodiversité et le paysage et les plus intéressants sont donc à conserver sauf si un problème de sécurité impose leur abattage. La majorité de ces surréserves est reportée sur la carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères située en annexe.

La forêt présente également :

- de nombreux houx de dimensions respectables, dont un de diamètre 50 cm.
- un pin sylvestre remarquable en parcelle 9, accessible par un sentier et présent sur les cartes mais dont le houppier s'éclaircit.

Il n'y a pas de peuplement porte graines dans la forêt.

### 1.4.4 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de Basse-Normandie décrit les problèmes sanitaires observés ainsi que les principaux ravageurs et maladies à redouter.

La forêt de Saint Sauveur dans son ensemble se porte bien, mis à part du dépérissement dans le Châtaignier. Des mortalités éparses ont en effet été constatées depuis 1966 dans les peuplements de tous âges, aussi bien de franc pied qu'en cépée. En 2001, des dépérissements de châtaigniers, âgés de 60 ans et de hauteur 25 m, sont ainsi signalés en lisière en parcelle 12 ; ils concernent 1 % des tiges.

La plupart de ces mortalités portent sur des peuplements de lisière ou sur des arbres de lisière ou ayant été mis brutalement en lumière. Aucun agent pathogène n'a pu être mis en évidence.

La tempête de 1987 ayant été suivie du passage d'engins lourds, la cause du dépérissement pourrait être le tassement du sol. Dans l'incertitude, il convient de préserver ces sols fragiles par le cloisonnement des parcelles, la limitation des engins lourds,...

Des dépérissements et des mortalités ont également été observées sur des hêtres d'un âge avancé.

## **1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS**

### **1.5.1 - Types de peuplements rencontrés sur la forêt**

Les types de peuplements rencontrés sur la forêt sont précisés en 1.5.2. Ce sont principalement des peuplements issus de taillis sous futaie, souvent très pauvres en réserves, à base de chêne pédonculé et de bouleau. Le Châtaignier est bien représenté, en taillis ou taillis sous futaie. Enfin, depuis 15 ans, des plantations ont été réalisées en chêne sessile ou chêne rouge.

### **1.5.2 - Etat récapitulatif des types de peuplements et des autres occupations du sol**

Les peuplements et autres occupations du sol sont cartographiés en annexe.

Les tableaux ci-après sont présentés en surface (ha) et pourcentage de la surface totale (234.46 ha)

<b>FUTAIES FEUILLUES D'ASPECT REGULIER</b>								
<b>Essence prépondérante</b>	<b>Classe d'âge</b>	<b>0-10 ans</b>	<b>11-20 ans</b>	<b>21-30 ans</b>	<b>31-40 ans</b>	<b>41-80 ans</b>	<b>81-100 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>Classe de diamètre</b>	<b>&lt; 10 cm</b>	<b>15 cm et -</b>		<b>20-25 cm</b>		<b>30-45 cm</b>	
chêne sessile	surface	19.99	3.68					23.67
	%	8.5	1.5					10
chêne pédonculé	surface				3.32		9.09	12.41
	%				1		4	5
chêne rouge	surface	4.02	4.31					8.33
	%	2	2					4
frêne	surface				2.74			2.74
	%				1			1
<b>total futaie feuillue</b>	surface	24.01	7.99		6.06		9.09	47.15
	%	10	3		3		4	20

<b>FUTAIES RESINEUSES D'ASPECT REGULIER</b>			
<b>Essence prépondérante</b>	<b>Classe d'âge</b>	<b>31-40 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>Classe de diamètre</b>	<b>20-25 cm</b>	
épicéa commun	surface	0.75	0.75
<b>= total futaie résineuse</b>	%	<< 1	<< 1

<b>TAILLIS SOUS FUTAIE FEUILLUE OU RESINEUSE</b>						
<b>Richesse, essences prépondérantes de la réserve et du taillis, classe de diamètre dominante</b>	<b>Classe d'âge des réserves</b>	<b>31-40 ans</b>	<b>41-60 ans</b>	<b>61-80 ans</b>	<b>81-100 ans</b>	<b>Total</b>
TSF riche de Chêne pédonculé sur taillis de Bouleau (classe de diamètre 30-45 cm)	surface			7.74	18.39	26.13
	%			3	8	11
TSF pauvre de Chêne pédonculé sur taillis de Bouleau (classe de diamètre 20-25 cm)	surface			12.18	32.09	44.27
	%			5	14	19
TSF riche de Frêne sur taillis de Bouleau (classe de diamètre 20-25 cm)	surface		4.53			4.53
	%		2			2

TAILLIS SOUS FUTAIE FEUILLUE OU RESINEUSE						
Richesse, essences prépondérantes de la réserve et du taillis, classe de diamètre dominante	Classe d'âge des réserves	31-40 ans	41-60 ans	61-80 ans	81-100 ans	Total
TSF riche de Châtaignier sur taillis de Châtaignier (classe de diamètre 20-25 pour les 31-40 ans et 30-45 cm pour les 41-60 ans)	surface	15.99	11.14			27.13
	%	7	5			12
TSF riche de Pin laricio (diamètre 70 cm et +) sur taillis de Châtaignier (diamètre 30-45 cm)	surface				0.82	0.82
	%				< 1	< 1
<b>total taillis sous futaie</b>	surface	15.99	15.67	19.92	51.30	<b>102.88</b>
	%	7	7	8	22	44

TAILLIS FEUILLU						
Essence prépondérante	Classe d'âge	18 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-60 ans	Total
	Classe de diamètre	15 cm et -	15 cm et -	20 à 25 cm	20 à 25 cm	
Châtaignier	surface	10.92				10.92
	%	5				5
Aulne glutineux	surface		6.97	4.49		11.46
	%		3	2		5
Bouleau	surface		6.72	32.10	10.85	49.67
	%		3	14	4	21
<b>total taillis feuillu</b>	surface	10.92	13.69	36.59	10.85	<b>72.05</b>
	%	5	6	16	4	31

La surface boisée est donc de 222.83 ha soit 95 % de la surface totale.

Elle inclut 6.65 ha de taillis hors sylviculture (4.73 ha d'aulne et 4.92 ha de bouleau) pour cause de milieu très engorgé.

Cette surface doit être complétée de 11.63 ha, soit 5 % de surface non boisée, répartie en :

- surface de l'arboretum, à considérer hors sylviculture, sur 2.07 ha soit 1 % de la forêt,
- vides issus de coupe rase préalable à la plantation, sur 9.56 ha soit 4 % de la forêt.

### 1.5.3 - Répartition des surfaces des types de peuplements et des autres occupations du sol par unité d'analyse

Ce détail par unité d'analyse figure en annexe 1.5.3.

### 1.5.4 - Répartition synthétique des grands types de peuplements sur la forêt

	FUTAIE D'ASPECT REGulier	TAILLIS SOUS FUTAIE	TAILLIS	VIDES BOISABLES A COURT TERME	ARBORETUM	TOTAL
Surface (ha)	47.90	102.88	72.05	9.56	2.07	234.46
%	20	44	31	4	1	100

### **1.5.5 - Précisions d'ordre quantitatif**

Un inventaire par échantillonnage a été effectué au cours du deuxième trimestre de l'année 1989 sur l'ensemble du massif, à la densité de 1 placette pour 2 hectares. Les tiges de 15 cm et plus de diamètre à 1.30 m ont été comptées sur des placettes de 7 ares.

La carte des résultats de cet inventaire est consultable à l'agence ONF de Basse-Normandie.

En automne 2005, les peuplements de Châtaignier ont fait l'objet d'une mesure de la surface terrière ; les données figurent en annexe 1.5.5.

## **1.6 - FAUNE SAUVAGE**

### **1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables**

Les principales connaissances sur le sujet sont celles qui figurent dans le descriptif de la ZNIEFF (annexe 1.3) ; cette ZNIEFF n'impose pas de contrainte particulière.

Une étude entomologique est en cours, réalisée par la section Entomologie de la Société des Sciences de Cherbourg ; elle montre déjà que la forêt de Saint Sauveur abrite une diversité de Lépidoptères tout à fait remarquable.

Une identification de chauves-souris a également été réalisée par le Groupe mammalogique normand ; elle a permis de constater la présence de chauves-souris protégées au niveau national et citées dans les annexes 2 et/ou 4 de la Directive habitats et dans l'annexe 2 de la convention de Bern : grand et petit rhinolophe, grand murin, murin de daubenton, murin à moustaches, barbastelle, oreillard roux,...

Ces connaissances pourraient être complétées par l'étude d'autres espèces remarquables.

### **1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)**

Les grands ongulés présents en forêt domaniale de Saint-Sauveur sont le chevreuil et le sanglier. La faune gibier est complétée par le lièvre, la bécasse, le pigeon ramier et le lapin.

D'autres hôtes caractéristiques des grands massifs forestiers sont également présents : belette, putois, fouine, renard et blaireau pour les carnivores, hulotte, buse, et faucon crécerelle (lisières) pour les rapaces, corvidés et passereaux.

### **1.6.3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt**

Aucune méthode d'évaluation des populations n'est mise en œuvre sur la forêt domaniale de Saint Sauveur car sa surface est réduite et elle jouxte des forêts privées. L'état des populations n'apparaît donc qu'à travers l'analyse des plans de chasse et des observations faites sur le terrain (voir chapitre 2.3).

Des dégâts de chevreuil ayant été observés sur plantations de chêne sessile, des protections individuelles ont été mises en place et le plan de chasse a été augmenté en 2005 (cf. : chapitre 2.3). Un engrillagement est également prévu pour protéger les plantations de chêne sessile prévues au printemps 2006. L'observation des dégâts causés aux plantations devra être poursuivie pour maintenir une densité de chevreuil supportable.

La forêt présente un peu de sanglier.

Elle est renommée pour la bécasse. Des exercices de chiens d'arrêt à la bécasse sont d'ailleurs organisés chaque année dans la moitié de la forêt en réserve bécasse.

La forêt de Saint-Sauveur repose sur des limons acides, ce qui induit une relative pauvreté dans la diversité floristique et dans l'abondance des végétaux présents. Cette pauvreté relative du milieu est atténuée par :

- la présence de la ronce,
- le faible pourcentage de peuplements résineux,
- la présence autour du massif d'un territoire agricole varié,
- les modifications dans les techniques de travaux forestiers qui ont par exemple systématisé la mise en place de cloisonnements sylvicoles, très favorables au recrû ligneux mais également le respect des essences secondaires lors des dégagements et des nettoiemnts.

#### **1.6.4 - Précisions sur l'état sanitaire**

Aucun problème sanitaire n'est relevé, ni dans la population de chevreuils, ni dans celle de sangliers.

### **1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE**

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques naturels d'ordre physique. Toutefois, la forêt :

- par sa présence, joue un rôle de protection des nappes d'eau souterraine et un rôle sur la qualité de l'eau,
- par l'existence d'arbres adultes constituant des pompes, peut atténuer les phénomènes d'inondation.

Parmi les risques liés au climat, celui dû aux vents violents est actuellement le plus dévastateur ; en effet, la tempête du 16 octobre 1987 a provoqué d'importants chablis.

Il convient donc de façonner des peuplements plus résilients et de poursuivre la sylviculture dynamique mise en œuvre depuis quelques années sur les jeunes peuplements.

### **1.8 - RISQUES D'INCENDIE**

Les risques d'incendie sont faibles.

Il convient toutefois de maintenir la vigilance afin de prévenir les incendies importants. Mais, actuellement, les pompiers ne disposent d'aucune réserve d'eau utilisable à proximité en cas d'incendie.

## **2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Des précisions sont données dans la directive régionale d'aménagement de Basse-Normandie.

### **2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE**

Compte tenu du faible ensoleillement, les potentialités forestières sont limitées (4 à 5 m<sup>3</sup>/ha/an en futaie) en dépit d'une pluviométrie abondante et bien répartie et de sols de bonne qualité.

Cette forêt est également excentrée par rapport aux acheteurs, ce qui rend la commercialisation des produits plus difficile.

Actuellement la forêt produit surtout du bois de feu et peu de bois d'oeuvre. Le châtaignier n'est pas trop roulé et est l'essence qui fournit le plus de bois de qualité.

Le chêne sessile est susceptible de produire de la qualité mais les peuplements sont encore jeunes.

Le chêne produit actuellement est de qualité médiocre.

Le hêtre est de qualité moyenne.

Aucun droit d'usage au bois ne grève la forêt.

### **2.2 - AUTRES PRODUCTIONS**

La fréquentation pour la récolte des champignons (bolets, chanterelles, cèpes de Bordeaux, pied de mouton, coulemelle,...) est parfois élevée. C'est une pratique temporaire qui génère des nuisances difficilement quantifiables mais identifiables (stationnement anarchique, perturbation des zones de quiétude, dépôts sauvages de débris, pénétration dans les enceintes de chasse en novembre, risque de cueillette abusive, tassement du sol sous peuplements résineux,...).

Des conflits d'usage apparaissent avec les chasseurs.

Il n'y a pas de concession sur la forêt, la ligne électrique desservant l'ancienne maison forestière ayant été supprimée.

### **2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES**

Les gibiers recherchés sont le chevreuil, le lièvre, le sanglier et la bécasse.

La chasse a été adjugée en 2004 pour une période de 12 années (2004 – 2016) au prix de 17 000 euros par an, soit 72 euros par ha et par an. Elle est autorisée à raison d'une journée maximum par semaine, à l'exclusion du dimanche et des jours fériés.

Près de la moitié de la surface du massif est en réserve bécasse (parcelles 4, 5, 10, 13, 18 à 22).

<b>TABLEAU DE CHASSE DES DERNIERES ANNEES</b>				
<b>SAISON DE CHASSE</b>	<b>CHEVREUIL</b>	<b>LIEVRE</b>	<b>SANGLIER</b>	<b>BECASSE</b>
2001-2002	6	0	0	83
2002-2003	7	0	0	54
2003-2004	8	0	0	42
2004-2005	8	0	0	30
Demande 2005-2006	10	0	0	

Il est très important de suivre l'évolution des populations de chevreuil, notamment les dégâts qu'ils occasionnent, pour adapter les demandes de plans de chasse sans accumuler de retard.

## **2.4 - ACTIVITES PISCICOLES**

Il n'y a pas d'activité piscicole puisque ni les ruisseaux, de faible débit, ni le plan d'eau, trop envasé, ne sont loués pour la pêche.

## **2.5 - ACTIVITES PASTORALES**

Sans objet.

## **2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC**

Située à 12 km de la zone balnéaire de Carteret / Port Bail, la forêt domaniale de Saint Sauveur est le seul massif ouvert au public dans la partie Nord du Cotentin. Sa fréquentation est par conséquent importante et en augmentation, en particulier à la période des champignons.

Un écomètre est installé sur le sentier de découverte depuis juin 2005 ; il ne reflète pas la fréquentation générale de la forêt mais il indique une fréquentation importante (plus de 1100 personnes de juillet à novembre, avec des pointes en août et en octobre - novembre).

La forêt n'est traversée par aucune route ouverte à la circulation publique motorisée, ce qui améliore la sécurité et la tranquillité des usagers. Les secteurs les plus fréquentés par le public partent des trois aires de stationnement aménagées en bordure des routes départementales D 15 (parcelles 17 et 22) et D 130 (parcelle 3) ; ce sont notamment les aires de jeux et de pique-nique, l'arboretum avec 70 espèces, les sentiers balisés et, dans une moindre mesure compte tenu de son envasement, l'étang (cf : carte annexée de l'infrastructure et l'accueil du public).

Les activités pratiquées sont la randonnée (pédestre, équestre, VTT), les promenades dominicales, la cueillette de champignons, les visites de scolaires (en augmentation)... La majorité de ces activités ne génère pas ou peu de nuisances, ni conflits d'usage. Il n'est donc pas envisagé de zonage spécifique fixant les contraintes d'usage du sol domanial pour les manifestations collectives ; chaque demande de ce type sera étudiée individuellement.

La fréquentation générée par la cueillette des champignons nécessite en revanche :

- une information précise et régulière sur la réglementation en vigueur et les règles de bonne conduite à respecter,
- un contrôle du respect de la réglementation.

L'activité accueil du public est mise en oeuvre en concertation et avec l'aide des partenaires locaux, notamment le Conseil général de la Manche, la commune de Saint Sauveur le Vicomte et le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Ainsi, le Conseil général finance l'entretien des lieux les plus fréquentés, qui s'élève à 4 000 €/an. Dans le cadre d'un plan quinquennal (2005-2009), il finance également des animations (journée sur le débardage à cheval en juillet et journée mycologique en octobre) et le renouvellement d'équipements d'accueil du public pour un montant de 4 500 €/an.

La mairie de Saint Sauveur le Vicomte finance le ramassage des poubelles et participe aux animations organisées.

Enfin, le parc naturel régional a aidé à financer l'arboretum en 1992-1993.

Aucun élément ne permet d'envisager une fréquentation accrue dans les prochaines années. La conciliation des objectifs de production, d'accueil et de protection reste donc relativement aisée. Afin de conserver cet équilibre, il n'est pas souhaitable de développer les équipements récréatifs ; un simple entretien de l'existant devrait être suffisant pour satisfaire les besoins.

## **2.7 - PAYSAGES**

La sensibilité paysagère externe est limitée aux abords des routes départementales. La visibilité de la forêt à partir de la table d'orientation du Mont de Besneville est faible et en voie de réduction ; en effet, les bouleaux qui occupent le sommet du mont se développent en surface et en hauteur.

La sensibilité paysagère interne est liée à la fréquentation par le public ; elle est donc la plus forte aux abords des aires de stationnement, de l'arboretum, de l'étang, des sentiers.

Les éléments remarquables du paysage sont l'arboretum, l'étang accessoirement compte tenu de sa végétalisation, les sous-bois de rhododendrons pontiques, les nombreux houx femelles de dimensions respectables, les surréserves de hêtre ou de chêne. Ces dernières soulignent notamment des allées bordées de talus contreplantés de hêtre ou de chêne, aujourd'hui de gros diamètre et particulièrement tortueux.

Ces éléments remarquables ainsi que les sensibilités paysagères, à prendre en compte dans l'aménagement, sont cartographiés en annexe.

## **2.8 - RICHESSES CULTURELLES**

A notre connaissance, les seules richesses culturelles de cette forêt sont les noms des cantons, des routes forestières et des carrefours. Ils rappellent en effet les activités, les événements et les personnages liés à la forêt.

Les talus sont particulièrement nombreux en forêt domaniale de Saint Sauveur ; leur origine n'est pas connue mais ils peuvent être considérés comme une richesse culturelle. Ils ne semblent pas présenter de risque de dégradation ; en effet, des entrées sont utilisées pour la sortie des bois.

## **2.9 - SUJETIONS DIVERSES**

La forêt de Saint Sauveur a souffert de la guerre de 1939-1945 par l'exploitation intensive du taillis pendant l'occupation, afin de fournir du charbon de bois destiné à alimenter les moteurs à gazogènes de l'armée allemande. Aucun mitraillage n'est à signaler, à l'exception de quelques tirs aériens en lisière Nord du massif, au cours de la campagne de 1939-1940.

## **2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER**

La forêt de Saint Sauveur fait partie du territoire du parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (140 communes sont concernées).

## 3 - GESTION PASSEE

### 3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

#### 3.1.1 - Traitements antérieurs

Il n'existe aucun document sur la gestion de ce massif, antérieur à l'achat de celui-ci par l'Etat en 1966. Le traitement appliqué semble être le régime du taillis-sous-futaie à réserves plus ou moins denses selon les parcelles.

Des tentatives de conversion en futaie sont visibles dans la partie Nord des parcelles 1, 2 et 3 ; des gaulis-perchis de quelques hectares bordent, en effet, des zones enrichies en réserves de chêne plus ou moins bien conformées.

Plusieurs parcelles ont l'aspect d'une véritable futaie de châtaignier sur souches, particulièrement vigoureuse et bien venante.

Compte tenu de l'extrême rajeunissement ou appauvrissement pratiqué avant son acquisition en 1966, aucune coupe n'a été réalisée dans cette forêt de 1966 à 1989.

La tempête du 16 octobre 1987 a entraîné des dégâts particulièrement sévères dans les futaies de châtaignier sur souches. Les chablis issus de cette tempête sont les principales récoltes effectuées de 1966 à 1989 (6 763 m<sup>3</sup> de chablis et 37 m<sup>3</sup> de bois d'emprise).

Depuis 1966, des plantations d'épicéa commun ont été effectuées dans des trouées ou sous une emprise de ligne électrique afin de produire du « sapin de Noël ». Du sapin de Vancouver a également été planté sur 20 ares en parcelle 21.

#### 3.1.2 - Dernier aménagement forestier

##### 3.1.2.1 - Caractéristiques sommaires du dernier aménagement forestier

- Arrêté ministériel du 29 janvier 1991
- Durée d'application : 1990 - 2004 (15 ans).

SERIE	SURFACE	TRAITEMENT ET METHODE	SURFACE A REGENERER
Unique	234,46 ha	Conversion et transformation en futaie régulière de chêne sessile (27%), chêne rouge (8%), feuillus divers (64%) et résineux (1%) (répartition escomptée à l'issue de l'aménagement) par la méthode dite du groupe de régénération strict	47,46 ha (parcelles 7, 8, 10, 14, 19)

Cette surface à régénérer représente 20.2 % de la surface forestière et 3.2 ha/an.

Les essences objectif principal à long terme et les critères optimum d'exploitabilité sont les suivants :

ESSENCE OBJECTIF PRINCIPAL A LONG TERME	% DE SURFACE PREVUE A LONG TERME	AGE OPTIMUM D'EXPLOITABILITE	DIAMETRE OPTIMUM D'EXPLOITABILITE
Chêne sessile	90 %	180 ans	70 cm
Chêne rouge	10 %	90 ans	65 cm

Compte tenu des faibles volumes présumés récoltables, un seul passage en coupe a été prévu pendant la durée de l'aménagement.

Dans les peuplements à dominante châtaignier, des coupes de taillis-sous-futaie avec balivage étaient prévues. Elle étaient destinées à régulariser les recépages pratiqués par l'exploitation des chablis de la tempête d'octobre 1987, extraire les réserves souffrant d'une crise d'isolement, favoriser la sélection des tiges vigoureuses pouvant s'affranchir et produire rapidement un volume appréciable de billes de valeur.

PREVISIONS DE RECOLTES (en volumes commerciaux)		
Régénération	Amélioration	Total
215 m3/an	264 m3/an	<b>479 m3/an</b>

Ces volumes portant sur l'ensemble de la forêt (234.46 ha) correspondent à une **récolte prévue de 2.0 m3 commercial / ha / an.**

### 3.1.2.2 - Application de l'aménagement

Durée d'application effective : 1990 - 2004 (15 ans).

VOLUMES RECOLTES DE 1990 A 2004 (en m3 commerciaux)			
	Régénération	Amélioration	Total
<b>Volume commercial</b>	334 m3/an	206 m3/an	<b>540 m3/an</b>
%	62 %	38 %	100 %

Ces volumes portant sur l'ensemble de la forêt correspondent à une **récolte effective de 2.3 m3 commercial / ha / an.**

Les principales récoltes proviennent des coupes d'amélioration des futaies et des coupes rases préalables à la régénération.

REPARTITION DES SURFACES REGENEREES PAR ESSENCE SUR LA PERIODE 1990 - 2004					
GROUPE	ESSENCE PRINCIPALE		TOTAL	MODE DE REGENERATION	
	Chêne sessile	Chêne rouge		Naturelle	Artificielle
<b>Régénération</b>	23.67	8.33	32.00	0	32.00
%	74 %	26 %	100 %	0	100 %

**Cette surface régénérée sur une période de 15 ans, représente 13.6 % de la surface forestière et 2.1 ha/an.**

Les parcelles prévues en régénération l'ont été globalement ou le seront prochainement. En effet :

- les parcelles 7, 8 Sud, 10 Est, 14p et 19 ont été plantées, exception faite de 3 cordons, totalisant 2.46 ha, conservés pour atténuer l'impact des coupes rases sur le paysage ;
- les parcelles 8 Nord et 10 Ouest, occupant 9.56 ha, ont été rasées en 2003 (retard dû aux reports consécutifs à l'ouragan de 1999) et leur plantation est prévue au printemps 2006. Ces deux unités (8.2 et 10.2) feront par conséquent partie du futur groupe de régénération.

## **3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL**

### **Actions de gestion courante contribuant à la conservation de la biodiversité**

- Conservation des houx à fructifications importantes.
- Conservation de sujets de conformation monstrueuse, principalement parmi les hêtres.
- Amélioration de la vigueur des alignements d'arbres, plantés sur les talus bordant les principales allées, par des éclaircies prudentes.
- Conservation d'arbres présentant différents degrés de sénescence, et de chandelles.
- Conservation d'arbres à cavités.
- Respect des milieux identifiés comme écologiquement remarquables, lors des interventions sylvicoles ou d'infrastructure : ruisselets, mares essentiellement.
- Dosage des essences lors des interventions sylvicoles et conservation des essences peu représentées (travaux d'entretien des jeunes peuplements et martelages)

## **3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS**

Les limites d'une part, l'infrastructure et l'accueil du public d'autre part, figurent en annexe.

### **3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales**

DESIGNATION	LONGUEUR EN METRES
Limites matérialisées mais non bornées	6 584
Limites litigieuses	73
<b>TOTAL</b>	<b>6 657</b>

La plupart des limites sont matérialisées et en bon état, sans risque de litige (fossé sur 245 m, talus sur 3 185 m, route publique sur 2 696 m, clôture sur 458) mais non bornées.

La partie Sud-Est de la parcelle 5 n'est plus litigieuse car le Conseil Général de la Manche a acquis le chemin limitrophe.

Le risque de litige au Sud-Est, considéré prioritaire dans l'aménagement précédent, persiste ; il faudrait soit acquérir la petite zone limitrophe, soit borner la limite.

### **3.3.2 - Equipements de desserte**

TYPE DE D'EQUIPEMENT	RESEAU DU DOMAINE PUBLIC (KM)	RESEAU DU DOMAINE PRIVE (KM)	LONGUEUR TOTALE (KM)
Routes revêtues	2.7	0	2.7
Chemins empierrés accessibles aux grumiers	0	3.7	3.7
Chemins en terrain naturel non accessibles aux grumiers	0	2.1	2.1

Longueur totale des routes accessibles aux grumiers : 3.7 km, soit 1.5 km/100 ha  
En effet, les grumiers ne peuvent pas stationner sur les routes publiques pour leur chargement.

8 places de dépôt : site à vocation principale de stockage des bois (empierré sur 50 à 80 cm de profondeur, place de retournement, stationnement possible en l'absence de bois)

3 zones de stationnement : site à vocation principale de stationnement pour véhicules (empierré suffisant pour manœuvres mais absence de panneau réglementaire P)

Tous les chemins internes à la forêt sont fermés à la circulation publique par 9 barrières ; ils sont réservés à la circulation des ayants droits et aux usagers non motorisés. Ils sont bordés de 8 830 ml de fossés de drainage.

La forêt dispose d'un réseau de desserte globalement suffisant et bien réparti qui ne nécessite qu'un entretien. 3 problèmes peuvent toutefois être identifiés :

- le besoin d'une place de dépôt pour la sortie des bois de la parcelle 3 ;
- le chemin situé à l'Ouest de la parcelle 5 est en terrain naturel et en montée vers le Nord, ce qui rend le débardage des bois de la moitié Sud de la parcelle 5 très difficile ; mais, les peuplements concernés sont soit très jeunes (parcelle 10), soit de médiocre valeur et présents sur des sols le plus souvent engorgés toute l'année (parcelles 5 et 13) ; un tel investissement ne semble donc pas souhaitable.
- le chemin situé à l'Ouest de la parcelle 22 est en terrain naturel non accessible aux grumiers ; or, une coupe rase est envisagée sur une grande partie de cette parcelle.

### **3.3.3 - Equipements cynégétiques**

La forêt de Saint-Sauveur n'est pas dotée d'équipements cynégétiques spécifiques. Toutefois, les accotements des routes, le terroir agricole environnant et les trouées constituent autant de zones de gagnage favorables au gibier.

L'eau est accessible au niveau des ruisseaux, de l'étang et des mares permanentes ou non.

### **3.3.4 - Equipements de protection contre les risques d'incendie**

Une borne incendie se situe hors forêt domaniale, au Sud-Est de la forêt mais elle n'a pas un débit suffisant pour être utilisable par les pompiers. Quant à l'étang, il s'envase et n'est pas accessible aux camions de pompiers. Les pompiers ne disposent donc d'aucune réserve d'eau utilisable à proximité en cas d'incendie.

### **3.3.5 - Equipements d'accueil du public**

#### **Equipements linéaires autres que les routes :**

NATURE	LONGUEUR	ÉTAT, ADAPTATION AUX BESOINS, INSUFFISANCES
2 circuits pédestres	9.8 kms	Ces circuits sont balisés et cartographiés sur un dépliant ; ils sont en bon état et répondent à la demande ; ils sont en cours d'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
Sentier de découverte	3.3 kms	
Accès à l'arboretum	0.5 km	
Circuit équestre	7 kms	
Circuit VTT	5 kms	

#### **Autres équipements d'accueil du public :**

NATURE	NOMBRE	ÉTAT, ADAPTATION AUX BESOINS, INSUFFISANCES
Aire de pique nique avec table-bancs	17 table-banc réparties en 4 aires	Bon état général, répond à la demande, à entretenir régulièrement.
Banc	5	
Panneau d'information	4	
Aire de jeux	3	
Passerelle en bois sur le ruisseau des Moulineaux	3	

## 4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : **20 ans** ⇨ 2005 - 2024

### 4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

PROBLEMES POSES	SOLUTIONS RETENUES
Notre société a des besoins écologiques, économiques et sociaux.	Le présent aménagement doit s'attacher à favoriser la multifonctionnalité de cette forêt
Pauvreté chimique et hydromorphie constituent les deux contraintes majeures du sol.	La gestion devra favoriser l'adaptation des essences aux stations, le mélange d'essences, la préservation du sol du tassement lors des exploitations et des travaux par l'implantation de cloisonnements d'exploitation, la limitation des engins lourds,...
Compte tenu du peu de forêts domaniales dans le secteur, cette forêt est très fréquentée.	L'accueil du public et la préservation du paysage sont des enjeux majeurs ; ils devront constituer des préoccupations lors des coupes et des travaux.
Le patrimoine naturel (faune, flore et habitats remarquables) est peu connu.	Il serait souhaitable de réaliser une étude faune – flore et habitats en complément des données relevées. Des actions permettront toutefois de favoriser la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• préservation des ruisseaux et des zones mouilleuses,</li> <li>• conservation de nombreuses surréserves,</li> <li>• création de lisières diversifiées,...</li> </ul>
Cette forêt résulte d'une histoire marquée par une surexploitation avant son acquisition par l'Etat en 1966 ; elle présente en effet de nombreux peuplements très pauvres, ne valorisant pas les stations. Elle présente aussi des peuplements de châtaignier susceptibles de valorisation.	Les actions devront chercher à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- adapter les essences aux stations (avant plantation, préciser si besoin la carte des stations).</li> <li>- valoriser les stations par l'installation de peuplements susceptibles de produire du bois de qualité,</li> <li>- façonner des peuplements plus résilients et plus stables, par une sylviculture dynamique,</li> <li>- équilibrer les classes d'âges présentes et répartir, au maximum, la régénération sur l'ensemble de la forêt,</li> <li>- limiter les dégâts causés aux plantations en revenant à un niveau de population de chevreuil acceptable,</li> <li>- valoriser les peuplements de châtaignier.</li> </ul>
Cette forêt est excentrée par rapport aux acheteurs, ce qui pose des problèmes de commercialisation.	Des lots homogènes et de volume suffisant devront être proposés à la vente pour être suffisamment attractifs.

### 4.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES

L'ensemble de la forêt constituera une série unique de 234.46 ha avec un objectif principal de production ligneuse de qualité et des objectifs associés de protection des milieux et des paysages et d'accueil du public. Cette série sera donc une série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages avec un objectif important d'accueil du public.

Le traitement objectif sera le taillis lorsque l'essence objectif sera le Châtaignier ou l'aulne glutineux, la futaie régulière sinon.

La liste des unités de gestion avec le détail des unités d'analyse figure en annexe 4.2.

## **4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE**

### **4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement**

L'objectif principal assigné à cette série est la production de bois d'œuvre de qualité et en particulier de chêne sessile et châtaignier. La protection des milieux et celle des paysages lui sont bien entendu associées.

Compte tenu de ces objectifs et des conditions stationnelles, les structures idéales sont :

- une structure en taillis de Châtaignier avec un objectif de production de grumettes à 40 ans,
- une structure en taillis d'aulne glutineux,
- une structure régulière avec les autres essences.

La série sera donc traitée :

- pour partie en futaie régulière avec un groupe de régénération à régénérer en totalité ;
- pour partie en taillis.

### **4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité**

La composition en essences souhaitées à long terme résulte des conditions stationnelles, des essences objectif préconisées par station et des peuplements en place.

Les cartes des essences objectif principal à court terme et à long terme, par unité d'analyse, figurent en annexe. L'objectif retenu par unité d'analyse figure en annexe 4.2.

<b>COMPOSITION DE LA FORET EN ESSENCES SOUHAITEE A LONG TERME</b>					
<b>Essences principales objectives</b>	<b>Essences secondaires associées à 30 à 40% du mélange</b>	<b>Surface</b>		<b>Optimum d'exploitabilité de l'essence principale</b>	
		Ha	%	Age (ans)	Diamètre (cm)
Chêne sessile	Hêtre, Châtaignier	110.09	<b>49</b>	160	70
Chêne pédonculé	Frêne, bouleau aulne glutineux	27.85	<b>12</b>	140	70
Châtaignier		46.44	<b>21</b>	40	35
Frêne	Chêne pédonculé, aulne glutineux, bouleau	15.65	7	60	55
Aulne glutineux	Bouleau, chênes sessile et pédonculé	9.73	4	50	45
Pin laricio	Bouleau, châtaignier	4.15	2	80	60
Pin sylvestre	Chêne sessile, bouleau	11.83	5	110	55
<b>TOTAL EN SYLVICULTURE</b>		225.74	100		

Pour mémoire, 8.72 ha sont hors sylviculture (2.07 ha d'arboretum et 6.65 ha de taillis de bouleau + aulne glutineux).

Les âges et diamètres minimaux et maximaux d'exploitabilité figurent dans la directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de Basse-Normandie.

### **4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération**

#### **<> Surface à régénérer d'équilibre (Se)**

Elle résulte de la composition en essences principales souhaitées à long terme. Le tableau situé en 4.3.2 permet donc de la calculer.

**Se** =  $110.09/160 + 27.85/140 + 46.44/40 + 15.65/60 + 9.73/50 + 4.15/80 + 11.83/110 = 2.7$  ha/an  
Soit **53 ha sur 20 ans**, surface répartie en 14 ha de chêne sessile, 4 ha de chêne pédonculé, 23 ha de châtaignier, 5 ha de frêne, 4 ha d'aulne glutineux, 1 ha de pin laricio, 2 ha de pin sylvestre.

#### **<> Surface à régénérer maximum théorique (Sm)**

La contrainte de durée de survie concerne principalement les peuplements présentant une grande proportion de bouleaux : 43 ha de taillis de bouleau sont âgés de plus de 30 ans et 44 ha de taillis sous futaie pauvre en réserves comportent du taillis de bouleau de diamètre moyen 20 cm.

Le châtaignier constitue aussi une contrainte car les peuplements de taillis sous futaie (27.95 ha) sont âgés de plus de 30 ans et n'ont pas fait l'objet de sylviculture ; ils sont donc susceptibles d'être renouvelés au cours des 20 ans à venir. L'unité 15.2 (7.59 ha) présentant une proportion plus importante en cépées âgées de 18 ans que les autres unités, pour des raisons paysagères, son renouvellement sera reporté au-delà du prochain aménagement. La contrainte châtaignier est ainsi ramenée à 20.36 ha.

Il serait par conséquent souhaitable de régénérer 20.36 ha de châtaignier + 87 ha de bouleau, soit 107 ha sur 20 ans. Mais, la régénération d'une telle surface est trop importante eu égard à l'enjeu accueil du public de cette forêt. Elle sera donc réduite en conservant les peuplements de bouleau les plus susceptibles de tenir 20 ans.

#### **<> Surface à régénérer minimum théorique (Sd)**

La majorité des peuplements de bouleau et 28 ha de peuplements de châtaignier ont atteint voire dépassé le diamètre minimum d'exploitabilité. Il n'y a donc pas de contrainte de disponibilité.

#### **<> Surface retenue (Sr)**

**Sr = 85.85 ha incluant 65.49 ha de plantation et 20.36 ha de recépage de taillis de Châtaignier**

Le détail est expliqué dans le tableau de la page suivante.

Cette surface Sr est supérieure à la surface à régénérer d'équilibre afin de réduire la surface des peuplements très pauvres et non améliorables tout en engageant une sylviculture dynamique des peuplements de Châtaignier.

#### **<> Histogramme**

L'histogramme des peuplements par essence prépondérante et par classe d'âge actuelle figure en annexe 4.3.3. Les taillis sous futaie pauvres en réserves et dominés par le bouleau y apparaissent avec le bouleau comme essence prépondérante et l'âge des réserves (souvent de chêne pédonculé).

#### 4.3.4 - Classement des unités de gestion

GROUPES	SURFACE (HA)
Régénération artificielle	65.49
Régénération par recépage de taillis	20.36
Amélioration jeunesse	23.67
Amélioration (rotation 10 ans)	89.38
Amélioration (rotation 6 ans)	26.84
Hors sylviculture	8.72
<b>Total</b>	<b>234.46</b>

La liste des unités de gestion incluses dans ces groupes, se trouve en annexe 4.3.4.A.

La répartition des types de peuplement en fonction des groupes figure en annexe 4.3.4.B

GROUPE DE REGENERATION				
Unité de gestion	Unité d'analyse	Surface (ha)	Motif majeur ayant déterminé le classement	Essence principale objectif
<b>Régénération déjà entamée à terminer</b>				
8,1	8,1	5,62	vide issu de coupe rase	Chêne sessile
10,1	10,1	3,94	vide issu de coupe rase	Chêne sessile
<b>Sous-total</b>		<b>9,56</b>		
<b>Régénération artificielle à entamer et à terminer</b>				
1,1	1,1	7,66	peuplement pauvre	Chêne sessile
4,1	4,1	3,23	peuplement pauvre	Pin laricio
5,1	5,1	0,92	peuplement pauvre	Pin laricio
6,1	6,1	10,85	peuplement pauvre	Chêne sessile
9,1	9,1	3,13	peuplement pauvre	Châtaignier
11,1	11,1	5,16	peuplement pauvre	Chêne sessile
15,1	15,1	2,21	peuplement pauvre	Châtaignier
16,3	16,3	5,42	peuplement pauvre	Chêne sessile
18,1	18,1	4,23	peuplement pauvre	Chêne sessile
20,1	20,1	2,23	peuplement pauvre	Châtaignier
22,1	22,1	10,14	peuplement pauvre	Chêne sessile
22,1	22,5	0,75	bouquets d'épicéas sans avenir	Chêne sessile
<b>Sous-total</b>		<b>55,93</b>		
<b>Régénération par recépage à entamer et à terminer</b>				
5,4	5,4	1,14	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
5,5	5,5	0,80	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
9,3	9,3	2,75	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
12,1	12,1	6,92	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
13,1	13,1	5,43	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
16,1	16,1	2,50	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
22,2	22,2	0,82	Châtaignier arrivant au diamètre d'exploitabilité	Châtaignier
<b>Sous-total</b>		<b>20,36</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>85,85</b>		

#### Essences principales objectif du groupe de régénération (détail ci-dessus)

SURFACE DU GROUPE DE REGENERATION PAR ESSENCE PRINCIPALE OBJECTIF (HA)				
Chêne sessile	Châtaignier		Pin laricio	TOTAL
53.77	27.93 (7.57 ha par plantation et 20.36 ha par recépage de taillis)		4.15	85.85

Les provenances à utiliser sont disponibles en ligne sur

[http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.forêtbois.grainesetplantsforestiers\\_r757html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.forêtbois.grainesetplantsforestiers_r757html)

#### **4.3.5 - Evolution de la composition en essences ou en autres occupations du sol**

L'évolution de la composition de la forêt résulte :

- des types de peuplements décrits dans les unités d'analyse,
- de l'évolution envisagée compte tenu des classements effectués,
- des types de peuplement objectifs à long terme qui se traduit par une augmentation du Chêne sessile et du Châtaignier aux dépens du bouleau et du Chêne pédonculé.

Ces types de peuplements comportent, en majorité, les essences principales, mais également des essences associées qui participent au mélange.

EVOLUTION SOUHAITEE DE LA COMPOSITION EN ESSENCES, PRINCIPALES OU SECONDAIRES, OU EN AUTRES OCCUPATIONS DU SOL						
Essences de l'étage dominant (*) ou autre occupation du sol	Composition actuelle		Composition à l'issue de l'aménagement		Composition à long terme	
	% surface boisée	% surface totale	% surface boisée	% surface totale	% surface boisée	% surface totale
Chêne sessile	8	7	24	23	46	47
Chêne pédonculé	17	16	15	15	12	12
Châtaignier	17	16	20	20	20	20
Chêne rouge	3	3	3	3	0	0
Bouleau	32	31	15	15	17	17
Hêtre, frêne, aulne glutineux, tremble,...	21	20	21	21		
Résineux	2	2	2	2	5	5
<b>Total boisé</b>	100	95	100	99	100	99
Vides issus de coupe rase		4				
Arboretum		1		1		1
<b>Total</b>		100		100		100

\* : toutes ces essences jouent un rôle d'essence principale, mis à part le bouleau, le hêtre, le tremble.

Compte tenu des objectifs fixés sur chaque station, en essences principales et associées, cette composition devra évoluer en faveur du chêne sessile, aux dépens principalement du bouleau. Les essences spontanées caractéristiques de l'habitat Chênaie - hêtraie acidiphile atlantique (Houx, Néflier, Bouleau verruqueux, Sorbier des oiseleurs,...) seront utilement conservées en mélange.

Compte tenu de son rôle important dans le façonnage de tiges de qualité, le sous-étage sera favorisé tant en quantité qu'en diversité, lors des régénérations mais aussi lors des améliorations (Hêtre, Néflier, Bouleau verruqueux, Sorbier des oiseleurs,...).

## **5 - PROGRAMME D' ACTIONS**

Pour toutes les actions prévues, les principes directeurs figurent dans la directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de Basse-Normandie.

### **5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER**

Comme indiqué en 3.3.1, la résorption d'une limite litigieuse sur 73 mètres nécessite soit le bornage de cette limite, soit l'acquisition de l'enclave ; cette dépense n'a pas été estimée.

L'entretien des lignes de parcelles est réalisé par l'ONF et les chasseurs ; les plaques de parcelles seront à rénover.

**Le coût de la maintenance est estimé à 500 €/an.**

### **5.2 - ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE SUR L'ENSEMBLE DE LA FORET**

La biodiversité résulte avant tout d'une diversité de biotopes qui conditionne une diversité faunistique et floristique. Les biotopes les plus impliqués sont les peuplements forestiers, les lisières, les mares,... Afin de mieux connaître les caractéristiques écologiques du massif, un inventaire Faune – Flore – Habitat pourrait être réalisé. Le coût est estimé à 20 000 € soit **1 000 €/an sur 20 ans** ; un financement extérieur spécifique devra être recherché.

#### **5.2.1 - Biodiversité des peuplements forestiers**

Elle sera améliorée de différentes manières.

##### **5.2.1.1 - Un mélange d'essences adapté à la station forestière**

Un tel mélange est indispensable. Il sera favorisé lors des améliorations mais également lors des régénérations et, si nécessaire, des compléments seront réalisés avec notamment des essences à vocation écologique et culturelle. Lors de régénérations artificielles, des bouquets feuillus existants ainsi que des lisières seront utilement conservées. Les bois blancs sont à préserver en faveur du pic épeichette et des insectes inféodés à ces milieux.

##### **5.2.1.2 - Des peuplements à plusieurs structures**

Des peuplements à plusieurs structures seront recherchés ; en effet, l'élagage naturel est alors favorisé et la diversité des oiseaux présents est améliorée.

##### **5.2.1.3 - Les arbres à cavité, sénescents ou morts, et particulièrement les chandelles**

Ces arbres sont à maintenir, à condition que la sécurité du public soit assurée. Afin de prévenir les recours du public en cas d'accident, une distance de sécurité égale à 1.5 fois la hauteur du peuplement sera respectée, sans conservation d'arbres sénescents. Certains de ces arbres pourront faire l'objet d'une information sommaire auprès du public.

Toutes les essences sont concernées. Le vieillissement de bois blancs devrait notamment permettre à certaines espèces devenues rares de revenir à un meilleur effectif (ex : Pic épeichette).

Tous les bois morts, tombés naturellement ou issus d'exploitation, doivent rester sur place (sauf en cas de volumes très importants issus de chablis).

#### **5.2.1.4 - Les arbres porteurs d'aires de rapaces**

Les arbres porteurs d'aires de rapaces sont à maintenir et repérer en vue d'un suivi.

#### **5.2.1.5 - Les surréserves âgées**

Cette forêt présente de nombreuses surréserves, principalement de hêtre ou de chêne, de médiocre qualité et réparties sur l'ensemble de la forêt. Elles confortent un biotope à espèces inféodées aux phases finales du cycle forestier (invertébrés saproxyliques, chauve-souris, pics,...). Celles qui sont visibles des sentiers seront conservées à la fois pour le paysage et pour la biodiversité jusqu'au stade de sénescence sauf si elles font courir un risque pour la sécurité du public.

Les surréserves qui pourront être exploitées sont celles qui sont de bonne qualité, avant dépérissement ou autres dépréciations et celles qui se situent au milieu de zones à planter.

#### **5.2.1.6 - Les produits agro - pharmaceutiques**

Ils feront l'objet d'un emploi raisonné, en évitant autant que possible leur utilisation sur les zones mouilleuses ainsi que des bandes de 5 m le long des fossés en eau.

### **5.2.2 - Diversité des lisières**

Elle accroît la multiplication des niches écologiques et par conséquent la diversité entomologique et avifaunistique, mais aussi celle de toute la faune présente. Cette richesse est particulièrement importante au contact entre la forêt et le milieu agricole. Elle sera donc accentuée à plusieurs niveaux.

Le mélange d'essences sera particulièrement favorisé en essences dites "de lumière" (ex : bois blancs), arbustives ou de jet moyen (sorbier des oiseaux, néflier...). Les lisières seront donc, de préférence, constituées d'essences diverses, de strates variées et de largeur variable, de 5 à 20 m. Une attention particulière sera apportée aux lisières des mares car elles constituent des niches écologiques particulièrement remarquables.

Les unités du groupe de régénération pourront relativement facilement être traitées dans cette optique. Le coût sera alors intégré dans celui de la gestion courante.

### **5.2.3 - Diversité des zones humides**

Il convient non seulement de préserver les zones humides d'intérêt écologique mais éventuellement de les restaurer lorsqu'il y a nécessité.

Ainsi, les mares et l'étang pourront faire l'objet d'entretiens légers et réguliers destinés à créer des zones plus ou moins éclairées, des berges de pente parfois douce, parfois moins douce, des zones de différentes profondeurs...

Pour minimiser les impacts sur les pontes et les larves, les travaux effectués dans les mares et les fossés, ainsi que le rebouchage d'ornières, devront être réalisés en période de sécheresse ou hors des périodes de reproduction.

D'une manière générale, toutes les mares et dépressions humides, devront être ménagées lors des travaux sylvicoles ou d'exploitation. Nous éviterons donc d'y abattre des arbres, d'y déposer des rémanents de nettoiemnts, de débarder au travers, etc...

Concernant les abords immédiats des ruisselets identifiés, un traitement de type irrégulier sera privilégié ; ces ruisselets, situés en tête de bassin, feront l'objet d'une attention particulière lors de coupes ou travaux :

- pas d'abattage d'arbre en travers où très exceptionnellement (sécurité) ; dans ce cas, un retrait immédiat de l'arbre sera opéré ;
- aucun dépôt de rémanents dans le cours d'eau et retrait des rémanents du lit majeur souhaité pour limiter tout encombrement en aval ;
- aucune traversée d'engins, en période d'eau.

## **5.3 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE**

### **5.3.1 - Opérations sylvicoles : coupes**

Dans l'aménagement précédent, les tarifs aménagement utilisés étaient le SR15 pour les feuillus et le SR11 pour les résineux ; ils pourront continuer à être utilisés à l'avenir. Les prévisions de récoltes qui suivent sont en volumes commerciaux.

#### **5.3.1.1 - Programme d'assiette des coupes**

Dans les groupes de régénération, les coupes à effectuer seront :

- des coupes rases des peuplements ruinés, avant leur plantation,
- des coupes de recépage de taillis de Châtaignier,
- des coupes d'amélioration, préalables aux coupes rases ou de recépage.

Dans les groupes d'amélioration, hors amélioration jeunesse, les coupes seront réalisées à périodicité 6 ans pour le Châtaignier (selon le guide de sylviculture ad hoc) et le Chêne rouge et 10 ans pour les autres feuillus. Dans les peuplements ruinés, la périodicité pourra être supérieure à 10 ans ; aucune coupe n'est prévue dans les unités de gestion 5.2, 9.2.

De même, dans les unités hors sylviculture (5.3, 15.2 et 16.3) et les zones rasées (8.1 et 10.1), aucune coupe n'est prévue.

La programmation de ces coupes est indiquée dans le tableau qui suit et fait l'objet d'une cartographie annexée, limitée aux coupes rases ou de recépage d'une part, portant sur toutes les coupes programmées sur la forêt d'autre part.

Elle est articulée dans l'optique de vente sur pied mais, en fonction de l'évolution du marché, un étalement des récoltes de Châtaignier pourra être réalisé à plus ou moins 3 ans.

La programmation des coupes par unité de gestion puis par année figure en annexe 5.3.1.

<b>ETAT D'ASSIETTE DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVEUR PAR ANNEE PUIS TYPE DE COUPE ET UNITE DE GESTION</b>							
<b>Unité de gestion</b>	<b>Surface à parcourir (ha)</b>	<b>Année de dernière coupe</b>	<b>Année de coupe</b>	<b>type de coupe</b>	<b>Groupe</b>	<b>Type de peuplement*</b>	<b>Remarques</b>
5,5	0,80	1994	2007	AM_CHT	RE	SCHT4	
14,1	3,03	1987	2007	AM_CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
15,4	5,09	1987	2007	AM_CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
16,2	1,95	1987	2007	AM_CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
17,1	0,85	1987	2007	AM_CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
9,1	3,13	1987	2007	RASE	RA	SA.F3	
15,1	2,21	1987	2007	RASE	RA	TA.F3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
20,1	2,23	2003	2007	RASE	RA	TA.F3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
5,4	1,14	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
9,3	2,75	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT4	
16,1	2,50	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT3	
22,2	0,82		2007	RECEPAGE	RE	TCHT4	RIDEAU PAYSAGER

**ETAT D'ASSIETTE DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVEUR PAR ANNEE PUIS TYPE DE COUPE ET UNITE DE GESTION**

Unité de gestion	Surface à parcourir (ha)	Année de dernière coupe	Année de coupe	type de coupe	Groupe	Type de peuplement*	Remarques
12,1	6,92	1987	2009	AM_CHT	RE	SCHT3	
13,1	5,43	1987	2009	AM_CHT	RE	SCHT3	
15,2	7,59	1987	2009	AM_CHT	AMCHT	SCHT4	
1,2	5,81	1987	2009	AME	AME	FCHE4	
7,3	1,04	1997	2009	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
11,2	4,31	1987	2009	AME	AME	SA.F3	
12,2	2,76	1992	2009	AME	AME	SA.F3	1ereCOUPE EN MEME TEMPS QUE 12,1
1,1	7,66	1987	2009	RASE	RA	SA.F4	
11,1	5,16	1987	2009	RASE	RA	TA.F3	
2,1	11,12	1990	2011	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
3,1	10,87	1990&2003	2011	AME	AME	SCHE3	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
17,2	6,69	1987	2011	AME	AME	TA.F3	
16,3	5,42	1987	2011	RASE	RA	TA.F3	
5,5	0,80	2007	2013	AM_CHT	RE	SCHT4	
14,1	3,03	2007	2013	AM_CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
15,4	5,09	2007	2013	AM_CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
16,2	1,95	2007	2013	AM_CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
17,1	0,85	2007	2013	AM_CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
4,2	7,74	2003	2013	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
5,1	0,92	1994	2013	AME	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
10,3	0,90	1994	2013	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
20,2	7,79	2003	2013	AME	AME	SA.F2	REGROUPER20,2-21,1
21,1	8,03	2003	2013	AME	AME	SA.F3	REGROUPER20,2-21,1
13,1	5,43	2009	2015	AM_CHT	RE	SCHT4	
15,2	7,59	2009	2015	AM_CHT	AMCHT	SCHT4	
12,1	6,92	2009	2015	RECEPAGE	RE	SCHT4	
18,2	4,99	1987	2017	AME	AME	TA.F3	1ere COUPE EN MEME TEMPS QUE 18,1
19,1	0,52	1997	2017	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
22,3	3,30	1987	2017	AME	AME	TA.F3	DIFFERE EN 2000
18,1	4,23	1987	2017	RASE	RA	TA.F3	
22,1	10,89	1987	2017	RASE	RA	TA.F3	
14,1	3,03	2013	2019	AM_CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
15,4	5,09	2013	2019	AM_CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
16,2	1,95	2013	2019	AM_CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
17,1	0,85	2013	2019	AM_CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4--16,2-17,1
1,2	5,81	2009	2019	AME	AME	FCHE4	
7,3	1,04	2009	2019	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
11,2	4,31	2009	2019	AME	AME	SA.F3	
12,2	2,76	2009	2019	AME	AME	SA.F3	1ereCOUPE EN MEME TEMPS QUE 12,1
4,1	3,23	2003	2019	RASE	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
5,1	0,92	2013	2019	RASE	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
6,1	10,85	1987	2019	RASE	RA	SA.F3	DEBUT AMENAGEMENT
5,5	0,80	2013	2019	RECEPAGE	RE	SCHT4	
15,2	7,59	2015	2021	AM_CHT	AMCHT	SCHT4	
2,1	11,12	2011	2021	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
3,1	10,87	2011	2021	AME	AME	SCHE3	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
17,2	6,69	2011	2021	AME	AME	TA.F4	
13,1	5,43	2015	2021	RECEPAGE	RE	SCHT4	
4,2	7,74	2013	2023	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
7,1	4,02		2023	AME	AME	FCHR2	1ere ECLAIRCIE REGROUPER 7,1-14,3
10,3	0,90	2013	2023	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
14,3	4,31		2023	AME	AME	FA.F2	1ere ECLAIRCIE REGROUPER 7,1-14,3
20,2	7,79	2013	2023	AME	AME	SA.F3	REGROUPER20,2-21,1
21,1	8,03	2013	2023	AME	AME	SA.F4	REGROUPER20,2-21,1

## Prévisions de récoltes

Pour le Châtaignier, les récoltes sont estimées sur la base du guide de sylviculture du Châtaignier.

- Les coupes d'amélioration des peuplements issus de la tempête de 1987 suivront la norme CHT D2, qui prévoit tous les 6 ans, un prélèvement de 6 à 8 m<sup>2</sup>/ha, soit en moyenne 60 m<sup>3</sup>/ha, dont 5 m<sup>3</sup>/ha de houpier.
- Le peuplement de l'unités 15.2, âgé de plus de 30 ans, comprenant des cépées âgées de 18 ans, ne sera pas recépé au cours des 20 ans, pour raisons paysagères ; les récoltes y seront estimées de la même manière que pour les peuplements âgés de 18 ans.
- Les autres peuplements âgés de plus de 30 ans seront recépés au cours des 20 ans, parfois après une coupe d'amélioration intermédiaire ; la récolte de cette dernière sera estimée à 60 m<sup>3</sup>/ha. La récolte de recépage sera basée sur la surface terrière mesurée et la formule : coefficient 0.46 x surface terrière x hauteur totale, à laquelle sera ajouté un volume de 8% pour les houppiers.

Pour les autres essences, les récoltes sont estimées sur la base des récoltes passées, à savoir 120 m<sup>3</sup>/ha en coupe rase et 30 m<sup>3</sup>/ha en amélioration.

Sur ces bases, la récolte peut être estimée de la manière suivante :

- Châtaignier : 74.91 ha x 60 m<sup>3</sup>/ha + 7444 m<sup>3</sup> = 11 940 m<sup>3</sup>, soit 600 m<sup>3</sup>/an
- Autres feuillus : 152,18 ha x 30 m<sup>3</sup>/ha + 55,93 x 120 m<sup>3</sup>/ha = 11 280 m<sup>3</sup>, soit 560 m<sup>3</sup>/an

Soit au total **1 160 m<sup>3</sup>/an sur 20 ans, répartis en 765 m<sup>3</sup>/an dans les groupes de régénération et 395 m<sup>3</sup>/an dans les groupes d'amélioration.**

**La possibilité contenance des groupes de d'amélioration est estimée à 10 ha/an.**

L'évolution annuelle de ces coupes, en surface et en volume estimé, figure en annexes 5.3.1.B.

### 5.3.1.2 - Règles de culture

Les règles de culture générales figurent dans la directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de Basse-Normandie et dans les guides de sylviculture actuellement appliqués, en particulier ceux de la chênaie atlantique, du Châtaignier et du Chêne rouge. La culture de l'aulne glutineux est prévue en taillis mais cette sylviculture mériterait d'être précisée.

Les essences forestières à favoriser sont celles qui correspondent au type de station. Mais, lorsque les essences préconisées sont absentes ou mal conformées, les éclaircies seront effectuées au profit des essences les mieux conformées, en bon état sanitaire et si possible, améliorantes pour le sol.

L'objectif étant de façonner des peuplements stables et de gros diamètres à un âge d'exploitabilité pas trop élevé, une sylviculture dynamique s'impose.

Dans les peuplements de Châtaignier présentant des diamètres de 15 à plus de 40 cm, les coupes d'amélioration favoriseront les tiges de belle forme et récolteront les tiges de diamètre 40 cm et plus.

Les sols étant très sensibles au tassement, il est impératif de les préserver par, entre autres, des cloisonnements d'exploitation sur toute la forêt, un travail en conditions sèches, un réseau de voies de débardage, l'utilisation d'engins pas trop lourds,...

### 5.3.2 - Opérations sylvicoles : travaux

Les sols étant très sensibles au tassement, il est impératif de les préserver comme indiqué ci-dessus.

Les itinéraires techniques de travaux sylvicoles à mettre en œuvre sont les suivants :

- 3CHS2, 3CHT1, 3P.L1 pour la régénération artificielle du chêne sessile, du châtaignier et du pin laricio ;
- 5CHX1, 5CHT4, 5CHR20 et 5CHT2, pour l'amélioration des plantations de chêne sessile, de châtaignier, de chêne rouge et du taillis jeune de châtaignier.

Ces itinéraires sont issus des guides de sylviculture en vigueur.

La conservation du houx est nécessaire pour :

- maintenir l'habitat chênaie - hêtraie acidiphile atlantique,
- favoriser la bécasse, ainsi que les roitelets huppé et à triple bandeaux, peu communs,
- maintenir des houx femelles d'intérêt paysager.

Si nécessaire, lors de la régénération, quelques zones intactes seront conservées ; la fructification favorisée par la mise en lumière et la dispersion des fruits par les oiseaux permettra alors un retour plus rapide de la strate à houx, mais postérieur à l'installation des semis.

Le détail du coût des travaux (itinéraires techniques, coût des travaux de régénération, coût des travaux d'amélioration,...) par unité d'analyse figure en annexe 4.2.

**Coût des travaux d'entretien : 15 910 €/an, réparti en**

- **travaux de régénération : 13 740 €/an**
- **travaux d'amélioration : 2 170 €/an**

**5.3.3 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse**

Une attention particulière sera portée sur l'évolution du cheptel chevreuil et sur les dégâts occasionnés aux plantations et au taillis de Châtaignier recépié. L'importance des plantations et des recépages nécessite en effet de maîtriser la population. Un suivi indiciaire pourra être réalisé s'il y a cohérence sur l'ensemble du massif forestier

Sur la période 1990 - 2004, les dépenses ont été en moyenne de **130 €/an** ; les dépenses à venir peuvent être estimées équivalentes.

**5.3.4 - Dispositions concernant les productions diverses**

Il n'y a plus de concession en forêt domaniale de Saint Sauveur.

Quant aux recettes de produits divers, elles sont nulles depuis 1994 ; cette recette sera donc négligée.

**5.3.5 - Dispositions en faveur de l'accueil du public**

L'activité accueil du public est à mettre en oeuvre en concertation avec les partenaires locaux, à savoir le Conseil général de la Manche, dans le cadre d'un plan quinquennal, le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la commune de Saint Sauveur le Vicomte.

Le paysage de la forêt de Saint Sauveur devra être préservé (cf. 5.3.6).

**~ Zones affectées plus spécialement à l'accueil du public**

Le traitement des unités de gestion les plus fréquentées par le public devra être adapté sans générer de surcoût :

- prise en compte du paysage immédiat (mélange d'essences accentué,...),
- soin et réduction de la durée des exploitations forestières,
- stockage de bois adapté.

L'entretien des zones les plus fréquentées est à poursuivre avec le Conseil général de la Manche ; le coût est estimé à 5 000 €/an.

Le ramassage des poubelles est à poursuivre par la commune de St Sauveur le Vicomte.

**~ Dispositions relatives aux équipements**

Comme indiqué en 3.3.6, aucune création n'est souhaitable. Les équipements en place devront être entretenus régulièrement et renouvelés lorsque nécessaire, en concertation avec les partenaires concernés, notamment le Conseil général de la Manche.

Les animations sont à poursuivre avec le Conseil général et la commune de St Sauveur le Vicomte.

Le coût relatif aux équipements et aux animations est estimé à 5 600 €/an.

Le coût de l'accueil du public est donc estimé à **5 000 €/an d'entretien et 5 600 €/an d'investissement avec un financement extérieur à 80%**.

**5.3.6 - Dispositions en faveur des paysages**

### **~ Actions pour la mise en valeur des éléments remarquables du paysage**

- L'arboretum devra être entretenu régulièrement (pris en compte en 5.3.5, dans le cadre de l'accueil du public).
- Le sous-bois de rhododendrons sera maintenu, tout en évitant son expansion.
- Les houx à fructifications abondantes et de dimensions respectables seront conservés.
- Les surréserves de hêtre et de chêne seront conservées lorsqu'elles sont un atout paysager et qu'elles n'apportent aucun risque pour la sécurité.

### **~ Actions ou précautions particulières sur les zones sensibles**

La sensibilité paysagère liée aux routes départementales sera prise en compte par la forme des coupes de régénération limitrophes.

Dans les zones de sensibilité paysagère interne forte ou moyenne, qui sont les zones affectées plus spécialement à l'accueil du public, le traitement devra être adapté, comme indiqué en 5.3.5.

### **~ Actions sur le groupe de régénération**

Dans la mesure du possible, compte tenu de l'âge d'exploitabilité optimum du Châtaignier fixé à 40 ans et de la ruine d'un grand nombre de peuplements, le groupe de régénération a été éclaté sur l'ensemble de la forêt. De plus, la programmation des coupes rases ou de recépage a été étalée sur la période de 20 ans (cartographie annexée), la coupe de recépage ayant l'avantage d'être suivie d'une croissance de taillis plus rapide que celle d'une plantation.

Sur les axes fréquentés par les VTT, piétons, cavaliers, des bouquets d'angle permettant d'atténuer la rectitude de lignes de parcelles pourront être conservés temporairement.

Par ailleurs, une observation très fine des peuplements à régénérer permettra de localiser les bouquets de peuplements, qui pourront être conservés plus longtemps et par conséquent, réduire visuellement l'importance de la zone en cours de régénération. Ces bouquets devront être repérés avant tout enlèvement de sous-étage car dépourvus de ce dernier, ils perdent de leur intérêt.

L'objectif principal de ces bouquets sera d'atténuer l'impact de la surface à régénérer sur le paysage. Il pourra aussi permettre de repousser la régénération de tiges méritant de gagner du diamètre.

### **~ Actions sur l'ensemble de la forêt**

Dans toutes ses actions (coupes, travaux), le sylviculteur devra agir en faveur d'un mélange d'essences et de lisières diversifiées en structure et en composition.

## **5.3.7- Protection des sites d'intérêt culturel**

Les noms de routes forestières, carrefours, cantons,... devront être conservés voire mis en valeur. Les talus sont également à conserver ; aucune mesure particulière ne semble nécessaire.

## **5.3.8 - Risques naturels**

Comme l'a montré la tempête de 1987, le vent peut causer d'importants dommages. Les actions devront par conséquent chercher à façonner des peuplements plus résistants et plus résilients (présence de plusieurs strates et d'un mélange d'essences, peuplements éclaircis précocement et de manière dynamique) et des lisières progressives, variées en essences et en structure.

### **5.3.9 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies**

Les mesures à mettre en oeuvre sont :

- l'élagage et le busage des voies d'accès à l'intérieur des parcelles,
- la sensibilisation du public.

Une réserve d'eau utilisable par les pompiers en cas d'incendie serait souhaitable ; l'étang pourrait être aménagé à cet effet.

### **5.3.10 - Mesures générales d'ordre sanitaire**

Il importe avant tout de respecter les règles sanitaires de base suivantes :

- essences adaptées à la station,
- mélange d'essences,
- sylviculture dynamique pour permettre aux arbres de se développer correctement.

Afin de préserver les sols sensibles, soit au tassement, soit compte tenu d'une hydromorphie, des actions adaptées devront être mises en oeuvre :

- mise en place de **cloisonnements d'exploitation** et de **plan de sortie des bois**,
- **débardage hors période de sensibilité des sols**,
- **utilisation d'engins pas trop lourds**.

### **5.3.11 - Actions de communication**

Le public ne saisit pas toujours l'importance pour la pérennité et la gestion de la forêt de certaines actions telles que :

- le renouvellement, naturel ou artificiel, de peuplement,
- le maintien d'arbres secs ou creux, de chandales,
- la conservation de bois mort au sol,...

La communication destinée à les expliquer est déjà largement engagée. Elle doit toutefois être poursuivie par des panneaux d'information, des visites guidées, des articles de presse, des tournées de terrain avec les personnes et organismes concernés.

Parallèlement, il est fondamental d'être à l'écoute des usagers et des partenaires de l'O.N.F. pour chercher à façonner une forêt qui réponde aux besoins économiques, écologiques et sociaux de notre société.

## **5.4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET**

Des dispositions sont à prendre pour résoudre les problèmes de desserte identifiés en 3.3.2 :

- création d'une place de dépôt en parcelle 3, estimée à 7 000 €,
- empiérement du début du chemin et création d'une place de retournement pour sortir le bois de la parcelle 22 ; le coût est estimé à  $20\,000\ \text{€}/\text{km} \times 0.2\ \text{km} = 4\,000\ \text{€}$ .

**Le coût de ces investissements est donc évalué à 11 000 € soit 550 €/an.**

Le coût de l'entretien des chemins est estimé à  $1\,000\ \text{€}/\text{km}/\text{an} \times 3.7\ \text{km}$  soit 3 700 €/an.

Le coût du fauchage des accotements est estimé à 600 €/an.

**L'entretien des routes est donc évalué à 4 300 €/an.**

Un **entretien des fossés de drainage** est à réaliser pendant l'aménagement. Il est estimé à  $1.5\ \text{€}/\text{ml} \times 8\,830\ \text{ml} = 13\,245\ \text{€}$ , soit **660 €/an**.

L'entretien des fossés présents dans les parcelles à planter sera réalisé dans le cadre des travaux de régénération.

Document réalisé avec la participation de :

- Yves ADAM, Technicien supérieur forestier,
- Isabelle DANCOURT, Technicien supérieur forestier principal (Système d'Information Géographique),
- Gilles DAUPHIN, Cadre technique forestier,
- Bernard LEGALLAIS, Technicien opérationnel, agent patrimonial de la forêt de Saint Sauveur,
- Laurent VATTIER, Ingénieur des travaux des eaux et forêts, responsable de l'unité territoriale de Saint Lô.

Rédigé à Alençon, le 25 janvier 2006,

L'Ingénieur des travaux des eaux et forêts,

Véronique ETIENNE

Contrôlé et présenté le 25 janvier 2006,

Le Directeur de l'agence Basse-Normandie,

Edouard JACOMET

Document  
ONIE

## ANNEXES AUTRES QUE LES CARTES

ANNEXE 0 : SIGNIFICATION DES CODES EMPLOYES .....	44
ANNEXE 0.1 : HISTORIQUE DETAILLE DE LA FORET.....	45
ANNEXE 0.2.A : MATRICE CADASTRALE EN OCTOBRE 2005 .....	47
ANNEXE 0.2.B : PARCELLES CADASTRALES PAR PARCELLE FORESTIERE .....	48
ANNEXE 0.2.C : PARCELLES FORESTIERES PAR PARCELLE CADASTRALE.....	49
ANNEXE 0.4 : SURFACE (HA) PAR PARCELLE ET PAR UNITE DE GESTION .....	50
ANNEXE 1.1.5.A : PRECISIONS SUR L'ORGANISATION DES STATIONS FORESTIERES.....	51
ANNEXE 1.1.5.B : ESSENCES OBJECTIF PRECONISEES PAR STATION FORESTIERE DU COTENTIN .....	53
ANNEXE 1.3 : DESCRIPTIF DE LA ZNIEFF SUR LA FORET DE SAINT-SAUVEUR .....	54
ANNEXE 1.5.3 : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS ET DES AUTRES OCCUPATIONS DU SOL PAR UNITE D'ANALYSE .....	55
ANNEXE 1.5.5 : CARACTERISTIQUES DENDROMETRIQUES DES PEUPEMENTS DE CHATAIGNIER.....	56
ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITES D'ANALYSE ET CORRESPONDANCE AVEC LES UNITES DE GESTION.....	57
ANNEXE 4.3.3 : HISTOGRAMME DES PEUPEMENTS PAR ESSENCE PREPONDERANTE ET PAR CLASSE D'AGE.....	61
ANNEXE 4.3.4.A : UNITES DE GESTION TRIEES PAR GROUPE.....	62
ANNEXE 4.3.4.B : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENT PAR GROUPE.....	63
ANNEXE 5.3.1.A : ETAT D'ASSIETTE PAR UNITE DE GESTION PUIS PAR ANNEE DE PASSAGE EN COUPE.....	64
ANNEXE 5.3.1.B : EVOLUTION DES PASSAGES EN COUPE PREVUS.....	65

## **ANNEXE 0 : SIGNIFICATION DES CODES EMPLOYES**

Type de code	Nom du code	Signification du code
Classe de diamètre	0 à 6	0= pas de classe de diamètre dominant ; 1= pauvre ou à très faible capital sur pied ; 2=15cm et - ; 3=20-25cm ; 4=30-45cm ; 5=50-65cm ; 6=70cm et +
Classement	AMET	Amélioration avec travaux et sans coupe
Classement	AME1 ou AME6	Amélioration rotation 10 ans ou 6 ans
Classement	REGA ou RA	Régénération artificielle
Classement	REGN ou RN	Régénération naturelle
Essence (s)	A.F	Autres feuillus
Essence (s)	A.R	Autres résineux
Essence (s)	AUG	Aulne glutineux
Essence (s)	BOU	Bouleau
Essence (s)	CHR	Chêne rouge d'Amérique
Essence (s)	CHT	Châtaignier
Essence (s)	CHE, CHS, CHP	Chêne sessile ou pédonculé, Chêne sessile, Chêne pédonculé
Essence (s)	EPC	Epicéa commun
Essence (s)	HET	Hêtre
Essence (s)	P.S ou P.L	Pin sylvestre ou Pin laricio
Structure de peuplement	F	Futaie régulière
Structure de peuplement	R	Surface à reboiser
Structure de peuplement	S	Taillis sous futaie
Structure de peuplement	T	Taillis
Structure de peuplement	X	Surface boisée hors sylviculture
	ADP	Année du Dernier Passage en coupe
	BDJP	Classe de la Base de Données Jeune Peuplement
	DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
	DFCI	Défense Forestière Contre l'Incendie
	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
	DM	Diamètre Moyen (cm)
	DRA	Directive Régionale d'Aménagement
	DS, D1, D2, D3	Durée de Survie, D1<20 ans, D2 = 20-40 ans, D3>40 ans
	HM	Hauteur moyenne (m)
	HSY	Hors Sylviculture
	IFN	Inventaire Forestier National
Mode	1 ou 3	1 = naturel ; 3 = artificiel
	p	Parie
	RF	Route Forestière
	TDP	Type du Dernier Passage en coupe
	TGPE	Tableau Général des Propriétés de l'Etat
	UA	Unité d'Analyse
	UG	Unité de Gestion
	VTT	Vélo Tout Terrain
	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

## **ANNEXE 0.1 : HISTORIQUE DETAILLE DE LA FORET**

Autrefois la presqu'île du Cotentin était presque entièrement couverte de forêts. Cherbourg était isolé par des bois épais qui, sous le nom de forêt de Brix, couronnaient les hauteurs du Roule et s'étendaient jusqu'à Valognes. Cette forêt se joignait d'un côté à celle de Montebourg et d'un autre côté à celle de Bricquebec qui bornait celle de Saint-Sauveur et de Néhou, et ainsi de suite jusqu'auprès de Coutances.

L'année même du traité de Saint Clair sur Epte (912), Rollon cède le domaine de Saint-Sauveur à un de ses officiers nommé Richard. D'après l'acte de concession, ce domaine situé près de la rivière l'Ouvre, était couvert de bois et composé de marais et de terres sèches. Richard construit sur le bord de l'Ouvre le château dont on voit actuellement les ruines à Saint Sauveur-le-Vicomte.

Huit ans après la concession de Rollon, Richard sous-inféode le domaine à son fils Néel ; le nom de domaine de Néhou, distinct de celui de Saint Sauveur, provient probablement du nom de son nouveau maître.

Par ailleurs, ces Normands fraîchement convertis au christianisme, s'empressèrent de reconstruire les églises et les abbayes que leurs ancêtres avaient détruites.

En fondant en 1080 l'Abbaye de Saint Sauveur, Néel dote les religieux d'une portion de forêt et de nombreux droits sur les autres massifs.

D'autres dotations eurent lieu en 1268 et 1276 en faveur de l'Abbaye de Montebourg et des religieux de l'Hôtel Dieu à Saint-Lô.

En 1473, un inventaire précis permet de savoir qu'il y a encore d'importants massifs boisés dans le domaine de Saint Sauveur que Charles VII donne à la famille Villequier.

La « Grande Forêt de Saint Sauveur » a une surface de 1936 ha. Elle comporte huit viviers ou étangs qui ne tenaient pas l'eau, un four à chaux, une pièce de terre défrichée. Les habitants de la région y avaient droit au bois gisant, ainsi que des droits d'herbage et de panage. Ce sont les forêts dites coutumières. Avec la forêt de Selsouef (296ha), un verdier et plusieurs gardes ou sergents en assurent l'administration.

Le domaine de Saint Sauveur retourne à la couronne en 1520, pour être de nouveau engagé à Christophe de Bassompierre en 1575, à Frédéric Dup de Wurtemberg en 1605, qui cède ses droits à Marie de Médicis, régente de France, en 1612. En 1614, un retour au domaine royal permet de constater le mauvais état des forêts. La forêt est abandonnée aux exactions des coutumiers. Il n'y a plus de coupes régulières depuis 200 ans.

L'Edit royal du 4 septembre 1655 ordonne l'aliénation des forêts de Normandie pour produire un million huit cent mille livres. En ce qui concerne Saint Sauveur, Colbert s'oppose à ce qu'il soit donné suite à ces aliénations.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, séduit par la beauté des chevaux et le climat favorable du Cotentin, résolut d'y établir son haras particulier. A proximité de la Grande Forêt de Saint Sauveur, il choisit un emplacement appelé le Quesnoy, dans le bois d'Aureville. Un arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai 1693 ordonna la vente de 60 arpents pour défrichement ; de même, pour agrandir le haras, le 9 octobre 1696, la vente de 80 arpents est autorisée. L'établissement ne durera qu'une vingtaine d'années. Il sera supprimé à la mort du Dauphin. Les reproducteurs finiront par être transférés auprès du Buisson d'Exme près d'Argentan. C'est aujourd'hui le Haras du Pin.

La plus grande partie des forêts coutumières sont encore dans le domaine royal à la Révolution. Cependant, le 21 septembre 1779, un arrêt du Conseil d'Etat autorise le propriétaire des forêts gagées de Néhou à défricher et à mettre celles-ci en culture. A la Révolution, la forêt de Saint Sauveur a une surface de 829 hectares ; elle « possède une magnifique futaie qui se coupait à 92 ans ».

Depuis cette époque jusqu'à la loi du 25 mars 1831 en ordonnant l'aliénation, l'Etat administre la forêt royale de Saint Sauveur, ainsi que les bois de l'Abbaye. Le 26 février 1832, le Préfet de la Manche adjuge la forêt de Saint Sauveur à un certain Monsieur Crosnier, notaire à Paris. Le 11 octobre 1832, Monsieur Hersan achète 72 hectares sur Besneville, dit le Bois Héricq, et 391 hectares 80 ares sur Saint Sauveur, dit le canton du Petit-Veys.

Monsieur Crosnier vendit le surplus à Mrs Fourchon et Martin, à savoir le Parc de la Plesse de 51 hectares peuplé d'un taillis de 7 à 16 ans et 33 ans, la forêt de Saint Sauveur proprement dite de 519 hectares 50 ares, coupée par la route départementale de Saint Sauveur à Portbail, peuplée de taillis sous futaie de 1 à 40 ans. L'ensemble de ces forêts prit le nom de Forêt de Saint Sauveur. (1)

Monsieur Lemarois, le 31 juillet 1847, rachète à Monsieur Fourchon une portion de la forêt de Saint Sauveur. Le 15 mars 1848, Monsieur Lemarois vend à Monsieur Hersan 6 ha de terre enclavée dans la forêt de Saint Sauveur, comportant terre labourable, chalet, une partie de bois futaie. Monsieur Hersan s'engage à créer la future route dite du chalet, obtient un droit de passage sur cette route, Monsieur Lemarois se réservant expressément la propriété du sol.

Cet acte notarié sera la pièce maîtresse étayant la revendication de pleine propriété de ce chemin par l'office national des forêts, à l'occasion d'un litige opposant Madame de Bernon, nouvelle propriétaire des 6 hectares entourant le chalet, à Monsieur Lesaulnier propriétaire d'une pièce de terre labourable. Ces terres situées de part et d'autre du chemin du chalet étaient précédemment la propriété de Monsieur Hersans. (2)

Un rapport d'expertise, en date du 4 septembre 1965 précise : « la plupart des taillis (bouleau en majeure partie, avec chêne, frêne, tremble) ont été coupés pendant la dernière guerre (1939-1945) ». L'exploitation des taillis pendant la guerre a été suivie d'une sévère coupe de grumes qui a fait disparaître tous les bois de valeur et n'a laissé que des baliveaux et jeunes modernes de chêne, hêtre, frêne et des anciens de très faible valeur commerciale. Ces réserves ont été surtout maintenues en bordure des sommières et lignes (3).

A l'exception de quelques mitraillages aériens en 1940, en bordure du périmètre nord, la forêt n'a eu à souffrir d'aucun combat au cours de la guerre de 1939/1945.

Le 31 mars 1966, l'Etat achète aux Consorts Risselin, un bois encore appelé « Forêt Royale de Saint Sauveur » d'une surface de 216 ha 17 a 30 ca pour la somme de 620 000 francs de l'époque. Le 22 août 1968, deuxième achat aux consorts Bos d'un bois de 15 ha 04 a 50 ca pour la somme de 45 000 francs de l'époque.

- (1) extrait de « Mémoire de la Société Archéologique de l'arrondissement de Valogne » Tome I – 1878-1879 – Archives départementales de la Manche.
- (2) Voir annexe VI.2.bis.
- (3) Rapport rédigé par Monsieur Jousset, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à la requête des vendeurs du massif de Saint Sauveur à l'Etat – archives de l'ONF de SAINT-LO.

## **ANNEXE 0.2.A : MATRICE CADASTRALE EN OCTOBRE 2005**

<b>COMMUNE DE SITUATION</b>	<b>SECTION ET PARCELLE CADASTRALES</b>	<b>CONTENANCE (ha)</b>
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 1	4,5620
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 2	5,3616
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 3	1,9920
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 4	3,0824
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 5	0,3048
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 6	0,1321
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 7	2,3692
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 8	36,6822
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 9	2,3327
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 10	1,2816
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 16	0,8897
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 17	0,6418
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 18	2,3335
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 19	1,3452
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 20	3,4609
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 21	5,8557
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 22	6,7890
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 23	0,4272
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 42	0,2955
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 43	0,8763
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 44	5,7464
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 45	4,4991
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 46	3,1639
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 47	11,2718
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AH 48	3,2009
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 1	1,5834
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 2	10,4208
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 3	13,1519
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 4	0,2140
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 5	2,6911
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 6	12,9777
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 7	1,3817
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 8	1,7266
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 9	1,1685
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 10	0,4361
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 11	1,0917
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 12	2,3725
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 13	2,4735
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 14	3,0509
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 15	0,2517
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 16	0,7018
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 17	0,0864
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 18	40,8619
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 19	1,8856
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 20	2,8166
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 21	3,4770
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 22	0,8477
Saint-Sauveur-le-Vicomte	AI 23	2,8977
		<b>234,4637</b>

## ANNEXE 0.2.B : PARCELLES CADASTRALES PAR PARCELLE FORESTIERE

PARCELLE FORESTIERE	SURFACE (ha)	PARCELLE CADASTRALE	SURFACE (ha)	PARCELLE FORESTIERE	SURFACE (ha)	PARCELLE CADASTRALE	SURFACE (ha)
1	13,47	AI 18 partie	11,5264	15	15,27	AH 8 partie	10,0829
		AI 19	1,8856			AH 21 partie	2,6933
		AI 20 partie	0,0596			AH 20 partie	0,1244
2	11,12	AI 20 partie	2,7570	16	9,87	AH 7	2,3692
		AI 21	3,4770			AI 6 partie	3,4862
		AI 2 partie	4,8829			AI 7	1,3817
3	10,87	AI 22	0,8477	17	7,54	AI 15 partie	0,2145
		AI 23	2,8977			AI 16 partie	0,0070
		AI 1	1,5834			AI 14	3,0509
4	10,97	AI 2 partie	5,5379	18	10,91	AI 8	1,7266
		AH 8 partie	8,6363			AI 9	1,1685
		AH 9	2,3327			AI 13	2,4735
5	9,83	AH 10	1,2816	19	7,72	AI 10	0,4361
		AH 16	0,8897			AI 12	2,3725
		AH 17	0,6418			AI 11	1,0917
6	10,85	AH 19	1,3452	20	10,02	AH 4 partie	0,2500
		AH 18	2,3335			AH 5	0,3048
		AH 20 partie	3,3365			AH 6	0,1321
7	9,02	AI 18 partie	9,0189	21	8,03	AH 2	5,3616
8	9,22	AI 4 partie	9,2189			AH 3 partie	0,1749
9	14,15	AI 3	13,1519			AH 48 partie	0,1281
10	10,77	AI 4 partie	0,9951	22	15,01	AH 1	4,5620
		AH 8 partie	10,7722			AH 4 partie	2,8324
		AI 18 partie	9,4685			AH 3 partie	1,8171
11	9,47	AI 5 partie	9,6840	23	15,01	AH 48 partie	3,0728
12	9,68	AH 8 partie	7,1908			AH 22 partie	6,6343
13	10,35	AH 21 partie	3,1624			AH 47 partie	3,3873
14	10,32	AI 6 partie	9,4909	24	15,01	AH 47 partie	7,8845
		AI 5 partie	0,0071			AH 22 partie	0,1547
		AI 17	0,0864			AH 23	0,4272
		AI 16 partie	0,6948			AH 44	5,7464
		AI 15 partie	0,0372			AH 43	0,8763
						AH 42	0,2955
						AH 45	4,4991
						AH 46	3,1639
					234,46		234,4637

## ANNEXE 0.2.C : PARCELLES FORESTIERES PAR PARCELLE CADASTRALE

PARCELLE CADASTRALE	SURFACE (ha)	PARCELLE FORESTIERE	SURFACE (ha)	PARCELLE CADASTRALE	SURFACE (ha)	PARCELLE FORESTIERE	SURFACE (ha)
AH 1	4,5620	18p	4,5620	AI 1	1,5834	3p	1,5834
AH 2	5,3616	18p	5,3616	AI 2	10,4208	2p	4,8829
AH 3	1,9920	18p	0,1749			3p	5,5379
		19p	1,8171	AI 3	13,1519	9p	13,1519
AH 4	3,0824	18p	0,2500	AI 4	10,2140	8	9,2189
		19p	2,8324			9p	0,9951
AH 5	0,3048	18p	0,3048	AI 5	9,6911	12	9,6840
AH 6	0,1321	16p	0,1321			14p	0,0071
AH 7	2,3692	15p	2,3692	AI 6	12,9771	14p	9,4909
AH 8	36,6822	4p	8,6363			16p	3,4862
		10	10,7722	AI 7	1,3817	16p	1,3817
		13p	7,1908	AI 8	1,7266	16p	1,7266
		15p	10,0829	AI 9	1,1685	17p	1,1685
AH 9	2,3327	4p	2,3327	AI 10	0,4361	17p	0,4361
AH 10	1,2816	5p	1,2816	AI 11	1,0917	17p	1,0917
AH 16	0,8897	5p	0,8897	AI 12	2,3725	17p	2,3725
AH 17	0,6418	5p	0,6418	AI 13	2,4735	17p	2,4735
AH 18	2,3335	5p	2,3335	AI 14	3,0509	16p	3,0509
AH 19	1,3452	5p	1,3452	AI 15	0,2517	14p	0,0372
AH 20	3,4609	5p	3,3865			16p	0,2145
		15p	0,1244	AI 16	0,7018	14p	0,6948
AH 21	5,8557	13p	3,1624			16p	0,0070
		15p	2,6933	AI 17	0,0864	14p	0,0864
AH 22	6,7890	20p	6,6343	AI 18	40,8619	1p	11,5264
		21p	0,1547			6	10,8481
AH 23	0,4272	22p	0,4272			7	9,0189
AH 42	0,2955	22p	0,2955			11	9,4685
AH 43	0,8763	22p	0,8763	AI 19	1,8856	1p	1,8856
AH 44	5,7464	22p	5,7464	AI 20	2,8166	1p	0,0596
AH 45	4,4991	22p	4,4991			2p	2,7570
AH 46	3,1639	22p	3,1639	AI 21	3,4770	2p	3,4770
AH 47	11,2718	20p	3,3873	AI 22	0,8477	3p	0,8477
		21p	7,8845	AI 23	2,8977	3p	2,8977
AH 48	3,2009	18p	0,1281		234,4637		234,4637

## ANNEXE 0.4 : SURFACE (HA) PAR PARCELLE ET PAR UNITE DE GESTION

PARCELLE	SURFACE RETENUE (ha)
1	13,47
2	11,12
3	10,87
4	10,97
5	9,83
6	10,85
7	9,02
8	9,22
9	14,15
10	10,77
11	9,47
12	9,68
13	10,35
14	10,32
15	15,27
16	9,87
17	7,54
18	10,91
19	7,72
20	10,02
21	8,03
22	15,01
<b>Total</b>	<b>234,46</b>

UNITE DE GESTION	SURFACE RETENUE (ha)
1,1	7,66
1,2	5,81
2,1	11,12
3,1	10,87
4,1	3,23
4,2	7,74
5,1	0,92
5,2	5,24
5,3	1,73
5,4	1,14
5,5	0,80
6,1	10,85
7,1	4,02
7,2	3,96
7,3	1,04
8,1	5,62
8,2	3,60
9,1	3,13
9,2	8,27
9,3	2,75
10,1	3,94
10,2	5,93
10,3	0,90
11,1	5,16
11,2	4,31
12,1	6,92
12,2	2,76
13,1	5,43
13,2	4,92
14,1	3,03
14,2	2,98
14,3	4,31
15,1	2,21
15,2	7,59
15,3	0,88
15,4	5,09
16,1	2,59
16,2	1,95
16,3	5,42
17,1	0,85
17,2	6,69
18,1	4,23
18,2	4,99
18,3	1,69
19,1	0,52
19,2	3,52
19,3	3,68
20,1	2,23
20,2	7,79
21,1	8,03
22,1	10,89
22,2	0,82
22,3	3,30
<b>Total</b>	<b>234,46</b>

## Les stations forestières en Forêt Domaniale de Saint-Sauveur

L'ensemble des forêts soumises du Cotentin a fait l'objet d'une étude de relations sol-végétation-potentialités annexé aux Directives et Orientations Locales d'Aménagement.

Le présent chapitre reprend donc simplement certaines données plus spécifiques à la forêt de Saint-Sauveur et détaille la notice de la carte des stations forestières.

La forêt de Saint-Sauveur repose principalement sur des formations schisteuses paléozoïques rapportées à une longue période géologique s'étendant de la fin du Caradocien (Ordovicien supérieur) au Gédinnien (base du Dévonien); cette série, dite compréhensive Ordovicien-Silurien, s'intercale entre les grès caradociens de la formation du Mont de Besneville (que l'on peut observer sur la butte de Besneville qui domine la forêt à l'Ouest) et les grès à *Platyorthis monnieri* du Siegennien inférieur. Ces derniers affleurent au Nord-Est de la forêt, dans une carrière proche de la D 130 située en parcelle 5.

Si l'on excepte cet affleurement de faible superficie et quelques blocs de grès erratiques provenant des buttes, ce sont toujours des faciès schisteux qui ont été rencontrés en forêt, même si la série compréhensive Ordovicien-Silurien comprend des passages gréseux.

Ces schistes sont toujours recouverts d'un manteau d'altération épais (supérieur au mètre), généralement limoneux en surface et argileux en profondeur. Ce manteau d'altération est lui-même profondément remanié, par colluvionnement ou solifluxion; lorsque des bancs de schistes y sont emballés, leur pendage y reste approximativement subhorizontal.

Un faciès particulier et fréquent dans cette série, noir et feuilleté, correspondant à des dépôts argileux chargés en matière organique en conditions anaérobies, a parfois été rencontré lors des prospections (faciès ampélique). Il donne un matériau d'altération très argileux, feuilleté, de couleur grise.

Les formations schisteuses (et leur manteau d'altération) donnent naissance à quatre grands types de sol:

1. des sols sains, drainés, à bonne activité biologique de surface: station n° 2
2. des sols hydromorphes à nappe temporaire hivernale, à bonne activité biologique de surface: station n° 4 et 5
3. des sols hydromorphes argileux, à nappe temporaire battante, à très bonne activité biologique de surface: station n° 3
4. des sols hydromorphes à nappe temporaire hivernale, à activité biologique de surface très ralentie: station n° 9

Les Grès à *Platyorthis monnieri* se décomposent en poches sableuses aux dépens desquelles se sont formés de beaux podzols humo-ferrugineux: station n° 13.

Enfin les bords de ruisseaux, les pourtours de mares et la queue d'étang occasionnent des sols à gley: station n° 19.

La station n° 2 occupe une grande partie de la surface du massif, en des positions topographiques variées: plateau, versant Nord de la forêt, dépressions et versants au Sud.

Les deux sous-types (a: typique, b: à altérite argileuse à moins de 1 m) sont rencontrés; cependant les pentes Nord sont recouvertes d'un colluvionnement limoneux relativement épais.

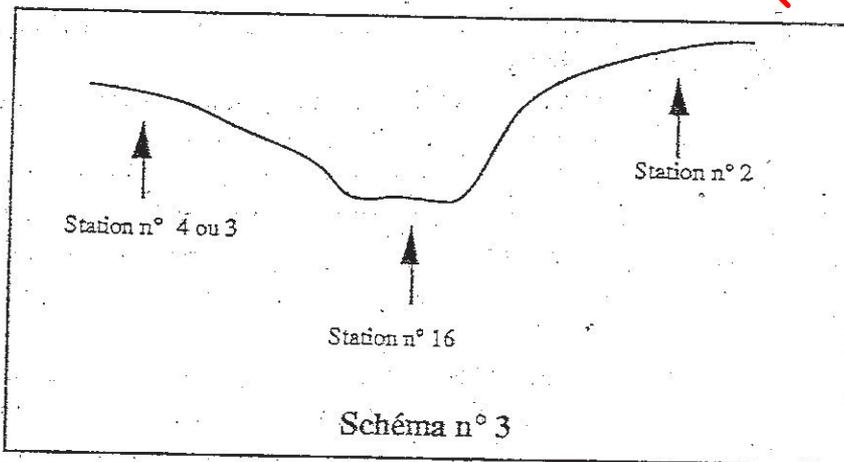
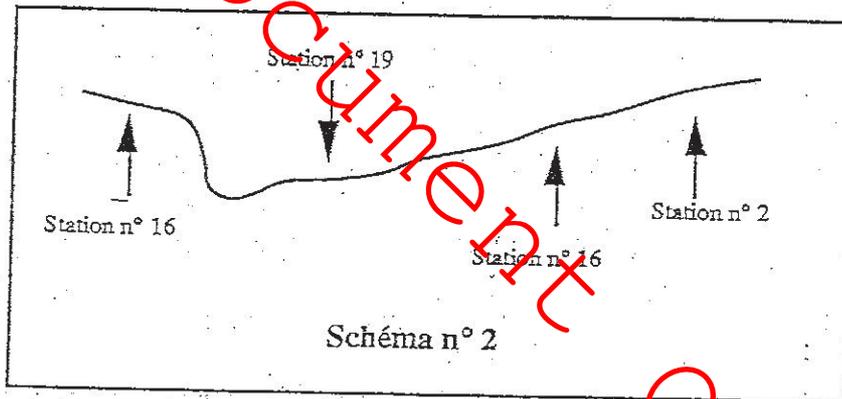
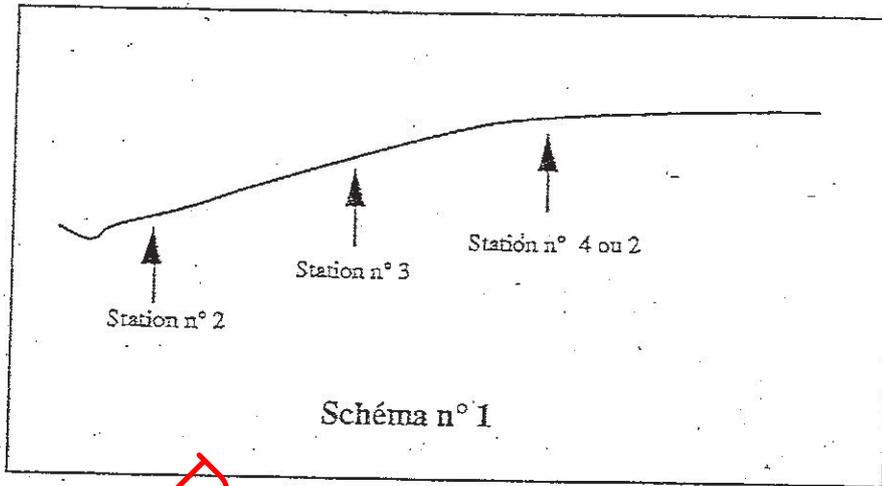
Les stations n° 4 et 5 sont relativement bien représentées, mais localisées d'une part à l'Est de la forêt (parcelle 22) sur des versants en pente faible, d'autre part sur un vaste replat au milieu du versant Nord qui descend vers le ruisseau des Moulineaux. Les deux stations ont été cartographiées en unité complexe (hachures) car la variation du degré d'hydromorphie est souvent très rapide (à l'échelle de la dizaine de mètres).

La station n° 3 occupe le versant Sud du ruisseau des Moulineaux, ainsi que la crête le surmontant, le déterminisme peut en être une moins grande couverture d'altération, et une texture beaucoup plus rapidement argileuse, ainsi que la disposition des bancs de schistes (pendage subhorizontal vers le Nord). Sur la partie Est de ce versant cette station est beaucoup plus sporadique. Elle a été cartographiée en association avec la station 4 et la station 2 (hachures); la station 4 étant plutôt localisée sur le plateau et la station 2 en bas de pente (voir schéma 1)

La station n° 19 apparaît toujours en association avec d'autres stations: station n° 16 (pseudogley de bord de ruisseau), voire stations n° 4 et 2; la variation est ici également très rapide et justifie la cartographie en unité complexe (schéma n° 2). Dans un souci de simplification, une couleur identique (bleu foncé) a été

choisie pour les stations n° 5 et 16.

Une troisième unité complexe a été choisie pour cartographier les thalwegs et dépressions qui entaillent les versants; la variation est également de l'ordre du mètre depuis le fond occupé par des ruisselets temporaires jusqu'aux flancs qui peuvent être assez abrupts et parfois associés à d'anciens talus.



## ANNEXE 1.1.5.B : ESSENCES OBJECTIF PRECONISEES PAR STATION FORESTIERE DU COTENTIN

Station catalogue	Description succincte	Potentialité*	Essences objectif conseillées (principales en gras)
1	Station neutrophile sur sol brun lessivé	TB	<b>frêne, érables, merisier, hêtre, chênes sessile &amp; pédonculé, châtaignier</b>
2	Station neutrocline sur sol brun lessivé	TB	<b>frêne, érables, merisier, hêtre, chênes sessile &amp; pédonculé, châtaignier</b>
3	Station neutrocline sur sol à pseudogley en profondeur	B	<b>frêne, érables, merisier, chênes sessile &amp; pédonculé</b>
4	Station acidocline à engorgement temporaire de profondeur	B	<b>chêne sessile, hêtre, merisier, chêne pédonculé, charme, tilleul à petites feuilles, châtaignier</b>
5	Station acidocline à engorgement temporaire de surface	TB	<b>chêne sessile, pin sylvestre, hêtre, bouleaux</b>
6	Station sur sol brun acide	TB	<b>chêne sessile, hêtre, châtaignier, douglas, sapin pectiné, érable sycomore, tilleul à petites feuilles, charme</b>
7	Station acidiphile sur sol brun lessivé	B	<b>chêne sessile, hêtre, douglas, châtaignier, chêne rouge, pin laricio, pin sylvestre</b>
8	Station acidiphile à engorgement temporaire de profondeur	B	<b>pin maritime, pin sylvestre, pin laricio, douglas, chêne sessile, châtaignier, hêtre, bouleaux</b>
9	Station acidiphile à engorgement temporaire de surface	M	<b>pin maritime, pin sylvestre, pin laricio, chêne sessile, bouleaux</b>
10	Station sur sol brun ocreux sur sable	M	<b>pin maritime, pin sylvestre, chêne sessile, bouleaux</b>
11	Station sur sol brun ocreux sur argilite argileuse	M	<b>pin maritime, pin sylvestre, pin laricio, chêne sessile, bouleaux</b>
12	Station sur ranker de versant	F	pin maritime, bouleaux
13	Station sur podzol	M	<b>pin maritime, pin sylvestre, chêne sessile, bouleaux, châtaignier</b>
14	Station sur podzol humifère à pseudogley	F	pin maritime, chêne sessile, bouleaux
15	Station sur ranker hydromorphe	F	pin maritime, voire potentialités forestières limites
16	Station sur pseudogley évolué à hydromoder, limoneux	M	<b>pin maritime, essences spontanées (chêne sessile, bouleaux, saule,...)</b>
17	Station sur pseudogley podzolique à hydromoder, sableux	M	<b>pin maritime, essences spontanées (chêne sessile, bouleaux, saule,...)</b>
18	Station sur pseudogley podzolique tourbeux	F	intérêt biologique sans vocation forestière
19	Station sur tourbière oligotrophe à sphaignes	F	intérêt biologique sans vocation forestière
20	Station de bord de ruisseau sur pseudogley	M	<b>aulne glutineux, bouleaux, saule</b>
21	Station de bord de ruisseau sur sol alluvial	B	<b>aulne glutineux, frêne, peuplier, bouleaux</b>
22	Station de bord de ruisseau sur gley	F	intérêt biologique avec les essences spontanées (aulne glutineux, saules, bouleau)
23	Station sur tourbière eutrophe	F	intérêt biologique sans vocation forestière

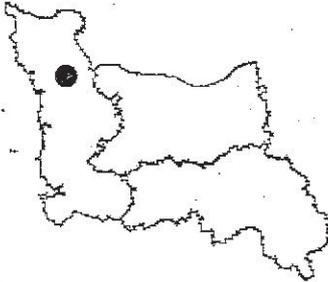
\* : Potentialité : TB = Très Bonne, B = Bonne, M = Moyenne, F = Faible pour un enjeu de production

## Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0159-0000

### FORET DE SAINT-SAUVEUR ET LANDES DU MONT DE BESNEVILLE



Cette zone en majorité forestière se compose de taillis sous futaies de Chênes ou de Hêtres avec des cortèges à humus doux dans les vallons et les bas de pente, une chênaie plus sèche sur le plateau et les croupes, et de quelques landes ponctuellement tourbeuses.

#### FLORE

On recense sur cette zone des espèces tels la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), la Renoncule de Lanormand (*Ranunculus omiophyllus*), le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), le Saule rampant (*Salix repens* ssp. *repens*), le Scirpe flottant (*Scirpus fluitans*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), la Wahlienbergie à feuilles de Lierre (*Wahlenbergia hederacea*)...

Zone de type : 2

N° régional : 0159-0000

N° national : 250008426

Année de mise à jour : 1999

Superficie : 957,53 ha

Altitude : 13-116 m

Mesure(s) existante(s) :  
Forêt domanialeNombre d'espèces  
inventoriées : 126

#### FAUNE

L'étude de l'avifaune a permis de recenser un grand nombre d'espèces au cours des différentes saisons. Parmi les oiseaux nicheurs, on citera la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)...

#### Sources / Bibliographie

C.R.D.P. de Caen, - Voir les oiseaux en Normandie. Annales du C.R.D.P. de Caen.  
LECOINTE A. & PROVOST M., 1982-1985 - Inventaire des landes et pelouses calcicoles du Calvados et de la Manche. CREPAN/DRAE Basse-Normandie.

#### Sources / Informateurs

1999 G.O.Nm - Données de terrain non publiées.

#### Commune(s)

INSEE	NOM
50049	BESNEVILLE
50105	CATTEVILLE
50370	NEHOU
50486	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU
50551	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

**ANNEXE 1.5.3 : TYPES DE PEUPELEMENTS ET AUTRES OCCUPATIONS DU SOL PAR UNITE D'ANAYSE**

Unité d'analyse	Futaie						Taillis sous futaie						Taillis			Coupe rase	Arbo return	Total
	CHR < 15 ans	CHS < 15 ans	CHP 30-40 ans	CHP 80-100 ans	FRE 30-40 ans	EPC 30-40 ans	CHT30-40ans/ CHT 18 ans	CHT40-60ans/ CHT 18 ans	pauvre en CHP 60-100 ans/ BOU	CHP 60-100 ans/ BOU	FRE 40-60ans/ BOU	P.L80-100 ans / CHT 30-40 ans	CHT 18 ans	AUG 20-40 ans	BOU 20-50 ans			
1,1								7,66									7,66	
1,2				5,81													5,81	
2,1					2,74												2,74	
2,2									8,38								8,38	
3,1			3,32														3,32	
3,2									7,55								7,55	
4,1								3,23									3,23	
4,2									7,74								7,74	
5,1								0,92									0,92	
5,2													5,24				5,24	
5,3													1,73				1,73	
5,4							1,14										1,14	
5,5								0,8									0,8	
6,1														10,85			10,85	
7,1	4,02																4,02	
7,2		3,96															3,96	
7,3									1,04								1,04	
8,1															5,62		5,62	
8,2		3,60															3,60	
9,1								3,13									3,13	
9,2								8,27									8,27	
9,3								2,75									2,75	
10,1															3,94		3,94	
10,2		5,93															5,93	
10,3									0,90								0,90	
11,1															5,16		5,16	
11,2								4,31									4,31	
12,1							6,92										6,92	
12,2								2,76									2,76	
13,1							5,43										5,43	
13,2															4,92		4,92	
14,1																		
14,2		2,98										3,03					3,03	
14,3	4,31																4,31	
15,1															2,21		2,21	
15,2								7,59									7,59	
15,3															0,38		0,38	
15,4												5,09					5,09	
16,1							2,5										2,5	
16,2												1,95					1,95	
16,3														5,42			5,42	
17,1												0,85					0,85	
17,2													2,16				2,16	
17,3										4,53							4,53	
18,1														4,23			4,23	
18,2								4,99									4,99	
18,3															1,69		1,69	
19,1									0,52								0,52	
19,2		3,52															3,52	
19,3		3,68															3,68	
20,1														2,23			2,23	
20,2				3,28													3,28	
20,3														4,51			4,51	
21,1								8,03									8,03	
22,1														10,14			10,14	
22,2												0,82					0,82	
22,3													2,33				2,33	
22,4								0,97									0,97	
22,5						0,75											0,75	
Total	8,33	23,67	3,32	9,09	2,74	0,75	15,99	11,14	44,27	26,13	4,53	0,82	10,92	11,46	49,67	9,56	234,46	

## ANNEXE 1.5.5 : CARACTERISTIQUES DENDROMETRIQUES DES PEUPELEMENTS DE CHATAIGNIER

Unité d'analyse	Surface (ha)	Diamètre (cm)	Surface terrière (m <sup>2</sup> /ha)	Hauteur totale (m)	Age (ans)	Echelle de hauteurs (m)	Volume grume (m <sup>3</sup> /ha)	Volume houppier (8%) (m <sup>3</sup> /ha)	Volume total (m <sup>3</sup> /ha)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Année de dernière coupe	Année de prochaine coupe	Année de recépage
14,1	3,03	15	28	18	18		232	19	250		1987	2007	/
15,4	5,09	15	30	16	18		221	18	238		1987	2007	/
16,2	1,95	15	35	16	18		258	21	278		1987	2007	/
17,1	0,85	20	35	18	18		290	23	313		1987	2007	/
15,2	7,59	20	29	21	50/18	H=24&18	280	22	303		1987	2009	/
22,2	0,82	30	18	18	35		149	12	161	132		2007	2007
5,5	0,80	10/40	31	19	50/18	H=22&16	271	22	293	234	1994	2013	2019
5,4	1,14	35	20	21	35/18		193	15	209	238	1987	2007	2007
9,3	2,75		31	20	50/18	H=22&18	285	23	308	847	1987	2007	2007
12,1	6,92		44	21	35/18		425	34	459	3177	1987	2009	2015
13,1	5,43		37	21	35/18	H=24&18	357	29	386	2096	1987	2009	2021
16,1	2,50		29	20	35/18		267	21	288	720	1987	2007	2007
<b>Total</b>	<b>38,87</b>									<b>7444</b>			

Document ONE

# ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITES D'ANALYSE ET DES UNITES DE GESTION

Unité de gestion	Unité d'analyse	Surface (ha)	Type peuplement	Type (marculus)	Classe d'âge 2005 (ans)	Année du peuplement	Durée de survie	Mo de	Essence prépondérante	Diamètre (cm)	Hauteur (m)	Vig eur	Classe ment passé
1,1	1,1	7,66	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D2	1	BOU	35	18	BV	AMEL
1,2	1,2	5,81	F90CHP	FCHP4	90	1915	D3	1	CHP	35	18	BV	AMEL
2,1	2,1	2,74	F35FRE	FFRE3	35	1970	D3	1	FRE	25	22	BV	AMEL
2,1	2,2	8,38	FCHP80-100ans/TBOU	SCHP4	90	1915	D3	1	CHP	40	20	BV	AMEL
3,1	3,1	3,32	F35CHP	FCHP3	35	1970	D3	1	CHP	25	22	BV	AMEL
3,1	3,2	7,55	FCHP80-100ans/TBOU	SCHP4	90	1915	D3	1	CHP	40	20	BV	AMEL
4,1	4,1	3,23	FpauvreCHP60-80ans/TBOU	SCHP4	70	1935	D3	1	CHP	35	20	MV	AMEL
4,2	4,2	7,74	FCHP60-80ans/TBOU	SCHP4	70	1935	D3	1	CHP	35	20	BV	AMEL
5,1	5,1	0,92	FpauvreCHP60-80ans/TBOU	SCHP4	70	1935	D3	1	CHP	35	18	MV	AMEL
5,2	5,2	5,24	T25AUG	TAUG2	25	1980	D2	1	AUG	15	16	MV	AMEL
5,3	5,3	1,73	T25AUG	TAUG2	25	1980	D2	1	AUG	15	18	BV	AMEL
5,4	5,4	1,14	FCHT30-40ans/TCHT 18 ans	SCHT3	35	1970	D2	1	CHT	25	20	BV	AMEL
5,5	5,5	0,80	FCHT40-60ans/TCHT 18 ans	SCHT4	50	1955	D3	1	CHT	40	22	BV	AMEL
6,1	6,1	10,85	T50BOU	TBOU3	50	1955	D2	1	BOU	20	22	BV	AMEL
7,1	7,1	4,02	F5CHR	FCHRE	5	1995	D3	3	CHR		5	BV	REGA
7,2	7,2	3,96	F5CHS	FCHSE	5	2002	D3	3	CHS		1,5	BV	REGA
7,3	7,3	1,04	FCHP80-100ans/TBOU	SCHP4	90	1915	D3	1	CHP	35	18	BV	REGA
8,1	8,1	5,62	RRAS	VRAS				3					REGA
8,2	8,2	3,60	F5CHS	FCHSE	5	1995	D3	3	CHS		4	BV	REGA
9,1	9,1	3,13	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D3	1	BOU	40/15	22/18	BV	AMEL
9,2	9,2	8,27	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D3	1	BOU	40/15	22/18	BV	AMEL
9,3	9,3	2,75	FCHT40-60ans/TCHT 18 ans	SCHT4	50	1955	D3	1	CHT	40/15	22/18	BV	AMEL
10,1	10,1	3,94	RRAS	VRAS				3					REGA
10,2	10,2	5,93	F5CHS	FCHSE	5	1998	D3	3	CHS		1,5	BV	REGA
10,3	10,3	0,90	FCHP80-100ans/TBOU	SCHP4	90	1915	D3	1	CHP	40	20	BV	REGA
11,1	11,1	5,16	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	20	BV	AMEL
11,2	11,2	4,31	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D3/D2	1	BOU	40/20	20	BV	AMEL
12,1	12,1	6,92	FCHT30-40ans/TCHT 18 ans	SCHT3	35	1970	D3	1	CHT	35	22	BV	AMEL
12,2	12,2	2,76	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D2	1	BOU	40	20	BV	AMEL
13,1	13,1	5,43	FCHT30-40ans/TCHT 18 ans	SCHT3	35	1970	D3	1	CHT	35/15	24/16	BV	AMEL
13,2	13,2	4,92	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	20	BV	AMEL
14,1	14,1	3,03	T15CHT	TCHT2	15	1987	D3	1	CHT	15	18	BV	AMEL
14,2	14,2	2,98	F5CHS	FCHSE	5	1998	D3	3	CHS		1,5	BV	REGA
14,3	14,3	4,31	F15CHR	FCHR2	15	1993	D3	3	CHR		6	BV	REGA
15,1	15,1	2,21	T25BOU	TBOU2	25	1980	D2	1	BOU	20	20	BV	AMEL
15,2	15,2	7,59	FCHT40-60ans/TCHT 18 ans	SCHT4	50	1955	D3	1	CHT	40	24	BV	AMEL
15,3	15,3	0,38	XARB	VARB				3				BV	HSY
15,4	15,4	5,09	T15CHT	TCHT2	15	1987	D3	1	CHT	15	16	BV	AMEL
16,1	16,1	2,50	FCHT30-40ans/TCHT 18 ans	SCHT3	35	1970	D3	1	CHT	25	20	BV	AMEL
16,2	16,2	1,95	T15CHT	TCHT2	15	1987	D3	1	CHT	15	16	BV	AMEL
16,3	16,3	5,42	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	20	BV	AMEL
17,1	17,1	0,85	T15CHT	TCHT2	15	1987	D3	1	CHT	20	18	BV	AMEL
17,2	17,2	2,16	T35AUG	TAUG3	35	1955	D3	1	AUG	20	20	BV	AMEL
17,2	17,3	4,53	FFRE40-60ans/TBOU	SFRE3	50	1955	D3	1	FRE	25	22	BV	AMEL
18,1	18,1	4,23	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	18	BV	AMEL
18,2	18,2	4,99	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D2	1	BOU	45/20	20/18	BV	AMEL
18,3	18,3	1,69	XARB	VARB				3				BV	HSY
19,1	19,1	0,52	FCHP80-100ans/TBOU	SCHP4	90	1915	D3	1	CHP	40	20	BV	REGA
19,2	19,2	3,52	F5CHS	FCHSE	5	2002	D3	3	CHS		1,5	BV	REGA
19,3	19,3	3,68	F15CHS	FCHSE	15	1993	D3	3	CHS		4	BV	REGA
20,1	20,1	2,23	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	16	BV	AMEL
20,2	20,2	3,28	F90CHP	FCHP4	90	1915	D3	1	CHP	40	20	BV	AMEL
20,2	20,3	4,51	T25BOU	TBOU2	25	1980	D2	1	BOU	15	14	BV	AMEL
21,1	21,1	8,03	FpauvreCHP60-80ans/TBOU	SBOU3	70	1935	D3	1	BOU	35	18	BV	AMEL
22,1	22,1	10,14	T35BOU	TBOU3	35	1970	D2	1	BOU	20	16	BV	AMEL
22,1	22,5	0,75	F35EPC	FEPC3	35	1970	D2	3	EPC	20	19	BV	AMEL
22,2	22,2	0,82	FP.L80-100ans/TCHT30-40ans	SP.L6	90	1915	D2	3	P.L	75	24	BV	AMEL
22,3	22,3	2,33	T35AUG	TAUG3	35	1955	D3	1	AUG	20	20	BV	AMEL
22,3	22,4	0,97	FpauvreCHP80-100ans/TBOU	SBOU3	90	1915	D3	1	BOU	40/10	18/14	BV	AMEL
Total		234,46											

ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITES D'ANALYSE ET DES UNITES DE GESTION

Unité de gestion	Unité d'analyse	Classement futur	Essence objectif à court terme	Essence objectif à long terme	z	eq	acc	CH T	CH S	CH R	CH E	CH P	F R E	T R E	B O U	A U G	CH A	EP C	D O U	S P S V	P L	0	1a	1 b	2 a	2b	3a	3 b	4
1,1	1,1	REGA	CHS	CHS		X					2			1	6	1						7,66							
1,2	1,2	AME1	CHP	CHS		X					4	2	2	1	1														5,81
2,1	2,1	AME1	FRE	FRE	X	X		1			3		4	1	1														2,74
2,1	2,2	AME1	FRE	FRE	X	X					4		3	1	1	1													8,38
3,1	3,1	AME1	CHP	CHP		X					6		1	1	1	1													3,32
3,1	3,2	AME1	CHP	CHP		X					7		1	1	1	1													7,55
4,1	4,1	REGA	P.L	P.L				1			6				3								3,23						
4,2	4,2	AME1	CHP	CHP	X	X		1			5	1			3														7,74
5,1	5,1	REGA	P.L	P.L	X			3			5				1						1	0,92							
5,2	5,2	AME1	AUG	AUG		X									5	5													5,24
5,3	5,3	HSY	AUG	AUG	X									1		9													1,73
5,4	5,4	REGE	CHT	CHT		X		5							2				3			1,14							
5,5	5,5	REGE	CHT	CHT	X			6			1				2					1		0,80							
6,1	6,1	REGA	CHS	CHS	X	X					1			4	5							10,85							
7,1	7,1	AME6	CHR	CHS	X						7				2	1											4,02		
7,2	7,2	AMET	CHS	CHS							8		1		1										3,96				
7,3	7,3	AME1	CHP	P.S		X					6				4														1,04
8,1	8,1	REGA	CHS	CHS																			5,62						
8,2	8,2	AMET	CHS	CHS							7		1		2												3,60		
9,1	9,1	REGA	CHT	CHT	X			2			2			5	1							3,13							
9,2	9,2	AME1	CHP	CHP		X		2			2			5	1														8,27
9,3	9,3	REGE	CHT	CHT				9			1											2,75							
10,1	10,1	REGA	CHS	CHS	X																		3,94						
10,2	10,2	AMET	CHS	CHS	X	X				6			1		3										5,93				
10,3	10,3	AME1	CHP	CHS	X	X					7				3														0,90
11,1	11,1	REGA	CHS	CHS	X	X					1			8	1							5,16							
11,2	11,2	AME1	CHP	CHS	X						2	1			6	1													4,31
12,1	12,1	REGE	CHT	CHT	X			8			1				1							6,92							
12,2	12,2	AME1	CHP	P.S	X	X		1			4				5														2,76
13,1	13,1	REGE	CHT	CHT	X			9			1											5,43							
13,2	13,2	HSY	BOU	AUG	X	X					1			3	6														4,92
14,1	14,1	AME6	CHT	CHT	X	X		9							1														3,03
14,2	14,2	AMET	CHS	CHS	X					6			1		3										2,98				
14,3	14,3	AME6	CHR	CHS	X						7				3												4,31		
15,1	15,1	REGA	CHT	CHT	X			1						4				4				2,21							
15,2	15,2	AME6	CHT	CHT	X			6			1		1	1	1														7,59
15,3	15,3	HSY	ARB	ARB	X																								0,38
15,4	15,4	AME6	CHT	CHT	X	X		10																					5,09
16,1	16,1	REGE	CHT	CHT	X	X		6				1		2	1							2,60							
16,2	16,2	AME6	CHT	CHT	X			10																					1,95
16,3	16,3	REGA	CHS	CHS	X						2			7	1							5,42							
17,1	17,1	AME6	CHT	CHT				9							1														0,85
17,2	17,2	AME1	AUG	AUG	X	X								1	4	5													2,16
17,2	17,3	AME1	FRE	FRE	X	X		1			1		3	1	2		2												4,53
18,1	18,1	REGA	CHS	CHS	X	X					1			2	7							4,23							
18,2	18,2	AME1	CHP	CHS	X							2	2		2	4													4,99
18,3	18,3	HSY	ARB	ARB	X																								1,69
19,1	19,1	AME1	CHP	CHS	X	X						5	2		3														0,52
19,2	19,2	AMET	CHS	CHS	X						8			1		1										3,52			
19,3	19,3	AMET	CHS	CHS	X						8			1		1												3,68	
20,1	20,1	REGA	CHT	CHT								1			9							2,23							
20,2	20,2	AME1	CHP	CHS				1			2	3	3	1															3,28
20,2	20,3	AME1	BOU	CHS	X									1	1	8													4,51
21,1	21,1	AME1	CHP	P.S	X	X						2	1		1	4	1				1								8,03
22,1	22,1	REGA	CHS	CHS	X						1			2	7							10,14							
22,1	22,5	REGA	CHS	CHS	X														10			0,75							
22,2	22,2	REGE	CHT	CHT	X			3													7	0,82							
22,3	22,3	AME1	AUG	AUG	X											10													2,33
22,3	22,4	AME1	CHP	CHP	X	X						3			1	6													0,97
Total																						76,29	9,56	0,0	16,39	15,61	0	116,61	

Voir signification des codes en annexe 0

ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITES D'ANALYSE ET DES UNITES DE GESTION

Unité de gestion	Unité d'analyse	Origine	ITTS	Coût régé (€/ha)	Coût amel (€/ha)	Coût régé (€)	Coût amel (€)	Année de rase ou recépage
1,1	1,1	GRC	3CHS2	4300		32938	0	2009
1,2	1,2	GRA						
2,1	2,1	GRA						
2,1	2,2	GRA						
3,1	3,1	GRA						
3,1	3,2	GRA						
4,1	4,1	GRC	3P.L1	2858		9231	0	2019
4,2	4,2	GRA						
5,1	5,1	GRC	3P.L1	2858		2629	0	2019
5,2	5,2	GRA						
5,3	5,3	HSY				0	0	
5,4	5,4	GRC	5CHT2		1562	0	1781	2007
5,5	5,5	GRC	5CHT2		422	0	338	2019
6,1	6,1	GRC	3CHS2	3280		35588	0	2019
7,1	7,1	GRA	5CHR20		500	0	2010	
7,2	7,2	GRA	3CHS2/5CHX1	1020	760	4039	3010	
7,3	7,3	GRA						
8,1	8,1	GRC	3CHS2	5560		31247	0	2003
8,2	8,2	GRA	5CHX1		760	0	2736	
9,1	9,1	GRC	3CHT1	3893	579	12185	1812	2007
9,2	9,2	GRA						
9,3	9,3	GRC	5CHT2		1562	0	4296	2007
10,1	10,1	GRC	3CHS2	5560		21906	0	2003
10,2	10,2	GRA	3CHS2/5CHX1	1020	760	6049	4507	
10,3	10,3	GRA						
11,1	11,1	GRC	3CHS2	4300		22188	0	2009
11,2	11,2	GRA						
12,1	12,1	GRC	5CHT2		512	0	3543	2015
12,2	12,2	GRA						
13,1	13,1	GRC	5CHT2		332	0	1803	2021
13,2	13,2	HSY				0	0	
14,1	14,1	GRA						
14,2	14,2	GRA	3CHS2/5CHX1	1020	760	3040	2265	
14,3	14,3	GRA	5CHR20		500	0	2155	
15,1	15,1	GRC	3CHT1	3893	579	8604	1280	2007
15,2	15,2	GRA						
15,3	15,3	HSY				0	0	
15,4	15,4	GRA						
16,1	16,1	GRC	5CHT2		1562	0	3905	2007
16,2	16,2	GRA						
16,3	16,3	GRC	3CHS2	4300		23306	0	2011
17,1	17,1	GRA						
17,2	17,2	GRA						
17,2	17,3	GRA						
18,1	18,1	GRC	3CHS2	3280		13874	0	2017
18,2	18,2	GRA						
18,3	18,3	HSY				0	0	
19,1	19,1	GRA						
19,2	19,2	GRA	3CHS2/5CHX1	1020	760	3590	2675	
19,3	19,3	GRA	5CHX1		760	0	2797	
20,1	20,1	GRC	3CHT1	3893	579	8681	1291	2007
20,2	20,2	GRA						
20,2	20,3	GRA						
21,1	21,1	GRA						
22,1	22,1	GRC	3CHS2	3280		33259	0	2017
22,1	22,5	GRC	3CHS2	3280		2460	0	2017
22,2	22,2	GRC	5CHT2		1562		1281	2007
22,3	22,3	GRA						
22,3	22,4	GRA						
Total						274816	43483	

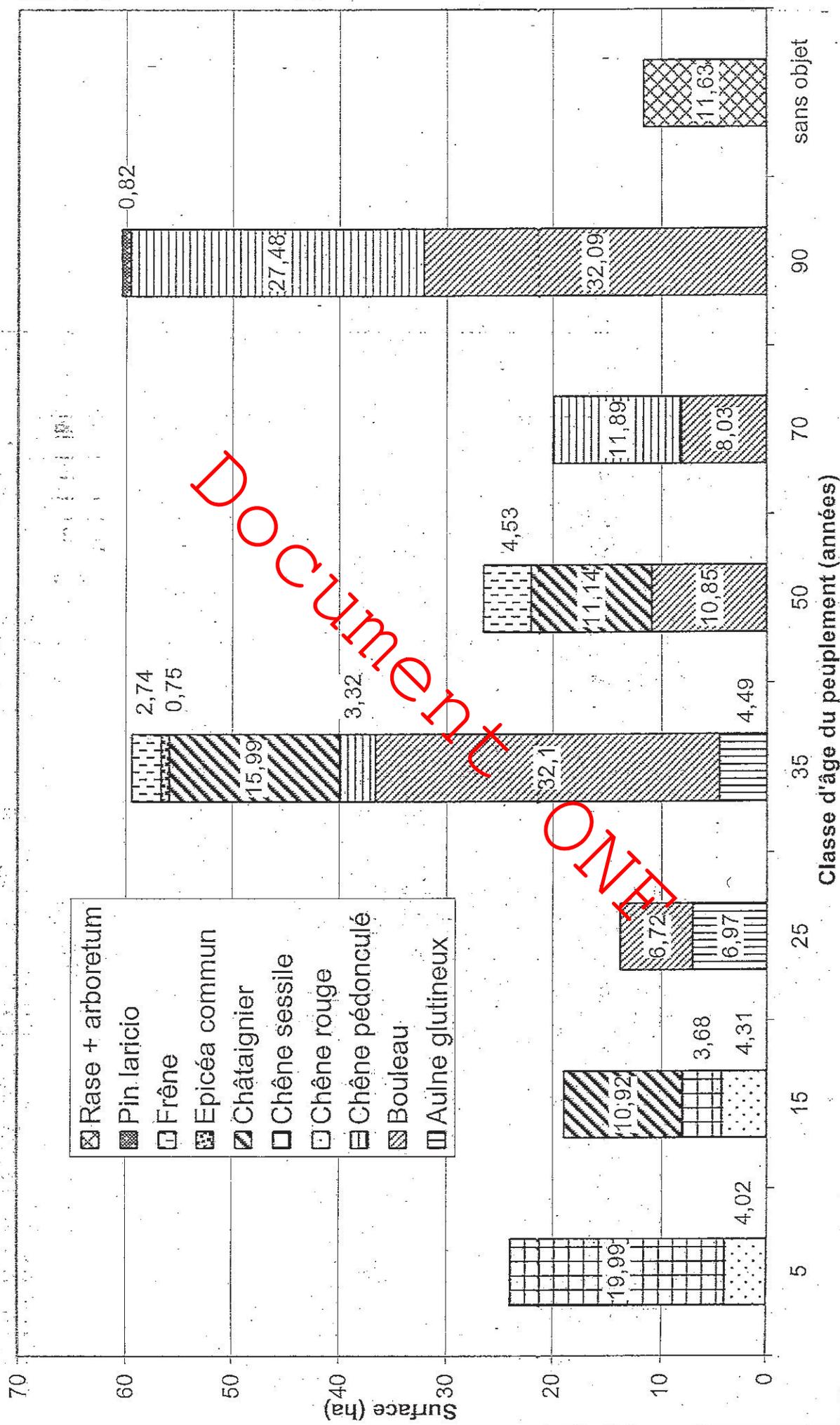
DUPliqué

ONE

# ANNEXE 4.2 : DESCRIPTION DES UNITES D'ANALYSE ET DES UNITES DE GESTION

Unité de gestion	Unité d'analyse	SYNTHESE
1,1	1,1	TSF pauvre en réserve - taillis BOU, AUL, SAUL - mur (à exploiter)
1,2	1,2	FCHP 60% avec FRE et HET, sentier ped & equ,
2,1	2,1	futaie FRE-CHP + 3,5ha de gaulis CHE-FRE au NE - jeune perchis, ruisseau & sentier pédestre; réserves PS à extraire
2,1	2,2	TSFCHP, regrouper 2,1-2,2-3,1-3,2, ruisseau, sentier pédestre
3,1	3,1	jeune perchis CHP - réserve PS à extraire, sentier pédestre, regrouper 3,1-3,2-2,1-2,2
3,1	3,2	TSF, aire pique nique, parking, sentier ped equ vtt, regrouper 3,1-3,2-2,1-2,2
4,1	4,1	TSF pauvre (podzol), place de dépôt
4,2	4,2	TSF pauvre au SW, zone humide (<1ha) repos, pique nique, parking, sentier ped equestre
5,1	5,1	TSF CHP très pauvre - HOUX diamètre 45 - RHODONDENDRON à contrôler; RA P.L avec 4,1
5,2	5,2	T.BOU/AUL mal venant à traiter en taillis ? qq belles réserves talus S, débardage difficile (zone enclavée) -> laisser en l'état; 1 mare de 10mx15m à curer + dégager
5,3	5,3	Aulnaie queue d'étang - difficulté d'exploitation, si possibilité vente des peupliers diam 35 et sortie par le Sud
5,4	5,4	FEPC 25 ans MV = ancienne ligne électrique (production sapin de Noël) à raser pour plantation CHT quand recépage des cépées CHT
5,5	5,5	TSF CHT à recéper au Nord, améliorer au Sud - RHODONDENDRON à contrôler;
6,1	6,1	TSF extrêmement pauvre, taillis TRE est, taillis BOU ouest; le peu de ripisylve est à conserver
7,1	7,1	Plantation CHR de 95 qualité moyenne (station) sur réserve HET, Pas de coupe dans les 20 ans,
7,2	7,2	Plantation CHS de 2002,
7,3	7,3	TSFCHP rideau paysager, sentier ped et equ
8,1	8,1	Plantation 2005-2006 - Surréserve HET et îlots de CHT
8,2	8,2	Plantation CHS de 1995
9,1	9,1	TSFCHP pauvre en réserve & en taillis : surexploitation + chablis 87; RA CHT avec le recépage en 9,3
9,2	9,2	TSFCHP pauvre en réserve & en taillis : surexploitation + chablis 87, surréserves à conserver - 1PS-HET-CHT; pas de coupe pendant l'amgt pourrait être en RA voire RN mais pb taille du GR; ruisseau + blaireautière
9,3	9,3	TSF CHT : surexploitation + chablis 87, surréserves (1PS-HET-CHT); recépage du taillis
10,1	10,1	Plantation 2005-2006 - surréserve CHR
10,2	10,2	Plantation CHS en 98, surréserve HET, ruisseau, sentier ped
10,3	10,3	TSFCHP - Rideau paysager, ruisseau, sentier decouverte
11,1	11,1	Taillis à raser, ruisseaux, sentier ped equ, zone humide pour CHT
11,2	11,2	TSF à améliorer, surréserve HET CHT, ruisseaux
12,1	12,1	taillis 2 ages (35 & 17 ans) à raser, qq cépées déperissantes, surréserve, regrouper 16,1-12,1
12,2	12,2	alignement CHP ligne 12/9, enlèvement du taillis SUD EST en 92
13,1	13,1	taillis 2 ages (35 & 17 ans) à raser, sentier decouverte
13,2	13,2	taillis pauvre de ripisylve, ruisseau, zone humide, sol très humide non portant
14,1	14,1	surréserve, alignement HET RF petit vey, qq souches instables, qq 30 & 35 au SW, regrouper 14,1-16,2-17,1
14,2	14,2	plantation CHS 98, surréserve HET, sentier ped vtt
14,3	14,3	plantation CHR 93, sentier ped vtt
15,1	15,1	FEPC ancienne ligne électrique (production sapin de Noël) TBOU, sentier decouverte, regrouper 15,2-20,1-20,2-20,3
15,2	15,2	TSFCHT, futaie CHT qq déperissant, taillis CHT 18 ans, coupe: extraction gros CHT BOU amel taillis, sentier decouverte
15,3	15,3	arboretum, entretien financé par CG50
15,4	15,4	taillis CHT 18 ans, amel, sentier decouverte
16,1	16,1	TCHT 40 ans, surréserve HET 1 CHT, zone humide ouest, sentier ped, regrouper 16,1-12,1
16,2	16,2	qq souches instables, sentier pedestre (rejets apres tempete 87) regrouper 14,1-16,2-17,1
16,3	16,3	TBOU pauvre en réserve, zone humide au centre
17,1	17,1	rejets CHT apres tempete 87, qq souches instables regrouper 14,1-16,2-17,1
17,2	17,2	cépées AUL denses
17,2	17,3	TSF FRE, qq gros HET RF petit vey, aire jeu & pique nique, parking, sentier ped vtt
18,1	18,1	TBOU, qq CHP de 30, qq surréserve HET, zone humide centre, sentier ped, regrouper 18,2-18,3
18,2	18,2	TSFCHP assez age, UA avec le + de surréservés HET (sans intérêt pour RN; à marteler?), qq TRE à récolter
18,3	18,3	arboretum, entretien financé par CG50
19,1	19,1	TSFCHP rideau paysager, surréserve HET, sentier pedestre,
19,2	19,2	plantation CHS 2002, sentier ped
19,3	19,3	plantation CHS 1993, au NW tache accacia, sentier ped
20,1	20,1	TBOU pauvre en réserve CHP, surréserve HET, 1 houx de 40, regrouper 20,1-20,2-20,3-15,2; RA dans 20 ans pour étaler
20,2	20,2	tres heterogene, surréserve HET, FRE bienvenant, qq accacia & merisier, regrouper 20,1-20,2-20,3-15,2
20,2	20,3	TBOU mediocre, qq FRE & TRE bienvenant au NE, zone humide au SE, regrouper 20,1-20,2-20,3-15,2
21,1	21,1	TSFCHP, surréserve HET au SW & PS au NE, grands à l'W 0,2ha; z. humide + ruisseau au NE; sentier pédestre; RA dans 20 ans pour étaler
22,1	22,1	pauvre en réserve, + riche au NW, sentier pedestre, regrouper 22,2-22,3-22,4-22,5
22,1	22,5	3 bouquets EPC jamais éclaircie, sentier ped, regrouper 22,2-22,3-22,4-22,5
22,2	22,2	FP.L à maintenir pour paysage, aire pique nique + parking, taillis CHT diam 30 à recéper pour masquer la coupe rase prévue à l'amière et atténuer l'effet récolte des P.L dans + de 20 ans
22,3	22,3	TAUL, difficulté debardage, profiter coupe rase 22,2 pour améliorer, regrouper 22,2-22,3-22,4-22,5
22,3	22,4	TSFCHP; zone humide & qq peuplier au N, sentier ped, profiter rase 22,2 pour améliorer
Total		

**ANNEXE 4.3.3 : HISTOGRAMME DES PEUPELEMENTS PAR ESSENCE  
PREPONDERANTE ET PAR CLASSE D'AGE DES RESERVES**



# ANNEXE 4.3.4.A : UNITES DE GESTION TRIÉES PAR GROUPE

Unité de gestion	Unité d'analyse	Surface (ha)	Type (marous)	Classe d'âge 2005	Année du peuplement	Mode	Essence prépondérante	Diamètre (cm)	Hauteur (m)	Classement futur	Essence objet à court terme	Essence objet à long terme	0	1a	1b	2a	2b	3a	3b	4	Origine	ITTS	Année de rase ou recépage
1,2	1,2	5,81	FCHP4	90	1915	1	CHP	35	18	AME1	CHP	CHS								5,81	GRA		
2,1	2,1	2,74	FFRE3	35	1970	1	FRE	25	22	AME1	FRE	FRE								2,74	GRA		
2,1	2,2	8,38	SCHP4	90	1915	1	CHP	40	20	AME1	FRE	FRE								8,38	GRA		
3,1	3,1	3,32	FCHP3	35	1970	1	CHP	25	22	AME1	CHP	CHP								3,32	GRA		
3,1	3,2	7,55	SCHP4	90	1915	1	CHP	40	20	AME1	CHP	CHP								7,55	GRA		
4,2	4,2	7,74	SCHP4	70	1935	1	CHP	35	20	AME1	CHP	CHP								7,74	GRA		
5,2	5,2	5,24	TAUG2	25	1980	1	AUG	15	16	AME1	AUG	AUG								5,24	GRA		
7,3	7,3	1,04	SCHP4	90	1915	1	CHP	35	18	AME1	CHP	P.S								1,04	GRA		
9,2	9,2	8,27	SBOU3	90	1915	1	BOU	40/15	22/18	AME1	CHP	CHP								8,27	GRA		
0,3	10,3	0,90	SCHP4	90	1915	1	CHP	40	20	AME1	CHP	CHS								0,90	GRA		
1,2	11,2	4,31	SBOU3	90	1915	1	BOU	40/20	20	AME1	CHP	CHS								4,31	GRA		
2,2	12,2	2,76	SBOU3	90	1915	1	BOU	40	20	AME1	CHP	P.S								2,76	GRA		
7,2	17,2	2,16	TAUG3	35	1955	1	AUG	20	20	AME1	AUG	AUG								2,16	GRA		
7,2	17,3	4,53	SFRE3	50	1955	1	FRE	25	22	AME1	FRE	FRE								4,53	GRA		
8,2	18,2	4,99	SBOU3	90	1915	1	BOU	45/20	20/18	AME1	CHP	CHS								4,99	GRA		
9,1	19,1	0,52	SCHP4	90	1915	1	CHP	40	20	AME1	CHP	CHS								0,52	GRA		
0,2	20,2	3,28	FCHP4	90	1915	1	CHP	40	20	AME1	CHP	CHS								3,28	GRA		
0,2	20,3	4,51	TBOU2	25	1980	1	BOU	15	14	AME1	BOU	CHS								4,51	GRA		
1,1	21,1	8,03	SBOU3	70	1935	1	BOU	35	18	AME1	CHP	P.S								8,03	GRA		
2,3	22,3	2,33	TAUG3	35	1955	1	AUG	20	20	AME1	AUG	AUG								2,33	GRA		
2,3	22,4	0,97	SBOU3	90	1915	1	BOU	40/15	18/14	AME1	CHP	CHP						4,02		0,97	GRA	5CHR20	
7,1	7,1	4,02	FCHRE	5	1995	3	CHR			AME6	CHR	CHS								4,02	GRA		
4,1	14,1	3,03	TCHT2	15	1987	1	CHT	15	16	AME6	CHT	CHT								3,03	GRA		
4,3	14,3	4,31	FCHR2	15	1993	3	CHR			AME6	CHR	CHS							4,31		GRA	5CHR20	
5,2	15,2	7,59	SCHT4	50	1955	1	CHT	40	24	AME6	CHT	CHT								7,59	GRA		
5,4	15,4	5,09	TCHT2	15	1987	1	CHT	15	16	AME6	CHT	CHT								5,09	GRA		
6,2	16,2	1,95	TCHT2	15	1987	1	CHT	15	16	AME6	CHT	CHT								1,95	GRA		
7,1	17,1	0,85	TCHT2	15	1987	1	CHT	20	18	AME6	CHT	CHT								0,85	GRA		
7,2	7,2	3,96	FCHSE	5	2002	3	CHS		1,5	AMET	CHS	CHS						3,96			GRA	3CHS2/ 5CHX1	
9,2	8,2	3,60	FCHSE	5	1995	3	CHS		4	AMET	CHS	CHS						3,60			GRA	5CHX1	
0,2	10,2	5,93	FCHSE	5	1998	3	CHS		1,5	AMET	CHS	CHS						5,93			GRA	3CHS2/ 5CHX1	
4,2	14,2	2,98	FCHSE	5	1998	3	CHS		1,5	AMET	CHS	CHS						2,98			GRA	3CHS2/ 5CHX1	
9,2	19,2	3,52	FCHSE	5	2002	3	CHS		1,5	AMET	CHS	CHS						3,52			GRA	3CHS2/ 5CHX1	
9,3	19,3	3,68	FCHSE	15	1993	3	CHS		4	AMET	CHS	CHS						3,68			GRA	5CHX1	
5,3	5,3	1,73	TAUG2	25	1980	1	AUG	15	18	HSY	AUG	AUG								1,73	HSY		
3,2	13,2	4,92	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	20	HSY	BOU	AUG								4,92	HSY		
5,3	15,3	0,38	XARB			3				HSY	ARB	ARB								0,38	HSY		
8,3	18,3	1,69	XARB			3				HSY	ARB	ARB								1,69	HSY		
1,1	1,1	7,66	SBOU3	90	1915	1	BOU	35	18	REGA	CHS	CHS	7,66								GRA	3CHS2	2009
4,1	4,1	3,23	SCHP4	70	1935	1	CHP	35	20	REGA	P.L	P.L	3,23								GRA	3P.L1	2019
5,1	5,1	0,92	SCHP4	70	1935	1	CHP	35	18	REGA	P.L	P.L	0,92								GRA	3P.L1	2019
6,1	6,1	10,85	TBOU3	50	1955	1	BOU	20	22	REGA	CHS	CHS	10,85								GRA	3CHS2	2019
8,1	8,1	5,62	RRAS			3				REGA	CHS	CHS		5,62							GRA	3CHS2	2003
9,1	9,1	3,13	SBOU3	90	1915	1	BOU	40/15	22/18	REGA	CHT	CHT	3,13								GRA	3CHT1	2007
0,1	10,1	3,94	RRAS			3				REGA	CHS	CHS		3,94							GRA	3CHS2	2003
1,1	11,1	5,16	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	20	REGA	CHS	CHS	5,16								GRA	3CHS2	2009
5,1	15,1	2,21	TBOU2	25	1980	1	BOU	20	20	REGA	CHT	CHT	2,21								GRA	3CHT1	2007
6,3	16,3	5,42	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	20	REGA	CHS	CHS	5,42								GRA	3CHS2	2011
8,1	18,1	4,23	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	18	REGA	CHS	CHS	4,23								GRA	3CHS2	2017
10,1	20,1	2,23	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	16	REGA	CHT	CHT	2,23								GRA	3CHT1	2007
12,1	22,1	10,14	TBOU3	35	1970	1	BOU	20	16	REGA	CHS	CHS	10,14								GRA	3CHS2	2017
12,1	22,5	0,75	FEPC3	35	1970	3	EPC	25	20	REGE	CHS	CHS	0,75								GRA	3CHS2	2017
5,4	5,4	1,14	SCHT3	35	1970	1	CHT	25	20	REGE	CHT	CHT	1,14								GRA	5CHT2	2007
5,5	5,5	0,80	SCHT4	50	1955	1	CHT	40	22	REGE	CHT	CHT	0,80								GRA	5CHT2	2019
9,3	9,3	2,75	SCHT4	50	1955	1	CHT	40/15	22/18	REGE	CHT	CHT	2,75								GRA	5CHT2	2007
2,1	12,1	6,92	SCHT3	35	1970	1	CHT	35	22	REGE	CHT	CHT	6,92								GRA	5CHT2	2015
3,1	13,1	5,43	SCHT3	35	1970	1	CHT	35/15	24/16	REGE	CHT	CHT	5,43								GRA	5CHT2	2021
6,1	16,1	2,50	SCHT3	35	1970	1	CHT	25	20	REGE	CHT	CHT	2,50								GRA	5CHT2	2007
12,2	22,2	0,82	SP.L6	90	1915	3	P.L	75	24	REGE	CHT	CHT	0,82								GRA	5CHT2	2007
total		234,46											76,29	9,56	0	0	16,39	15,61	0	116,61			

## **ANNEXE 4.3.4.B : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENT PAR GROUPE**

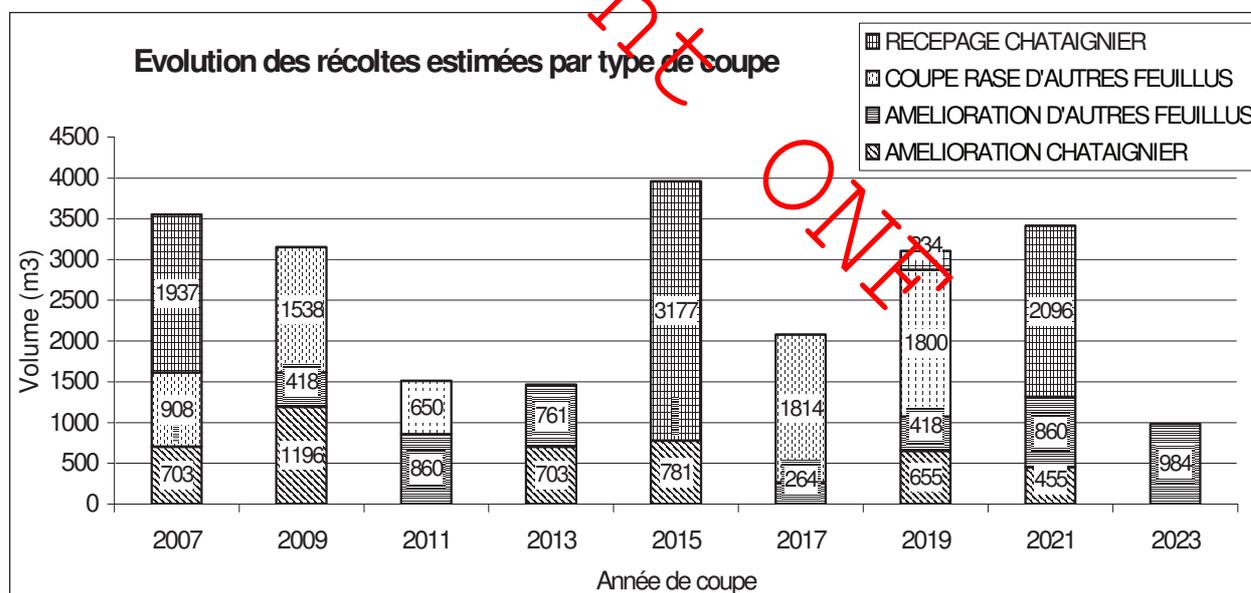
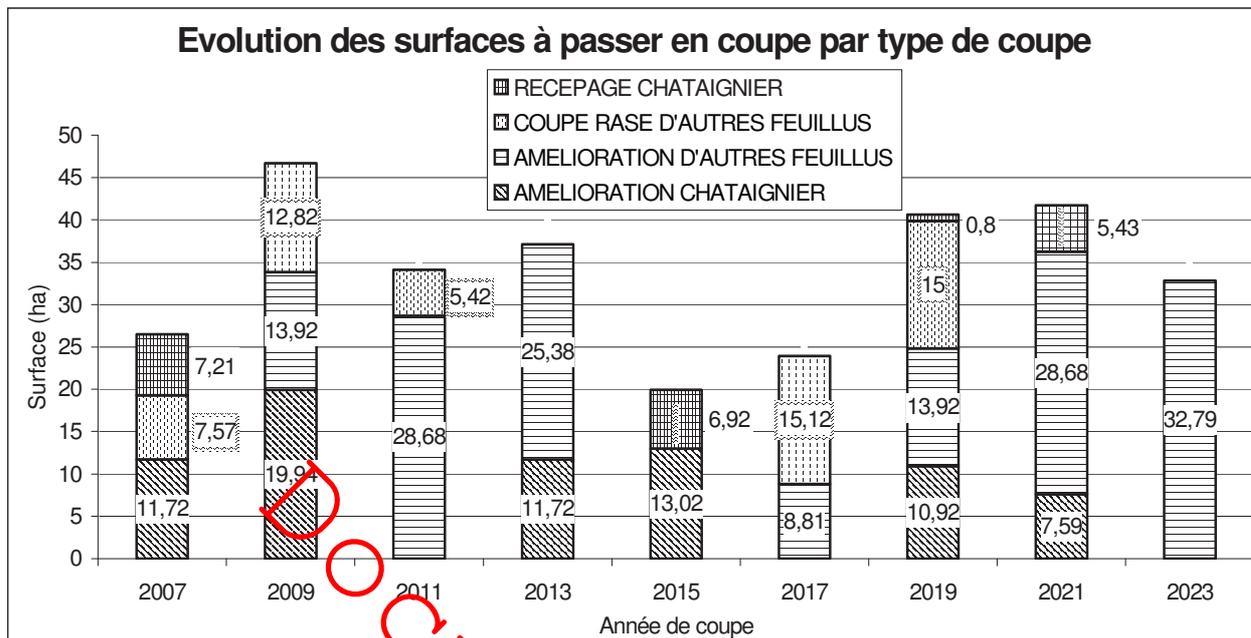
Type de peuplement ou d'autre occupation du sol	Amélioration rotation 10 ans	Amélioration rotation 6 ans	Amélioration jeunesse	Régénération artificielle	Recépage	Hors sylviculture	Total
F5CHR		4,02					4,02
F5CHS			19,99				19,99
F15CHR		4,31					4,31
F15CHS			3,68				3,68
F35CHP	3,32						3,32
F35EPC				0,75			0,75
F35FRE	2,74						2,74
F90CHP	9,09						9,09
FCHP60-80ans/TBOU	7,74						7,74
FCHP80-100ans/TBOU	18,39						18,39
FCHT30-40ans/TCHT 18 ans					15,99		15,99
FCHT40-60ans/TCHT 18 ans		7,59			3,55		11,14
FFRE40-60ans/TBOU	4,53						4,53
FP.L80-100ans/TCHT30-40ans					0,82		0,82
FpauvreCHP60-80ans/TBOU	8,03			4,15			12,18
FpauvreCHP80-100ans/TBOU	21,30			10,79			32,09
Coupe rase				9,56			9,56
taillis de CHT de 18 ans		10,92					10,92
taillis de AUG de 20-30 ans	5,24					1,73	6,97
taillis de BOU de 20-30 ans	4,51			2,21			6,72
taillis de AUG de 30-40 ans	4,49						4,49
taillis de BOU de 30-40 ans				27,18		4,92	32,10
taillis de BOU de 50 ans				10,85			10,85
Arboretum						2,07	2,07
Total	89,38	26,84	23,67	65,49	20,36	8,72	234,46

ANNEXE 5.3.1.A - ETAT D'ASSIETTE DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR

ETAT D'ASSIETTE DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVEUR PAR UNITE DE GESTION PUIS ANNEE DE COUPE							
Unité de gestion	Surface à parcourir (ha)	Année de dernière coupe	Année de coupe	type de coupe	Groupe	Type de peuplement*	Remarques
1,1	7,66	1987	2009	RASE	RA	SA.F4	
1,2	5,81	1987	2009	AME	AME	FCHE4	
1,2	5,81	2009	2019	AME	AME	FCHE4	
2,1	11,12	1990	2011	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
2,1	11,12	2011	2021	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
3,1	10,87	1990&2003	2011	AME	AME	SCHE3	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
3,1	10,87	2011	2021	AME	AME	SCHE3	REGROUPER 2,1-3,1-3,2
4,1	3,23	2003	2019	RASE	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
4,2	7,74	2003	2013	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
4,2	7,74	2013	2023	AME	AME	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
5,1	0,92	1994	2013	AME	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
5,1	0,92	2013	2019	RASE	RA	SCHE4	REGROUPER 4,1-4,2-5,1
5,4	1,14	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
5,5	0,80	1994	2007	AM CHT	RE	SCHT4	
5,5	0,80	2007	2013	AM CHT	RE	SCHT4	
5,5	0,80	2013	2019	RECEPAGE	RE	SCHT4	
6,1	10,85	1987	2019	RASE	RA	SA.F3	DEBUT AMENAGEMENT
7,1	4,02		2023	AME	AME	FCHR2	1ere ECLAIRCIE REGROUPER 7,1-14,3
7,3	1,04	1997	2009	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
7,3	1,04	2009	2019	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
9,1	3,13	1987	2007	RASE	RA	SA.F3	
9,3	2,75	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT4	
10,3	0,90	1994	2013	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
10,3	0,90	2013	2023	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
11,1	5,16	1987	2009	RASE	RA	TA.F3	
11,2	4,31	1987	2009	AME	AME	SA.F3	
11,2	4,31	2009	2019	AME	AME	SA.F3	
12,1	6,92	1987	2009	AM CHT	RE	SCHT3	
12,1	6,92	2009	2015	RECEPAGE	RE	SCHT4	
12,2	2,76	1992	2009	AME	AME	SA.F3	1ere COUPE EN MEME TEMPS QUE 12,1
12,2	2,76	2009	2019	AME	AME	SA.F3	1ere COUPE EN MEME TEMPS QUE 12,1
13,1	5,43	1987	2009	AM CHT	RE	SCHT3	
13,1	5,43	2009	2015	AM CHT	RE	SCHT4	
13,1	5,43	2015	2021	RECEPAGE	RE	SCHT4	
14,1	3,03	1987	2007	AM CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
14,1	3,03	2007	2013	AM CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
14,1	3,03	2013	2019	AM CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
14,3	4,31		2023	AME	AME	FA.F2	1ere ECLAIRCIE REGROUPER 7,1-14,3
15,1	2,21	1987	2007	RASE	RA	TA.F3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
15,2	7,59	1987	2009	AM CHT	AMCHT	SCHT4	
15,2	7,59	2009	2015	AM CHT	AMCHT	SCHT4	
15,2	7,59	2015	2021	AM CHT	AMCHT	SCHT4	
15,4	5,09	1987	2007	AM CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
15,4	5,09	2007	2013	AM CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
15,4	5,09	2013	2019	AM CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
16,1	2,50	1987	2007	RECEPAGE	RE	SCHT3	
16,2	1,95	1987	2007	AM CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
16,2	1,95	2007	2013	AM CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
16,2	1,95	2013	2019	AM CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
16,3	5,42	1987	2011	RASE	RA	TA.F3	
17,1	0,85	1987	2007	AM CHT	AMCHT	TCHT2	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
17,1	0,85	2007	2013	AM CHT	AMCHT	TCHT3	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
17,1	0,85	2013	2019	AM CHT	AMCHT	TCHT4	REGROUPER 14,1-15,4-16,2-17,1
17,2	6,69	1987	2011	AME	AME	TA.F3	
17,2	6,69	2011	2021	AME	AME	TA.F4	
18,1	4,23	1987	2017	RASE	RA	TA.F3	
18,2	4,99	1987	2017	AME	AME	TA.F3	1ere COUPE EN MEME TEMPS QUE 18,1
19,1	0,52	1997	2017	AME	AME	SCHE4	RIDEAU PAYSAGER
20,1	2,23	2003	2007	RASE	RA	TA.F3	REGROUPER 5,4-15,1-20,1
20,2	7,79	2003	2013	AME	AME	SA.F2	REGROUPER 20,2-21,1
20,2	7,79	2013	2023	AME	AME	SA.F3	REGROUPER 20,2-21,1
21,1	8,03	2003	2013	AME	AME	SA.F3	REGROUPER 20,2-21,1
21,1	8,03	2013	2023	AME	AME	SA.F4	REGROUPER 20,2-21,1
22,1	10,89	1987	2017	RASE	RA	TA.F3	
22,2	0,82		2007	RECEPAGE	RE	TCHT4	RIDEAU PAYSAGER
22,3	3,30	1987	2017	AME	AME	TA.F3	DIFFERE EN 2000

\* : Type = structure - essence dominante - classe de diamètre (détail en annexe 0)

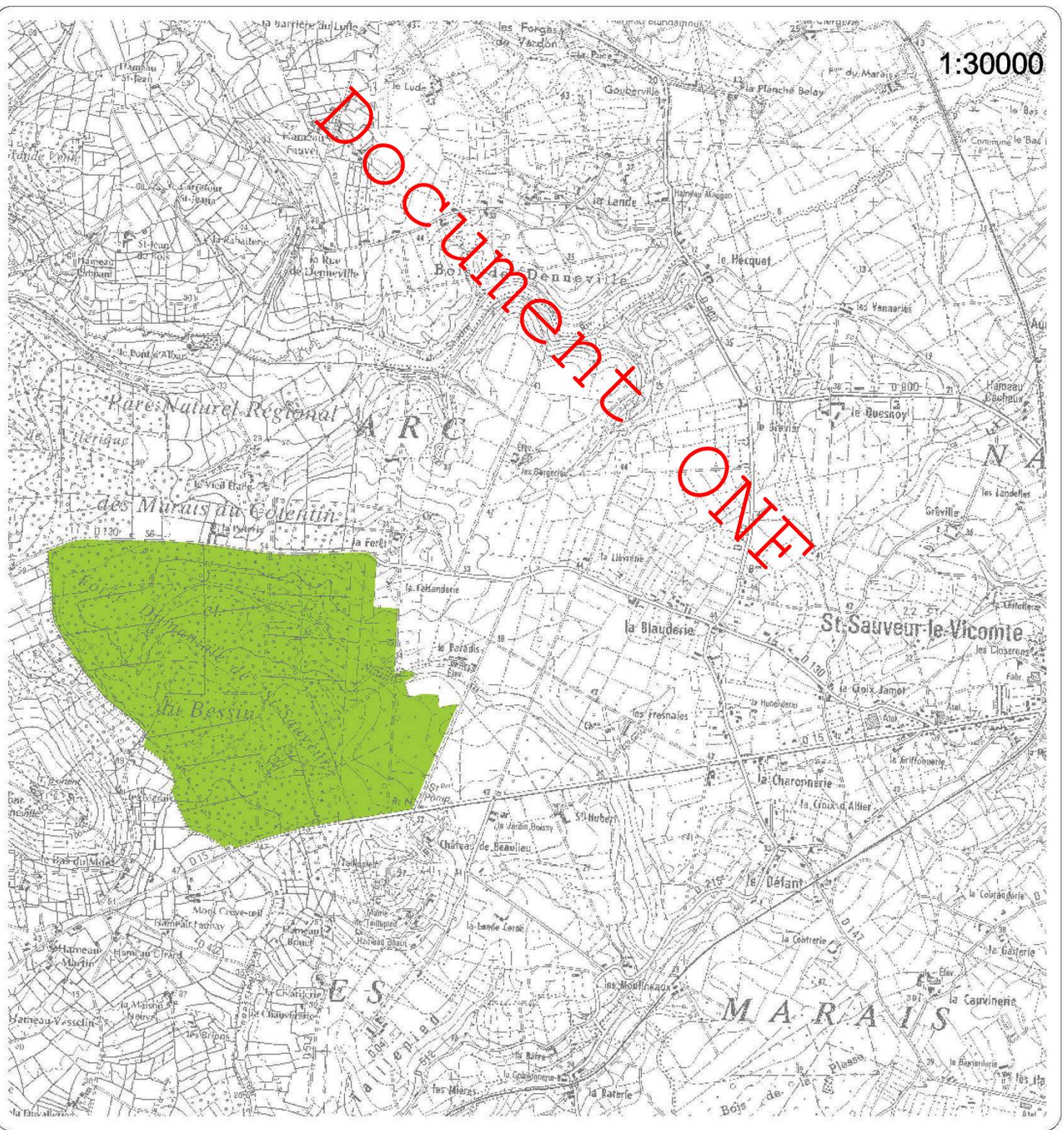
## ANNEXE 5.3.1.B : EVOLUTION DES PASSAGES EN COUPE PREVUS





Office National des Forêts  
**FORET DOMANIALE  
 DE SAINT SAUVEUR**

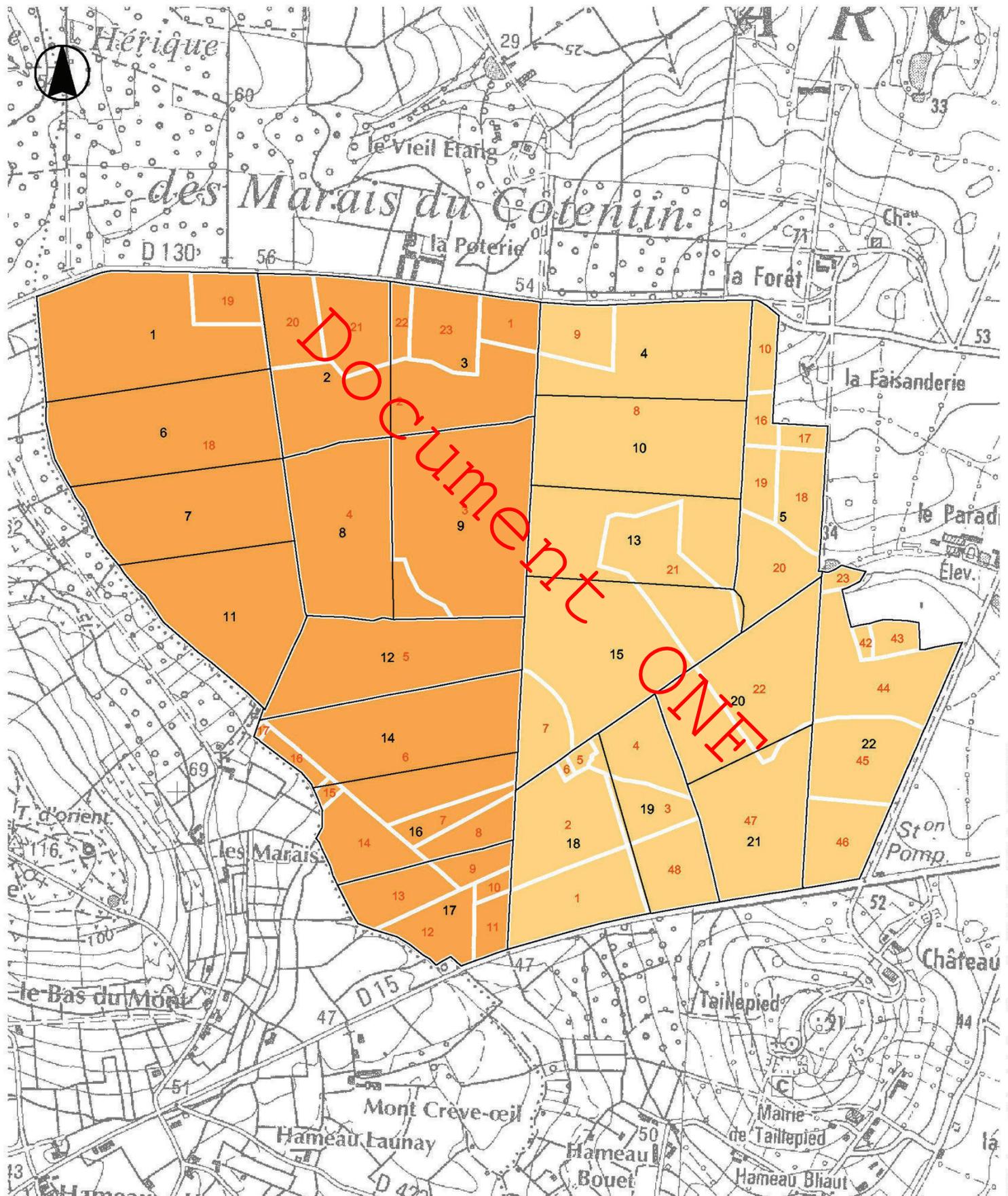
# PLANS DE SITUATION



# ASSEMBLAGE CADASTRAL

2 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE - SECTION AH

3 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE - SECTION AI

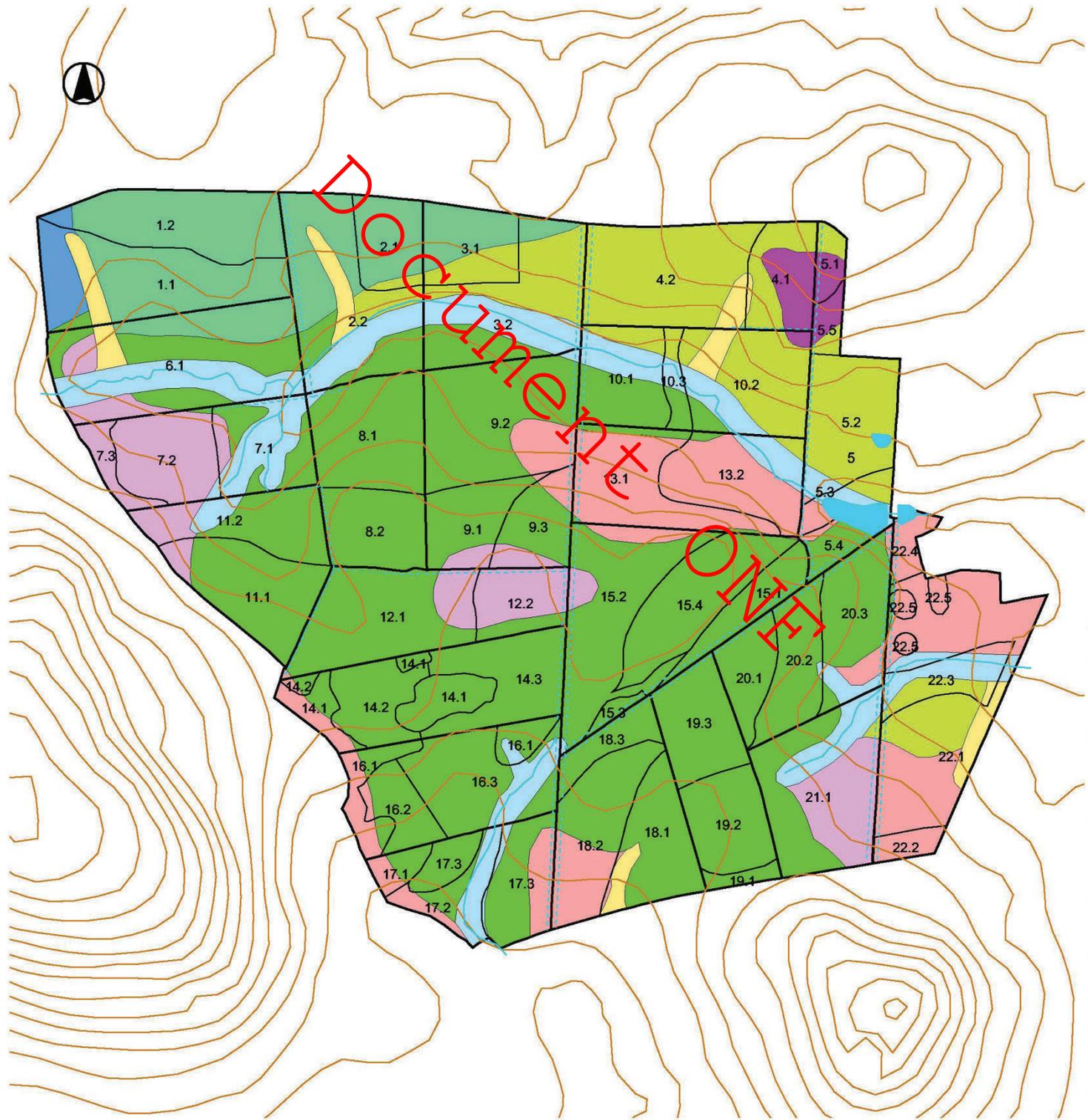


# FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR STATIONS FORESTIERES

(Référence : Catalogue des Stations du Cotentin - 1990)

-  Parcelle
-  Unité d'analyse
-  Courbe de niveau (équidistance 5m)
-  Fossé
-  Ruisseau

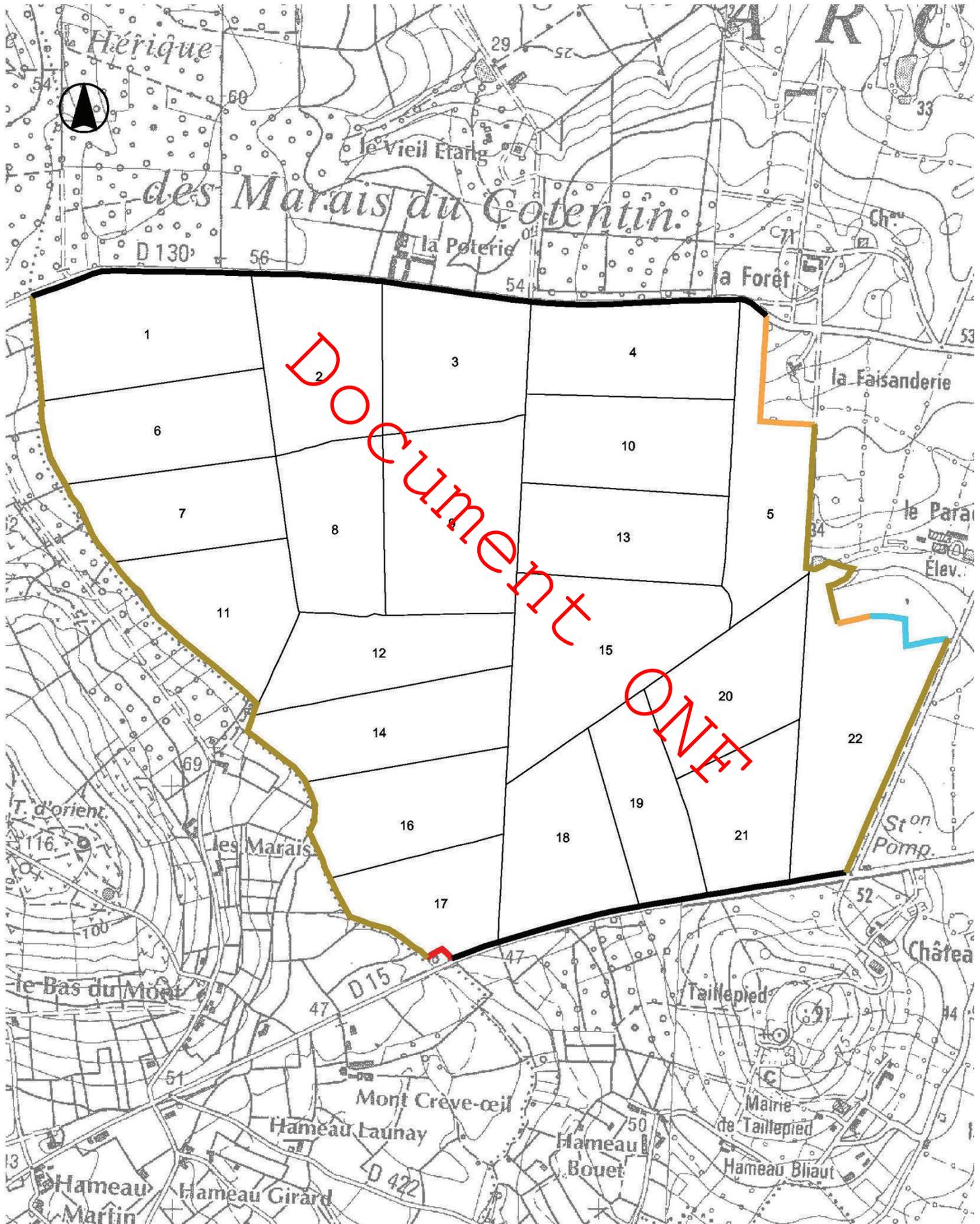
-  Neutrocline à acidocline sur sol sain (Station n°2)
-  Neutrocline à acidocline sur sol sain ou pseudogley (Stations n°2, 3 et 4 regroupées)
-  Neutrocline sur pseudogley (Station n°3)
-  Neutrocline à acidocline sur sol sain ou pseudogley mésotrophe (Stations n°2, 3 et 16 regroupées)
-  Acidocline sur pseudogley ou pseudogley mésotrophe (Station n°4 et 5 regroupées)
-  Acide sur pseudogley (Station n°9)
-  Podzol (Station n°13)
-  Pseudogley mésotrophe ou gley de bord de ruisseau (Stations n°16 et 19 regroupées)
-  Pseudogley mésotrophe (Station n°5)



TRONCONS DE LIMITES

-  Route publique
-  Fossé
-  Talus
-  Clôture
-  Ruisseau : tronçon litigieux à borner

LIMITES

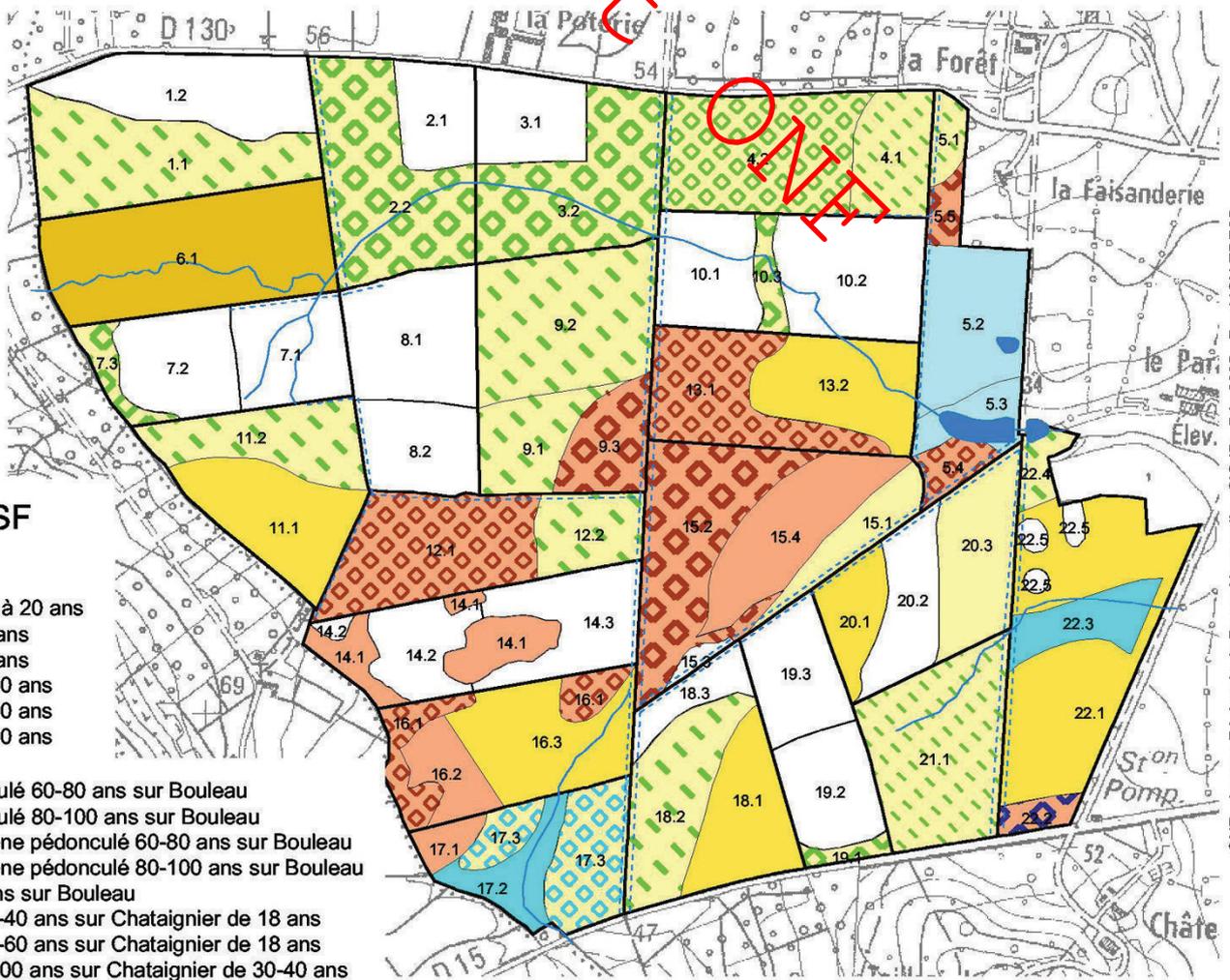
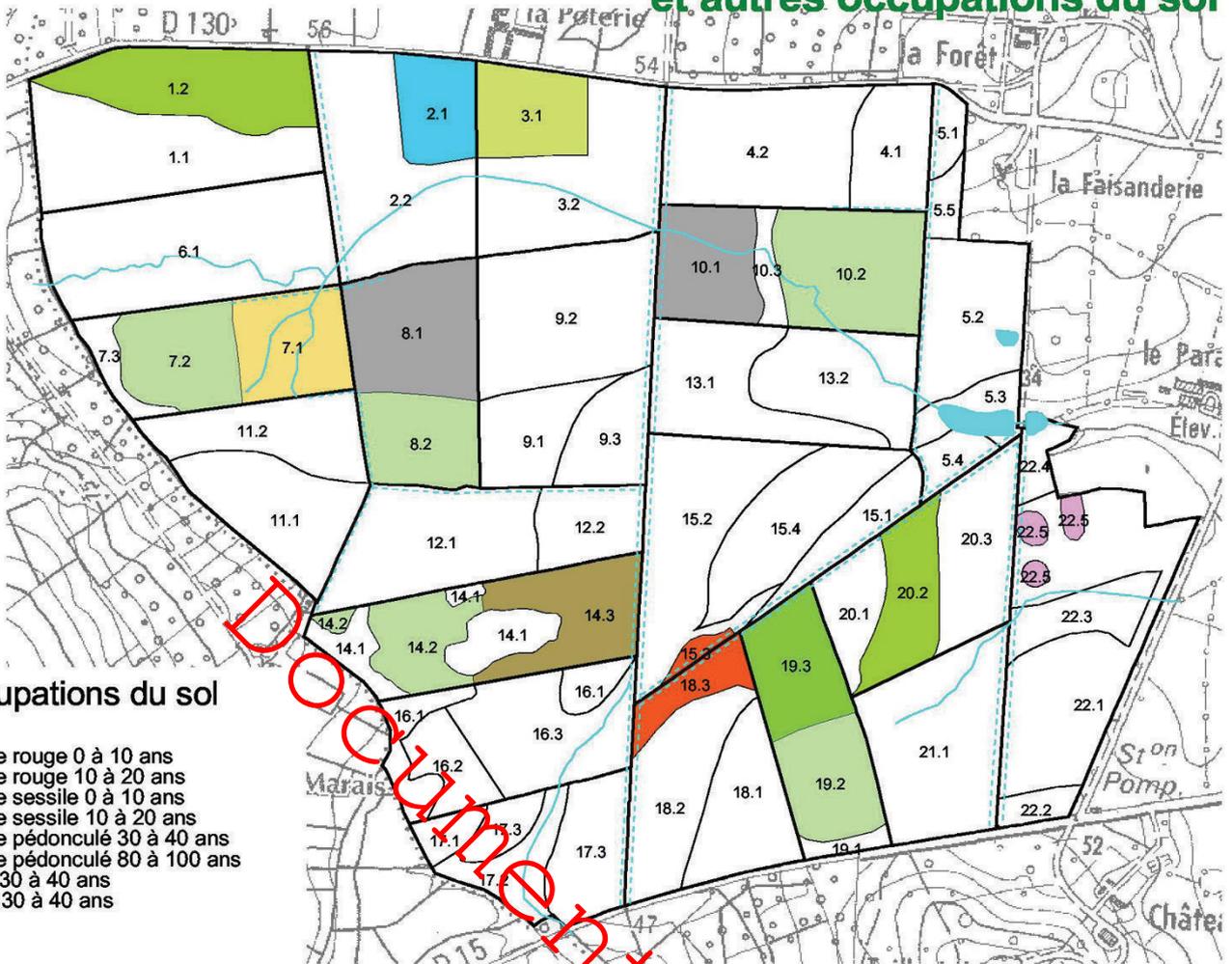




0 500 Mètres

# PEUPELEMENTS

## et autres occupations du sol



# PAYSAGES REMARQUABLES et SENSIBILITES PAYSAGERES

Talus plantés :

- Chêne
- Hêtre

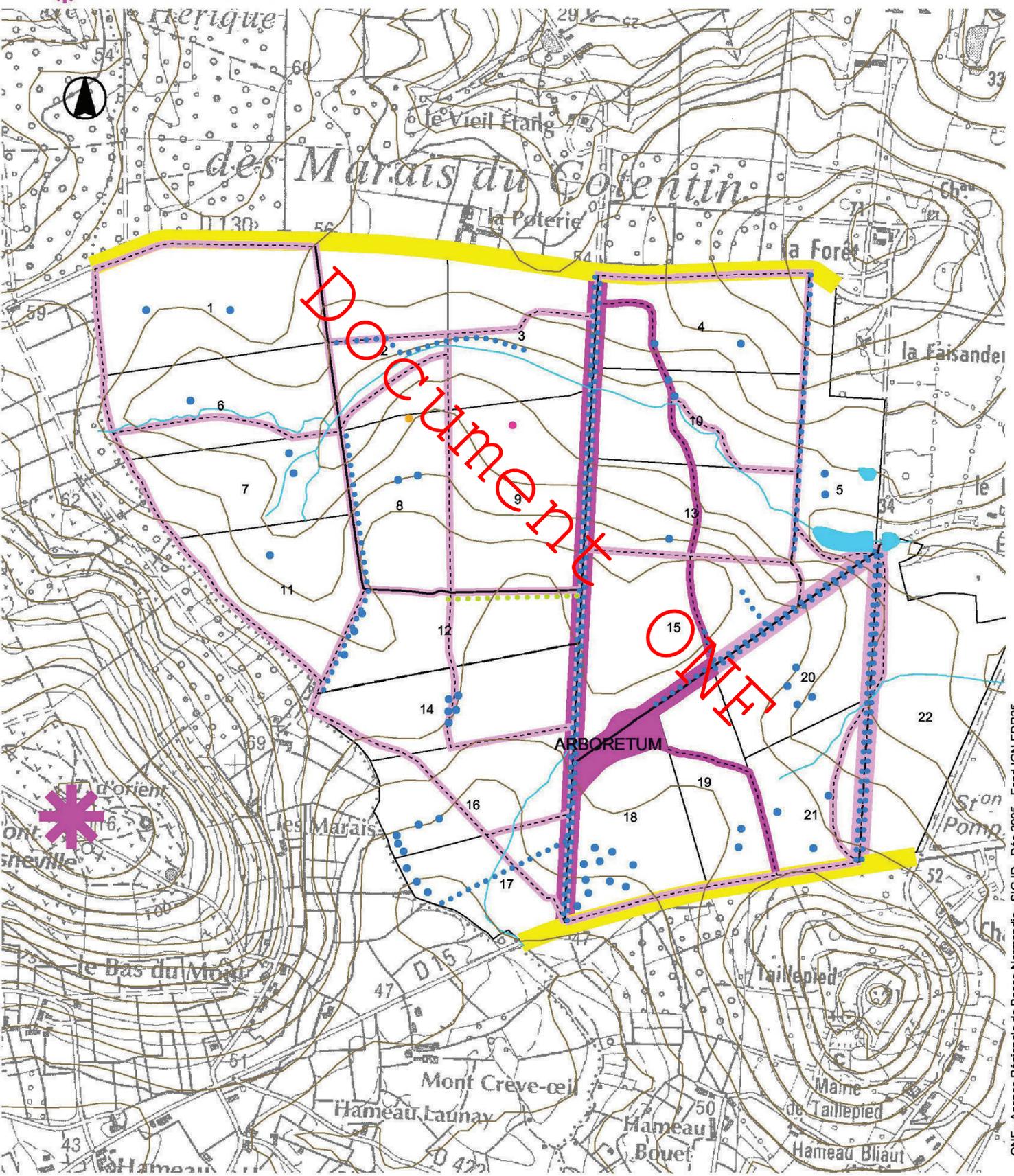
Sur réserve :

- Chataignier
- Hêtre
- Pin sylvestre

Sensibilité paysagère :

- interne forte
- interne moyenne
- externe, liée à la route départementale

✳ Point de vue - Table d'orientation



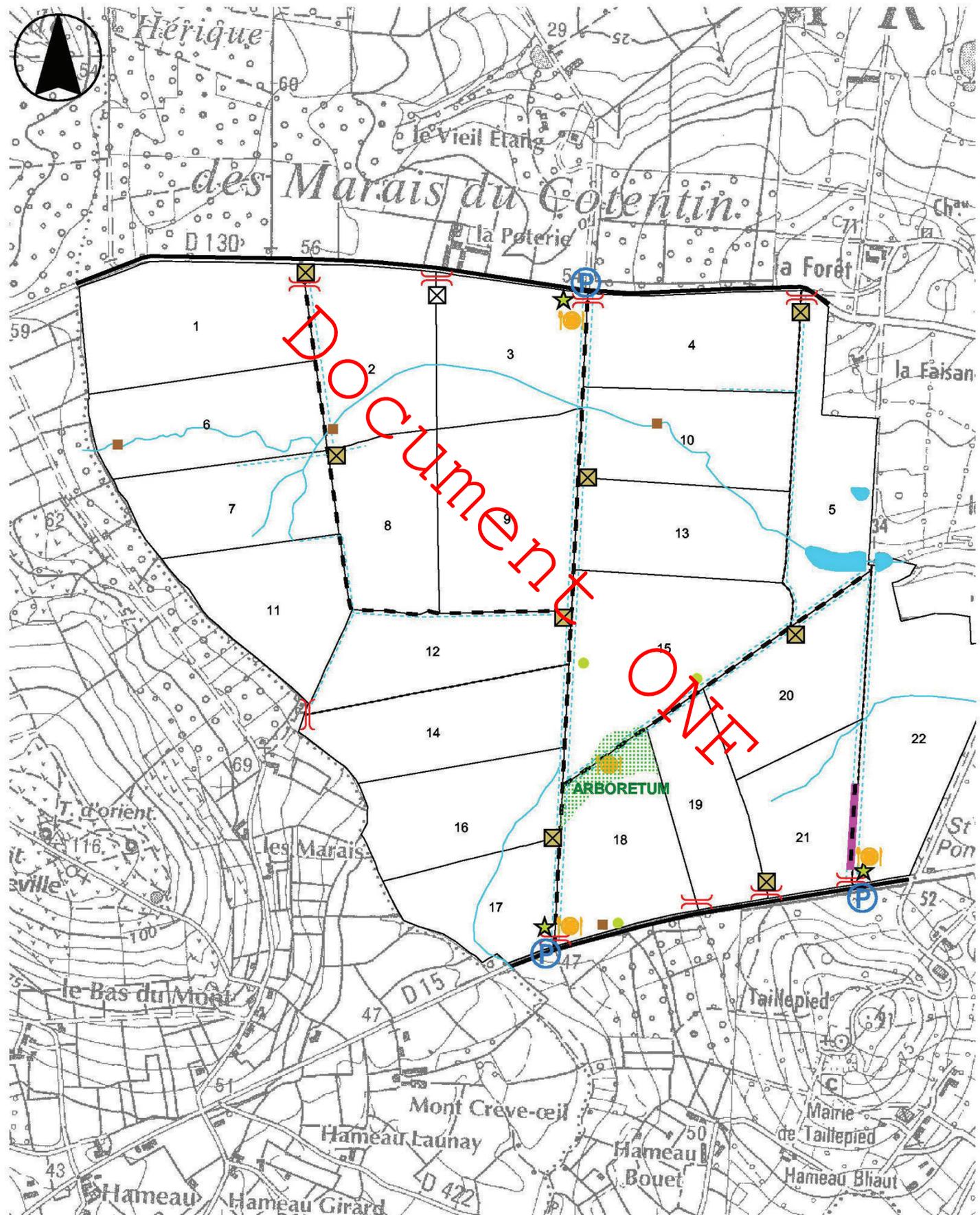
- Route forestière empierrée
- Route forestière en terrain naturel
- Route forestière à empierrer avec place de retournement

- Ruisseau
- Fossé de drainage

- Barrière
- Place de dépôt aménagée
- Place de dépôt à créer

- Parking
- Aire de Pique-nique
- Aire de jeux
- Passerelle
- Banc

# INFRASTRUCTURE et ACCUEIL DU PUBLIC

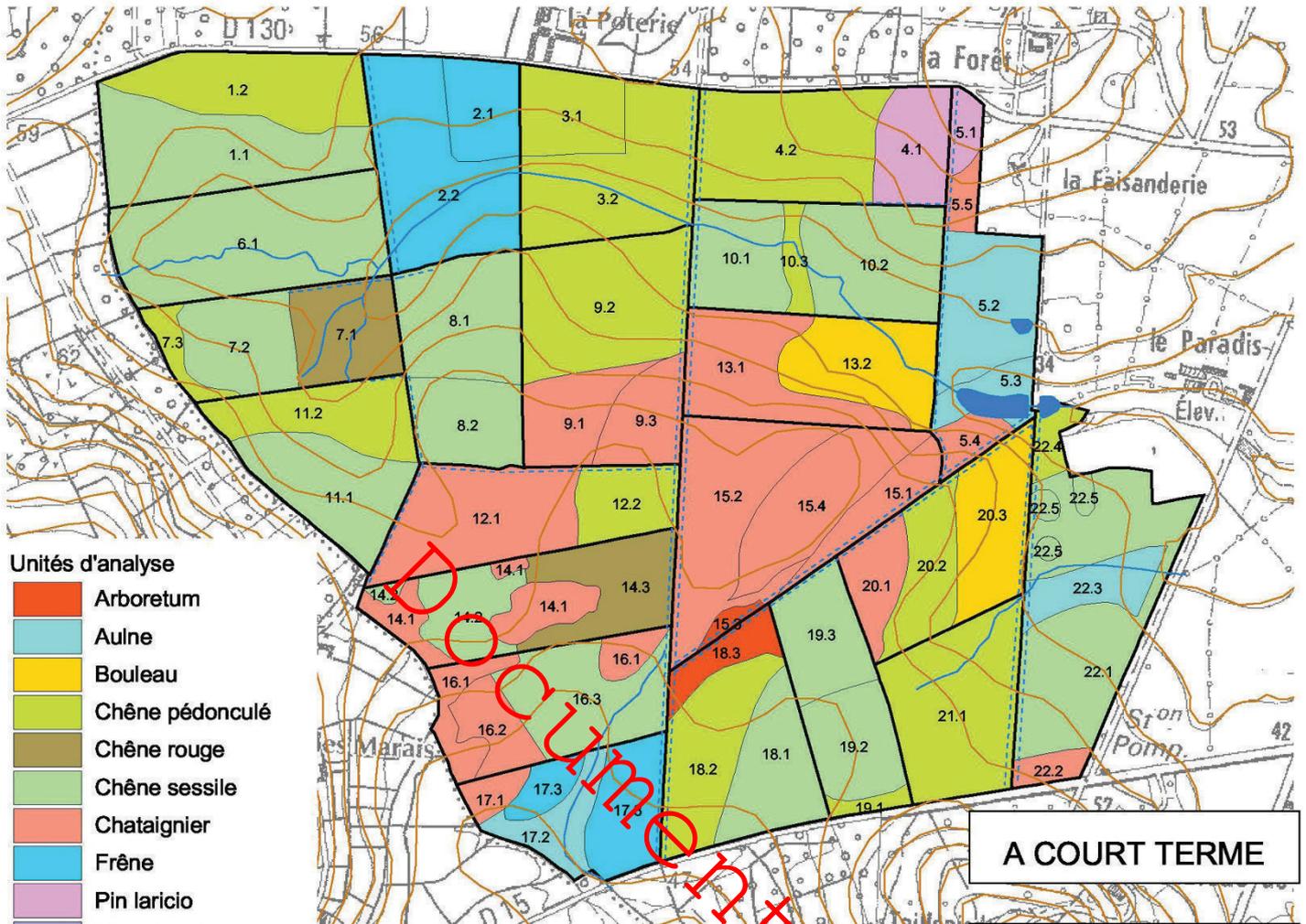




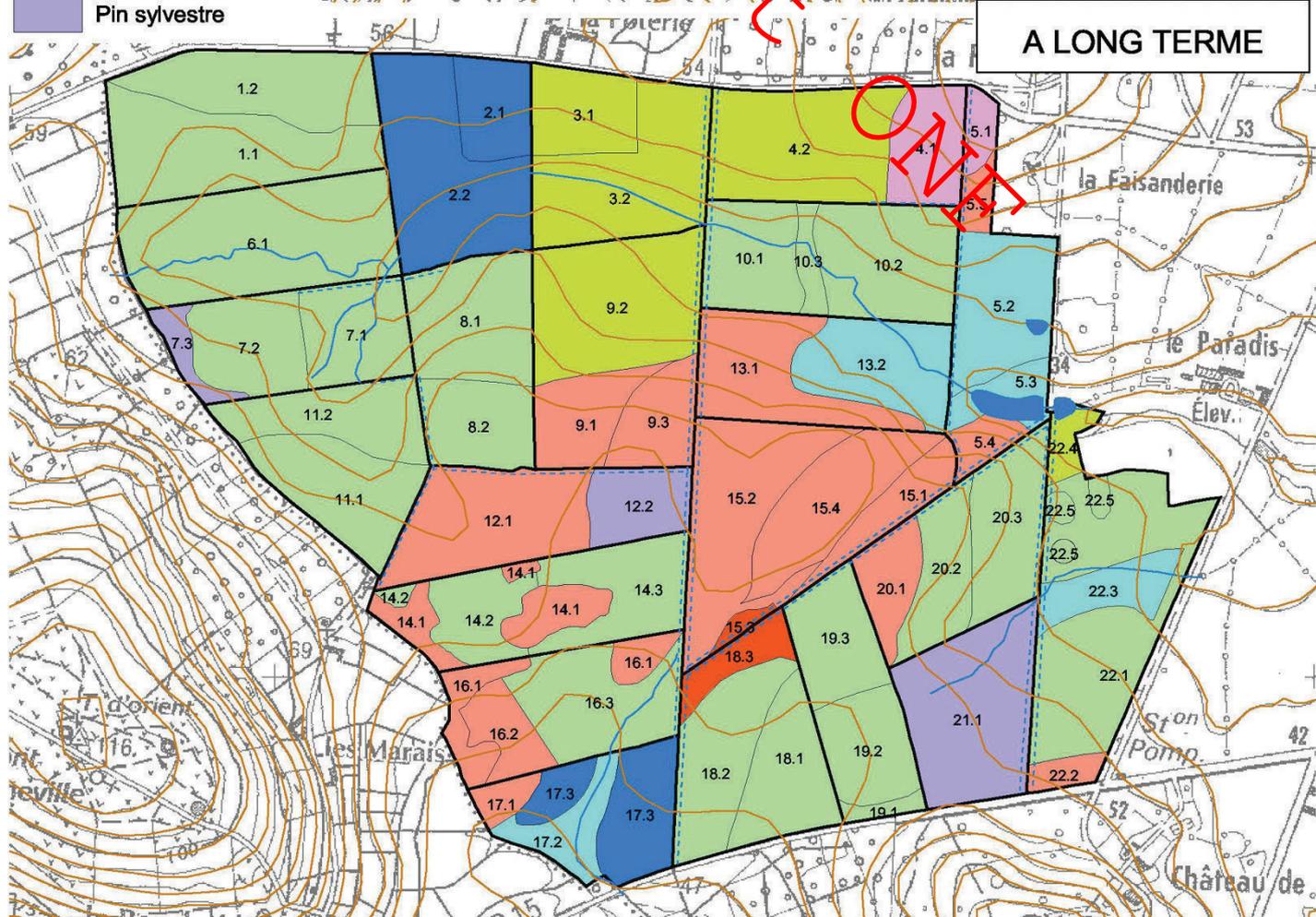
0 500 Mètres

FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR

ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF



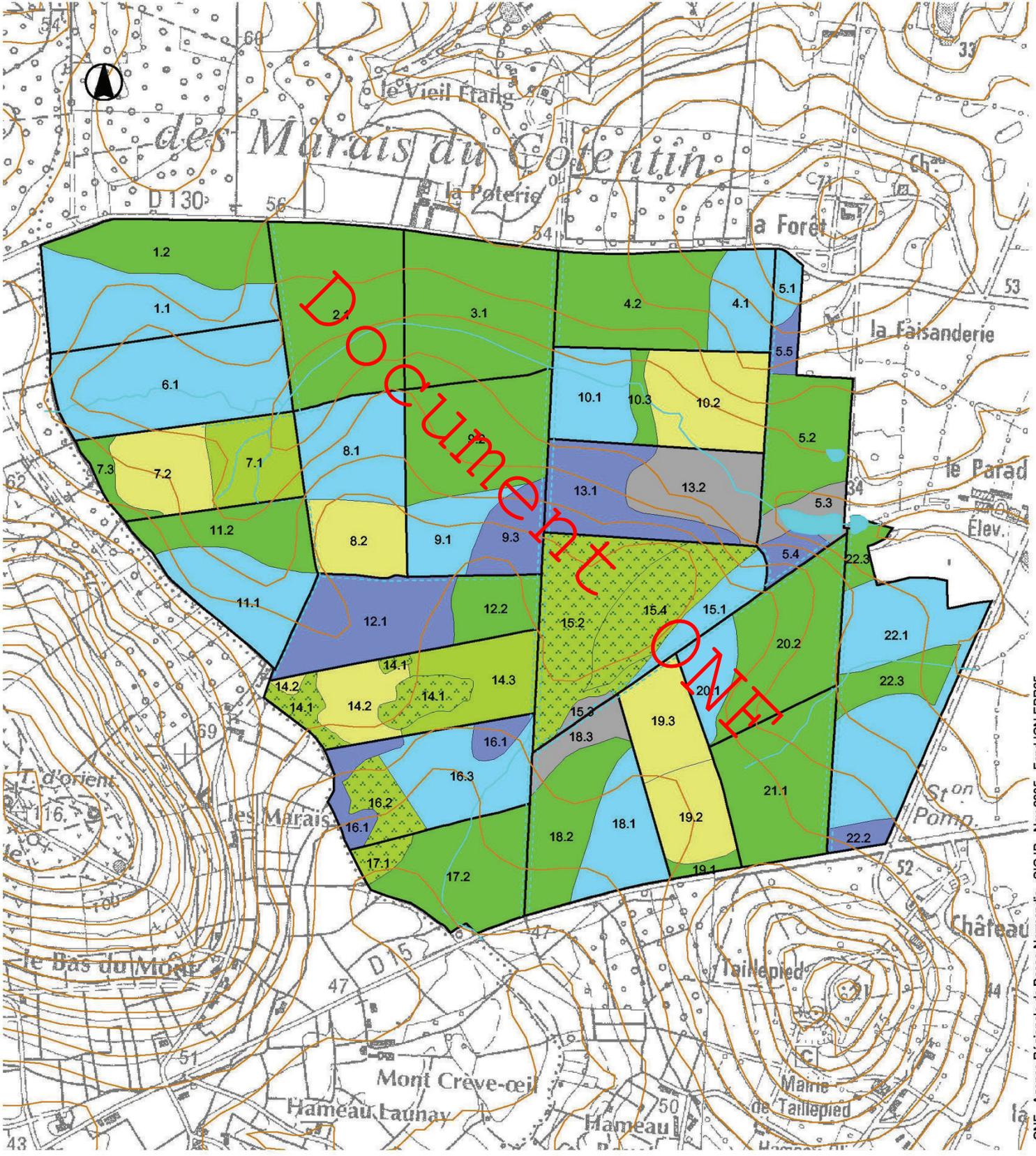
A COURT TERME



A LONG TERME

- Amélioration travaux
- Amélioration 6 ans - Chêne rouge
- Amélioration 6 ans - Chataignier
- Amélioration 10 ans
- Régénération artificielle
- Régénération par recépage du Chataignier
- Hors sylviculture

FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR  
**CARTE D'AMENAGEMENT**

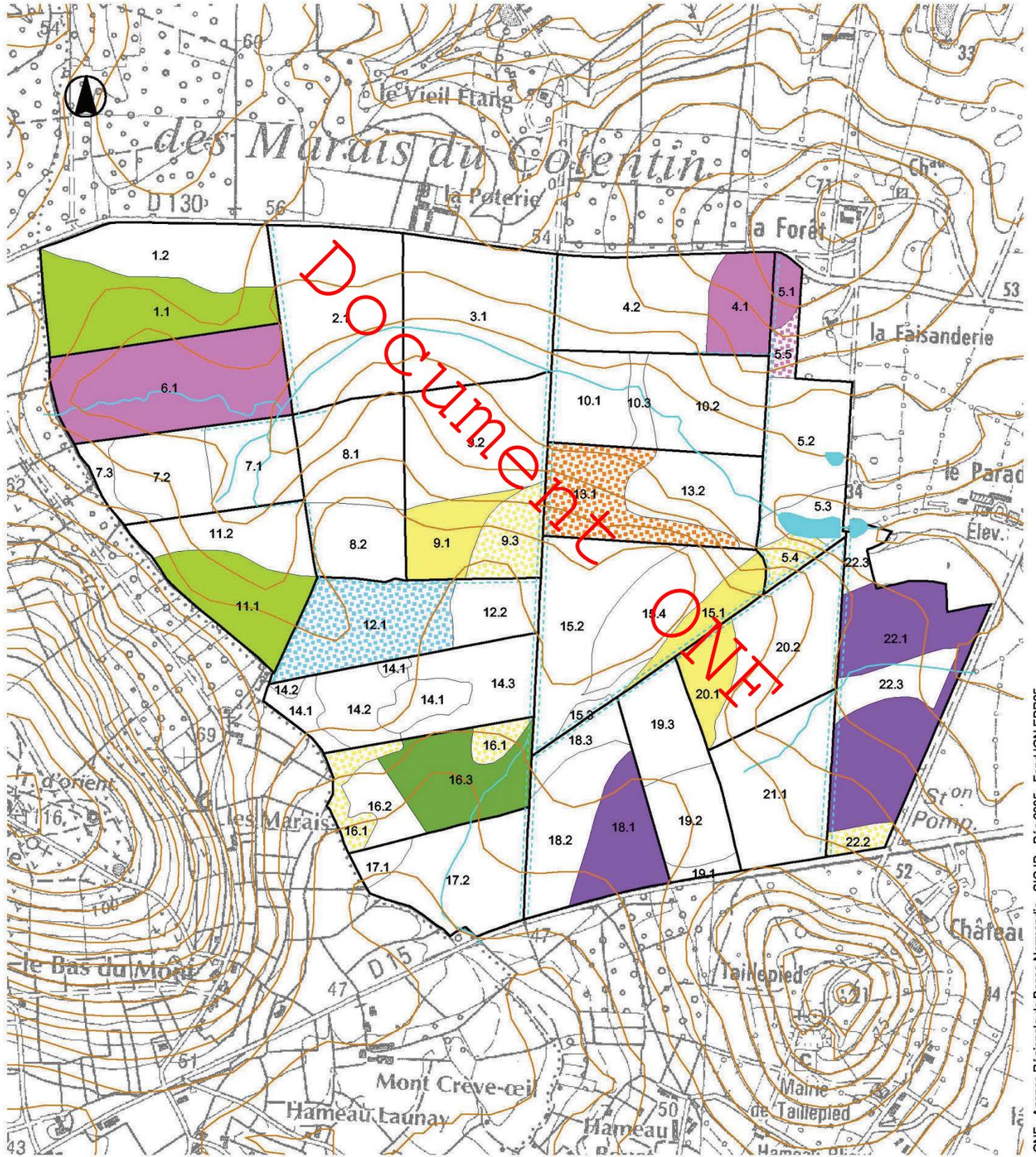


**ETAT D'ASSIETTE**

**COUPES RASES  
et RECEPAGE**

Unités de gestion

RECEPAGE	RASE	Année
		2007
		2009
		2011
		2015
		2017
		2019
		2021



200 0 200 Mètres



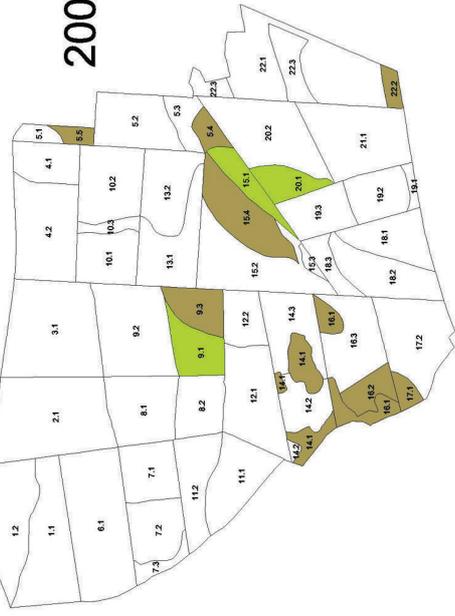
500 0 500 Mètres

Chataignier  
Autres feuillus

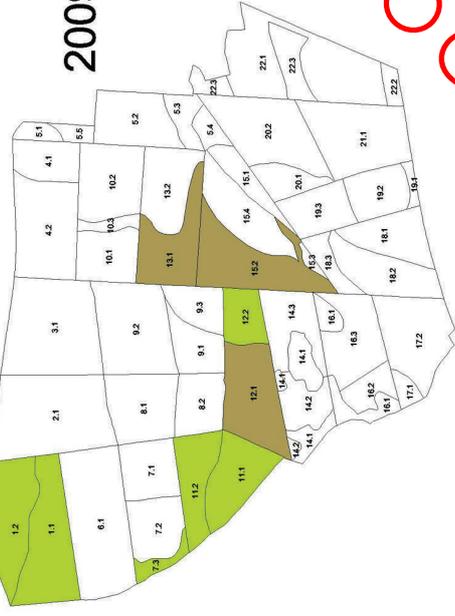


OFFICE REGIONAL DES FORÊTS  
FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR  
ETAT D'ASSIETTE  
Unités de gestion

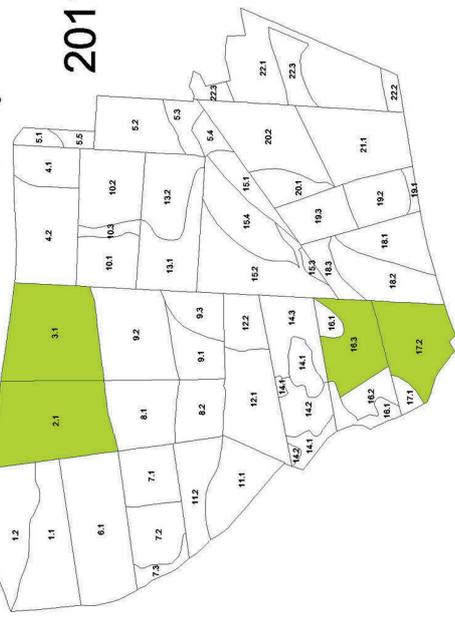
2007



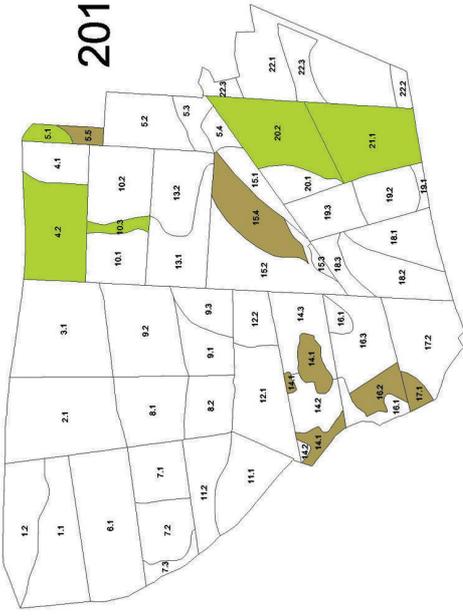
2009



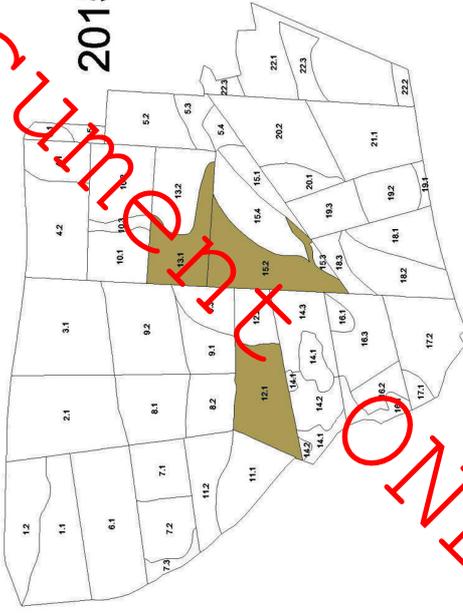
2011



2013



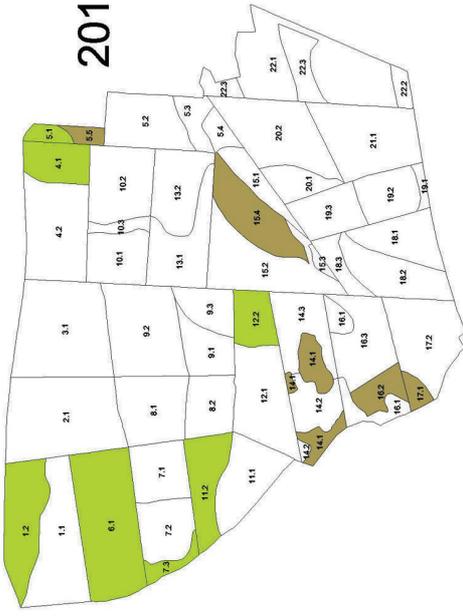
2015



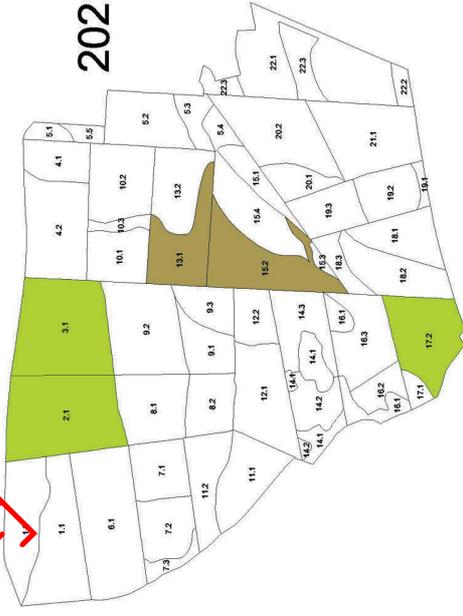
2017



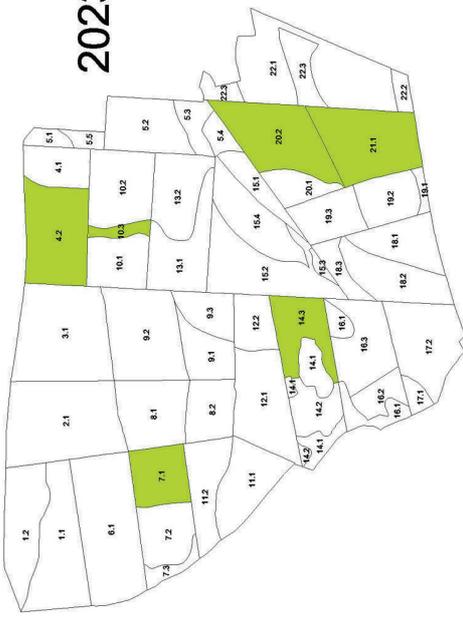
2019



2021



2023



DOCUMENT FINI